

Prospectus simplifié

Le 4 mai 2018

Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire
(séries A, F, D, I, M et Conseiller)

Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré
(séries A, T6, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base

(séries A, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base Plus

(séries A, F, D, G, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille diversifié de revenu

(séries A, T5, T6, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe

(séries A, T6, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu à taux variable

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial diversifié

(séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, D et T6)

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles

(séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

(séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds de croissance et de revenu

(séries T5, T8, F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée[®]

(séries F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II

(séries A, T5, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, D, G et I)

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, D, I, Fonds

d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds mondial d'obligations gestion tactique

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries

A, F, D, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé

BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds universel d'obligations

(séries A, F, D, I et Conseiller)

Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

(séries A, T5, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB actions canadiennes (séries A, F, D et I)

BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F, D et I)

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation

(séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées

(séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)

BMO Fonds concentré d'actions mondiales

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés canadiennes à dividendes élevés

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de banques canadiennes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés européennes à dividendes élevés

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes

de sociétés américaines à dividendes élevés

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividendes

(séries A, T5, F, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds zéro combustible fossile

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial équilibré (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de dividendes

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial d'actions

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de croissance et de revenu

(séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'occasions de croissance

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, D et I)

BMO Fonds d'actions internationales

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds valeur internationale

(séries A, F, D, I, N et Conseiller)

BMO Fonds japonais (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds multi-fonctionnelles

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividende nord-américains

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique

(séries A, F, D, I, L et Conseiller)

BMO Fonds FNB dividende gestion tactique

(séries A, T6, F, F6, D, G, I, L et Conseiller)

BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique

(séries A, T6, F, F6, D, I, S et Conseiller)

BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique

(séries A, F, D, I, L et Conseiller)

BMO Fonds de dividende américain

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, D et I)

BMO Fonds d'actions américaines (séries A, F, D et I)

BMO Fonds de métal précieux (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de ressources (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds américain à petite capitalisation

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles FondSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille de revenu FondSélect^{MD} (série A et D)

BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MD} (série A, D et NBA)

BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MD} (série A, D et NBA)

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^{MD}

(séries A, D et NBA)

BMO Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et D)

BMO Portefeuilles de retraite

BMO Portefeuille de retraite revenu

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite conservateur

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite équilibré

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

(séries F, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions Réduction du risque

(séries F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles Ascension^{MC}

BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}

(séries A, T6 et F)

* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

† Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.

^{MD/MC} Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.



Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement BMO décrits dans le présent prospectus simplifié sont offerts par BMO Investissements Inc.

Le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB. BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB de ces fonds.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des titres de série FNB du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et du Fonds leadership féminin BMO.

L'inscription des titres de série FNB de ces fonds à la cote de la TSX est conditionnelle au respect, par les fonds, de l'ensemble des exigences de la TSX au plus tard le 30 avril 2019. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les titres de série FNB de ces fonds seront inscrits à la TSX et offerts de façon continue, et un investisseur pourra acheter ou vendre les titres de série FNB des fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Aucun preneur ferme n'a pris part à la rédaction du présent prospectus simplifié ni n'en a examiné le contenu.

Les fonds et les titres des fonds offerts dans le présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Introduction	1	BMO Fonds mondial de dividendes	119
Expressions et termes importants	2	BMO Fonds mondial d'actions	122
Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document		BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	125
Guide d'utilisation des descriptions des fonds	4	BMO Fonds d'infrastructures mondiales	128
Fonds axés sur la sécurité BMO		BMO Fonds d'occasions de croissance	131
BMO Fonds du marché monétaire	13	BMO Fonds FNB d'actions internationales	133
Fonds axés sur le revenu BMO		BMO Fonds d'actions internationales	135
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré	15	BMO Fonds valeur internationale	137
BMO Fonds d'obligations	18	BMO Fonds japonais	140
BMO Fonds d'obligations de base	21	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	142
BMO Fonds d'obligations de base Plus	24	BMO Fonds de dividendes nord-américains	144
BMO Fonds d'obligations mixtes	27	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	147
BMO Portefeuille diversifié de revenu	30	BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	150
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	33	BMO Fonds FNB mondial d'allocation	
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe	35	de l'actif gestion tactique	153
BMO Fonds de revenu à taux variable	38	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	156
BMO Fonds mondial diversifié	41	BMO Fonds FNB mondial	
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	44	de croissance gestion tactique	159
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	47	BMO Fonds de dividendes américains	162
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	50	BMO Fonds FNB d'actions américaines	165
BMO Fonds de croissance et de revenu	54	BMO Fonds d'actions américaines	168
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées	56	BMO Fonds d'actions américaines Plus	171
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	58	BMO Fonds leadership féminin	173
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	60	Fonds axés sur les actions de croissance BMO	
BMO Fonds de revenu mensuel	62	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	176
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	65	BMO Fonds des marchés en développement	178
BMO Fonds d'actions privilégiées	68	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	180
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	70	BMO Fonds de métaux précieux	182
BMO Fonds d'obligations américaines		BMO Fonds de ressources	184
à rendement élevé	73	BMO Fonds américain à petite capitalisation	186
BMO Fonds universel d'obligations	76	BMO Portefeuilles FNB	
Fonds axés sur la croissance BMO		BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	188
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	79	BMO Portefeuille FNB de revenu	191
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	82	BMO Portefeuille FNB conservateur	194
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	85	BMO Portefeuille FNB équilibré	197
BMO Fonds d'actions canadiennes	87	BMO Portefeuille FNB croissance	200
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	89	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	203
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	92	Fonds en dollars US BMO	
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	94	BMO Fonds équilibré en dollars US	206
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		BMO Fonds de dividendes en dollars US	208
de sociétés canadiennes à dividendes élevés	96	BMO Fonds indice-actions en dollars US	210
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	212
de banques canadiennes	99	BMO Fonds américain de	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		revenu mensuel en dollars US	214
de sociétés européennes à dividendes élevés	102	Fonds catégorie de société BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes		BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	217
de sociétés américaines à dividendes élevés	105	BMO Catégorie actions canadiennes	219
BMO Fonds de dividendes	108	BMO Catégorie dividendes	221
BMO Fonds européen	111	BMO Catégorie mondiale de dividendes	223
BMO Fonds zéro combustible fossile	114	BMO Catégorie mondiale énergie	226
BMO Fonds mondial équilibré	116	BMO Catégorie mondiale d'actions	228

BMO Catégorie Chine élargie	233	Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	342
BMO Catégorie valeur internationale	235		
BMO Catégorie actions américaines	237		
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect ^{MD}	239		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect ^{MD}	242		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect ^{MD}	245		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect ^{MD}	248		
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	251		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	254		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	257		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	260		
Fonds Étape Plus BMO			
BMO Fonds Étape Plus 2022	263		
BMO Fonds Étape Plus 2025	265		
BMO Fonds Étape Plus 2026	268		
BMO Fonds Étape Plus 2030	270		
Portefeuilles FondSélect^{MD} BMO			
BMO Portefeuille de revenu FondSélect ^{MD}	272		
BMO Portefeuille équilibré FondSélect ^{MD}	274		
BMO Portefeuille croissance FondSélect ^{MD}	276		
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect ^{MD}	278		
Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO			
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	280		
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	283		
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	286		
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	289		
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	292		
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	295		
Portefeuilles d'éducation Objectif BMO			
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	298		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	300		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	303		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	306		
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	309		
BMO Portefeuilles de retraite			
BMO Portefeuille de retraite revenu	312		
BMO Portefeuille de retraite conservateur	315		
BMO Portefeuille de retraite équilibré	318		
BMO Fonds Réduction du risque			
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	321		
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	324		
BMO Portefeuilles Ascension^{MC}			
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	327		
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	330		
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	333		
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	336		
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	339		

Introduction

Dans le présent document, il est entendu par « nous », « nos » et « notre », BMO Investissements Inc. Nous appelons les organismes de placement collectif que nous offrons les « fonds d'investissement BMO ». Nous appelons également les séries FNB des organismes de placement collectif que nous offrons les « fonds négociés en bourse BMO ». Nous appelons un ou les fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié le ou les « fonds ». Nous appelons une part ou les parts des fonds une « part » ou des « parts » et une action ou des actions des fonds une « action » ou des « actions ». Nous appelons également les parts ou les actions des « titres » et les porteurs de titres ou de parts, les « porteurs de titres ».

Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou dans un fonds d'investissement BMO qui fait partie de Catégorie de société BMO Inc., vous souscrivez des actions émises par BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'une des catégories d'actions émises par Catégorie de société BMO Inc., qui sont chacune une

société, et vous devenez un « actionnaire ». Nous appelons les fonds qui font partie de Catégorie de société BMO Inc. les « Fonds catégorie de société BMO ». Lorsque vous investissez dans les autres fonds mentionnés sur la page couverture, vous souscrivez des parts d'une fiducie et vous devenez un « porteur de parts ». Nous appelons ces fonds les « fonds de fiducie BMO ».

Sur la page couverture et dans le présent document, si la désignation d'une série comprend les mots « série 0 », nous appelons ces séries des titres de « série 0 » du fonds.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il est divisé en deux parties. Les pages 13 à 341 contiennent de l'information propre à chaque fonds. Les pages 342 à 397 contiennent de l'information générale sur tous les fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle
- le dernier aperçu du fonds déposé
- le dernier aperçu du FNB déposé relativement à la série FNB
- les derniers états financiers annuels comparatifs déposés ainsi que le rapport de l'auditeur connexe
- les états financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels comparatifs déposés
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé.

Ces documents sont ou seront intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en feront légalement partie intégrante tout comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Les documents énumérés précédemment, s'ils sont déposés par les fonds entre la date du présent prospectus simplifié et la fin du placement aux termes des présentes, sont également réputés intégrés par renvoi aux présentes.

Nous fournissons ces documents sans frais. Vous pouvez aussi avoir accès à ces documents et à d'autres renseignements sur les fonds sur le site Internet www.sedar.com.

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 665-7700 ou consultez notre site Internet :

In français : www.bmo.com/fonds

In English: www.bmo.com/mutualfunds

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, composez sans frais le 1 800 304-7151 ou consultez notre site Internet :

In français : www.bmo.com/gma/ca

In English: www.bmo.com/gam/ca

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds négociées en bourse BMO, composez sans frais le 1 800 361-1392 ou consultez notre site Internet :

In français : www.fnb.bmo.com

In English: www.bmoetfs.com

2 Expressions et termes importants

Nous avons fait en sorte que les descriptions des fonds soient faciles à comprendre, mais vous rencontrerez quand même certains termes spécialisés. Ainsi, on entend par :

adhérent de la CDS : un adhérent de la CDS qui détient des titres de série FNB pour le compte de propriétaires véritables de titres de série FNB;

agent aux fins du régime : Société de fiducie AST (Canada), l'agent aux fins du régime aux termes du régime de réinvestissement;

capitalisation : la capitalisation boursière, soit la valeur d'une société, généralement mesurée en multipliant le prix de ses actions ordinaires par le nombre d'actions en circulation;

CDS : Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

composante organisme de placement collectif : la composante du portefeuille d'un fonds Étape Plus BMO qui est investie dans des titres d'autres OPC et dans des équivalents de trésorerie;

composante revenu fixe : la composante du portefeuille d'un fonds Étape Plus BMO qui est investie dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada et des sociétés canadiennes, ainsi que dans des équivalents de trésorerie;

courtier de FNB : un courtier inscrit (qui peut ou non être un courtier désigné), y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de placement continu aux termes de laquelle le courtier de FNB peut souscrire et vendre des titres de série FNB d'un ou de plusieurs fonds en continue à l'occasion;

courtier désigné : un courtier inscrit, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou de plusieurs fonds qui offrent la série FNB, une convention de désignation aux termes de laquelle il consent à accomplir certaines fonctions à l'égard des titres de série FNB, notamment ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse applicable; ii) la souscription de titres de série FNB au moment des rachats de titres de série FNB en espèces; et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la bourse applicable;

couverture : une opération conclue afin de limiter le risque;

CPG : un certificat de placement garanti;

date de dissolution cible : la date de dissolution prévue d'un fonds Étape Plus BMO ou la date à laquelle le fonds se regroupe avec l'un de nos fonds du marché monétaire;

dérivés : des placements spécialisés comme les contrats à terme de gré à gré et standardisés, les options et les swaps, dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Veuillez vous reporter à la page 5 pour de plus amples renseignements;

échéance : la date à laquelle un placement, tel qu'une obligation ou un contrat de dérivé, doit être remboursé;

gain en capital : en général, le montant de l'augmentation de la valeur d'un placement depuis son achat. Un gain en capital est réalisé lorsque le placement est vendu. Les gains en capital nets sont les gains en capital une fois les pertes en capital déduites.

jour de bourse : pour chaque série FNB, un jour où i) une séance ordinaire de négociation est tenue à la TSX, et ii) le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par la série FNB est ouverte aux fins de négociation;

liquidité : la capacité d'un fonds à acheter et à vendre un titre, comme une action ou une obligation. Plus c'est facile, plus le placement est liquide;

montant garanti à l'échéance : la plus grande des deux valeurs suivantes vous est versée si les parts d'un fonds Étape Plus BMO sont détenues jusqu'à la date de dissolution cible : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds); ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée du fonds au cours de la période s'échelonnant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement;

panier de titres : relativement à la série FNB d'un fonds, un groupe de titres ou d'actifs choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les constituants du fonds et leur pondération dans celui-ci;

portefeuilles Ascension^{MC} BMO : individuellement ou collectivement, le Portefeuille de revenu Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille conservateur Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille croissance Ascension^{MC} BMO et le Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC} BMO;

prix de base rajusté (« PBR ») : le prix d'un titre rajusté conformément à la Loi de l'impôt;

Règlement 81-102 : le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, tel qu'il peut être modifié ou remplacé à l'occasion;

régime de réinvestissement : le régime de réinvestissement des distribution de chaque série FNB;

remboursement de capital (un « RC ») : en règle générale, un fonds peut choisir de verser une distribution qui constitue un RC. En outre, une fiducie de fonds commun de placement est réputée faire une distribution qui constitue un RC si elle distribue plus que son revenu net et ses gains en capital nets réalisés. Dans l'un ou l'autre des cas, une distribution qui constitue un RC ne fait pas partie de votre revenu, mais réduit plutôt le PBR des titres à l'égard desquels elle est versée. Au moment de faire racheter vos titres, vous pourriez réaliser un gain en capital plus important. Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro. Une distribution qui constitue un RC ne doit pas être confondue avec le rendement du capital investi ou le rendement. Vous ne devriez pas tirer de conclusion sur le rendement des placements du fonds en vous fondant sur le montant de cette distribution.

rendement : le revenu annuel distribué tiré d'un placement, exprimé en tant que pourcentage de la valeur actuelle du placement. Par exemple, un titre du marché monétaire qui paie 30 \$ en intérêts et qui a une valeur actuelle de 1 000 \$ a un rendement de 3 %;

revenu net : le revenu net d'un fonds correspond à l'intérêt, aux dividendes et à tout autre revenu de placement gagné après la déduction de tous les frais. Il ne comprend ni les gains en capital ni les pertes en capital;

série FNB : une série de titres négociés en bourse offerte par certains fonds d'investissement BMO;

séries OPC : toutes les séries de titres d'un fonds, sauf la série FNB;

séries sans frais d'acquisition : les titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série D, de série G, de série I, de série NBF, de série O, de série L, de série M, de série N, de série S, de série FNB, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition d'un fonds, chacune ou collectivement;

titres à revenu fixe : des titres qui rapportent un taux d'intérêt fixe. Il s'agit habituellement d'obligations de gouvernements et de sociétés;

titres constituants : pour chaque fonds qui offre des titres de série FNB, les émetteurs qui composent le portefeuille de ce fonds à l'occasion;

titres des séries F : les titres de série F, de série F (couverte), de série F2, de série F4 et de série F6 d'un fonds, chacun ou collectivement;

titre(s) des séries T : les titres de série T4, de série T5, de série T6 et de série T8 d'un fonds, chacun ou collectivement;

TSX : la Bourse de Toronto;

volatilité : le degré d'incertitude ou de risque lié à l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un titre. Une volatilité élevée signifie que la valeur d'un titre est susceptible de se situer dans une large fourchette de valeurs. La variation du cours du titre peut donc être beaucoup plus prononcée, à la hausse ou à la baisse, que celle d'un titre dont la volatilité est plus faible.

4 Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Guide d'utilisation des descriptions des fonds

Vous trouverez tous les renseignements essentiels au sujet de chacun des fonds en un seul endroit : les descriptions des fonds, qui commencent à la page 13. La description de chaque fonds est organisée en sections pour que vous puissiez facilement faire des comparaisons entre les fonds. Voici un bref guide des renseignements que vous trouverez dans chaque section des descriptions des fonds.

1 Détails du fonds

La section *Détails du fonds* présente un survol de certains des renseignements de base sur le fonds comme le type de fonds dont il s'agit, la date à laquelle il a été créé et le type de titres qu'il offre.

Un organisme de placement collectif (« OPC ») peut être constitué en fiducie ou en société. Nous offrons ces deux types d'OPC aux termes du présent prospectus simplifié. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société. Les fonds Catégorie de société BMO sont des catégories de Catégorie de société BMO Inc., qui est également une société.

Lorsque vous investissez dans un fonds Catégorie de société BMO, vous souscrivez des actions d'une Catégorie de société BMO Inc. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez également des actions d'une société. Les fonds de fiducie BMO sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans un fonds de fiducie BMO, vous souscrivez des parts d'une fiducie. Les fonds peuvent offrir plus d'une série de titres. Chaque série s'adresse à un type d'épargnants différent et peut comporter des frais de gestion différents.

Dans la section *Détails du fonds*, il est indiqué si le fonds est un placement admissible pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), les régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, les « régimes enregistrés » et, individuellement, un « régime enregistré »). Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin de savoir si un investissement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Cette section fournit les frais de gestion que nous pouvons exiger à l'égard des séries de titres des fonds. Nous pouvons renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série à notre gré et à quelque moment que ce soit.

Cette section comprend des renseignements concernant les frais d'administration de certains des fonds, le nom du gestionnaire de portefeuille de chaque fonds et le nom du sous-conseiller, s'il y a lieu, d'un fonds.

2 Quels types de placements le fonds fait-il?

Cette section vous indique les *objectifs de placement* et les *stratégies de placement* du fonds.

Objectifs de placement

Ce sont les objectifs que le fonds tente d'atteindre. Vous trouverez des renseignements sur les types de titres dans lesquels le fonds investit, ainsi que toute spécialisation particulière, dans un pays ou un secteur donné, par exemple.

Stratégies de placement

Cette section décrit la façon dont le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller tente d'atteindre les objectifs du fonds. Chacun des fonds suit les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements établies par la législation canadienne en valeurs mobilières, sauf si les autorités en valeurs mobilières du Canada ont donné leur autorisation au fonds de s'en écarter. Si nous ou le fonds avons obtenu une telle autorisation, des renseignements à ce sujet peuvent être donnés sous la présente rubrique ou sous la rubrique *Information complémentaire* et sont aussi donnés dans la notice annuelle.

Ainsi que l'autorise la législation canadienne en valeurs mobilières, le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds nous a donné l'autorisation de permettre aux fonds de se livrer à certaines opérations avec certaines personnes apparentées et d'acheter des titres de ces dernières. La notice annuelle des fonds et la rubrique *Information complémentaire* à la page 395 renferment des renseignements supplémentaires.

Chaque fonds peut détenir des espèces à des fins de stratégie défensive ou en attendant d'investir dans d'autres titres. Un fonds peut également acheter des titres à revenu fixe à court terme et des instruments du marché monétaire.

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de marchés émergents
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement placement admissible
Admissible aux régimes enregistrés	
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,65 % Série D : 0,80 % Série I : s.c. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, les frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis 2013)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis janvier 2018)

* Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

2

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs situés dans des

pays à marché émergent ou par des pays à marché émergent, ou qui ont des liens financiers avec des pays à marché émergent, qu'ils soient libellés en dollars américains, dans une autre devise de négociation importante ou dans une devise locale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il utilise une méthode axée sur la valeur relative fondée sur la recherche qui met l'accent sur la sélection régionale, la sélection de secteurs, la sélection des titres et le positionnement sur les courbes de rendement, tout en tenant compte du positionnement de l'ensemble des échéances du fonds
- il recherche des occasions de placement libellées en devises locales et en dollars américains
- il choisit des titres à revenu fixe et d'autres instruments d'émetteurs qui sont économiquement liés à un pays à marché émergent, qui sont organisés ou ont des activités dans le pays, qui tiennent la même partie de leur revenu d'activités dans le pays ou qui profitent d'une exposition à de tels marchés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 - Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équitable FiducieSélect™ BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect™ BMO et le Portefeuille conservateur FiducieSélect™ BMO détenaient respectivement 52,76 %, 28,51 % et 15,92 % de titres du fonds.

Un fonds peut acheter des titres d'autres OPC (ou obtenir une exposition à d'autres OPC en concluant des opérations sur dérivés), notamment des titres d'OPC ou de fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris des sociétés ayant un lien avec nous ou des sociétés membres de notre groupe.

Un fonds qui souscrit des titres d'autres OPC choisira les fonds sous-jacents pour autant qu'ils l'aident à suivre les mêmes stratégies qu'il utilise lorsqu'il investit directement dans des titres.

Dans certains cas, la section sur les stratégies de placement d'un fonds peut préciser que le fonds doit respecter des restrictions concernant le pourcentage de ses placements dans certains types de titres ou d'autres restrictions concernant ces placements. Si la restriction a été respectée au moment du placement et que, par la suite, la valeur marchande du placement, la notation du placement ou la valeur du fonds change et que ce changement se traduit par un dépassement de la restriction, cela ne constitue pas une violation de la restriction.

Utilisation des dérivés par les fonds

Un dérivé est un placement dont la valeur est fondée sur la valeur d'un autre placement, appelé placement sous-jacent. Il existe différents types de dérivés, mais ils prennent normalement la forme

des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.

Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'un gestionnaire jugée appropriée pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équitable FiducieSélect™ BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect™ BMO et le Portefeuille conservateur FiducieSélect™ BMO détenaient respectivement 52,76 %, 28,51 % et 15,92 % de titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille sur le plan géographique au moyen d'un fonds d'obligations de marchés émergents
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capitaux nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

4 Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,86	59,46	104,21	137,22
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série D	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60
Série Conseiller	\$ 18,86	59,78	104,78	138,51

d'un contrat visant l'achat ou la vente d'une action, d'une devise, d'une marchandise, d'un indice boursier ou d'un OPC.

Certains des dérivés les plus courants qu'un fonds peut utiliser sont les suivants :

- les *contrats à terme de gré à gré ou standardisés* : ces contrats sont conclus aujourd'hui en vue d'acheter ou de vendre une devise ou un titre précis ou un indice boursier à une date ultérieure précise et à un prix précis
- les *contrats d'option* : ces contrats confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres au cours d'une période déterminée, à un prix précis
- les *swaps* : il s'agit de contrats négociés entre des parties qui s'engagent à échanger des paiements ultérieurs périodiques en fonction du rendement de différents placements. Les swaps sont généralement l'équivalent d'une série de contrats à terme de gré à gré mis ensemble.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture que s'ils ont suffisamment de liquidités ou de titres pour couvrir leurs positions.

Les OPC ne peuvent utiliser des dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et les dispenses qu'ils ont obtenues, et ce, uniquement si leur utilisation est conforme à leurs objectifs de placement.

Stratégies de couverture du risque de change

Certains fonds achètent des titres libellés en devises. La valeur de ces titres varie en fonction de la valeur du dollar canadien. Pour se protéger contre la fluctuation des taux de change, les fonds peuvent acheter ou vendre des contrats à terme sur devises, notamment de gré à gré.

Chacun des fonds qui a recours à la couverture du risque de change effectue ses opérations de change soit au comptant aux taux en vigueur, soit au moyen de contrats à terme de gré à gré de un an ou moins. Les contrats de couverture de devises que nous concluons ne dépassent pas la valeur marchande des actifs que détient un fonds dans la devise en question. Nous pouvons rajuster les contrats de temps à autre.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Tous les fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme il est décrit sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement*.

Stratégies de vente à découvert

Certains des fonds peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils.

Une « vente à découvert » est une vente aux termes de laquelle un fonds emprunte des titres d'un agent emprunteur (en règle générale, un dépositaire ou un courtier) et vend ensuite les titres empruntés sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète le même nombre et le même type de titres et les rend à l'agent emprunteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit fournir en garantie des titres empruntés une couverture à l'agent emprunteur duquel il emprunté des titres. Cette couverture peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de verser des intérêts à l'agent emprunteur sur les titres empruntés, le fonds pourrait également devoir payer d'autres frais relativement à la vente à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend à l'agent emprunteur, le fonds tire profit du montant de la variation de la valeur des titres (après déduction des frais d'emprunt et d'opérations).

Un OPC ne peut avoir recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et que si cette stratégie est conforme à ses objectifs de placement.

3 Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Au moment de choisir les fonds dans lesquels vous allez investir, l'un des facteurs dont vous devez tenir compte est le risque. Cette section décrit les risques propres à un placement dans le fonds. Vous trouverez une description de chaque risque sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement*.

4 Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette section vous indique le type d'épargnant à qui le fonds peut convenir et le rôle que peut jouer le fonds dans votre portefeuille. Au moment de choisir un fonds, vous devez vous demander ce que vous attendez de vos placements, pendant combien de temps vous prévoyez placer votre argent et quel est le niveau de risque que vous êtes prêt à accepter. Vous devriez aussi examiner le rôle du fonds par rapport à vos autres placements. Par exemple, un fonds axé sur les actions de croissance, comme le Fonds canadien d'actions à faible capitalisation BMO, peut comporter un niveau de risque trop élevé s'il s'agit de votre seul placement, mais il peut, s'il ne représente qu'une petite partie de votre portefeuille, vous fournir un moyen d'en rehausser le potentiel de croissance sans trop accroître votre niveau de risque global.

5 Classification du risque associé au fonds

Nous attribuons un niveau de risque de placement à chacun des fonds pour vous donner d'autres renseignements qui vous aideront à déterminer si un fonds vous convient. La méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement d'un fonds, aux fins de publication dans le présent prospectus simplifié et dans l'aperçu du fonds ou l'aperçu du FNB, est une méthode normalisée de classification du risque prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières fondée sur la volatilité historique du fonds mesurée par l'écart-type sur dix ans de ses rendements mensuels, en supposant que toutes les distributions de revenus et de gains en capital sont réinvesties dans des titres supplémentaires du fonds. Cependant, d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister. Il est important de noter que la volatilité antérieure d'un fonds peut ne pas refléter sa volatilité future.

En appliquant la méthode préconisée, nous classons, en règle générale, dans l'une des catégories décrites ci-après le niveau de risque de placement associé à un fonds en tenant compte de l'écart-type historique du fonds sur une période de dix ans :

- Faible
- Faible à moyen
- Moyen
- Moyen à élevé
- Élevé

Dans certains cas, cette méthode peut donner des résultats qui nous obligeraient à attribuer à un fonds un niveau de risque de placement plus faible qui ne traduirait pas correctement, à notre avis, sa volatilité future. Par conséquent, en plus d'utiliser la méthode normalisée de classification du risque décrite précédemment, nous pourrions augmenter le niveau de risque de placement d'un fonds si nous jugeons cette augmentation raisonnable dans les circonstances, en tenant compte d'autres facteurs qualitatifs, dont la conjoncture économique, les styles de gestion de portefeuille, la concentration dans un secteur, le type de placements effectués par le fonds et la liquidité de tels placements.

En outre, si un fonds n'a pas un historique de rendement d'au moins dix ans, mais qu'un autre fonds ayant un historique de rendement sur dix ans a le même gestionnaire, le même gestionnaire de

portefeuille ou le même sous-conseiller et les mêmes objectifs et stratégies de placement que le premier fonds, on utilisera alors son historique de rendement pour le reste de la période de dix ans pour calculer l'écart-type du premier fonds. Si aucun fonds ne peut servir de référence, on utilisera alors l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement ou, si le fonds est nouvellement constitué, qui devrait s'approcher raisonnablement de l'écart-type du fonds pour la période de dix ans, ou pour le reste de la période de dix ans, selon le cas, pour calculer l'écart-type du fonds. Le fonds dont les objectifs de placement ont été modifiés utilisera son propre historique suivant la modification et utilisera l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'approche raisonnablement de son écart-type pour le reste de la période de dix ans. Ce niveau de risque de placement pourra être modifié lorsque le fonds aura un historique de rendement suffisant. Le niveau de risque de placement et l'indice de référence ou fonds de référence de chaque fonds sont examinés au moins une fois par année et lorsqu'ils ne sont plus raisonnables dans les circonstances, par exemple en cas de modification importante des objectifs et/ou des stratégies de placement du fonds.

Le tableau qui suit présente l'indice ou l'autre fonds de référence de chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à dix ans.

Fonds	Indice de référence ou fonds
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	60 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 15 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 25 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 75 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	20 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 55 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	75 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 10 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 15 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
BMO Portefeuille FNB équilibré	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré	50 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 50 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Indice MSCI All Country World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille FNB conservateur	60 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 15 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 25 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)

Fonds (suite)	Indice de référence ou fonds
BMO Fonds d'obligations de base	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds d'obligations de base Plus	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	Indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats Total Return
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes et indice S&P/TSX Equal Weight Diversified Banks Total Return
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens et indice MSCI Europe Total Return (couvert en \$ CA)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines et indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return (\$ CA)
BMO Fonds d'obligations mixtes	50 % indice Bank of America Merrill Lynch 1 10yr BBB-rated U.S. Corporate, 30 % indice Bank of America Merrill Lynch 1 10yr BBB rated European Corporate, 15 % indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BB-rated U.S. HY et 5 % indice Bank of America Merrill Lynch European Currency High Yield BB, couvert en \$ CA
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	Indice JP Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified (couvert en \$ CA)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 75 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 75 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds zéro combustible fossile	Indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds mondial équilibré	50 % indice MSCI All Country World Total Return (\$ CA) et 50 % indice Barclays Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA)
BMO Catégorie mondiale énergie	50 % indice S&P/TSX Composite Total Return - secteur de l'énergie GICS et 50 % indice MSCI World Energy Total Return (\$ CA)
BMO Fonds mondial d'actions	Indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	70 % indice MSCI World Total Return (\$ CA) et 30 % indice Barclays Global Aggregate Bond (\$ CA)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	65 % indice Bank of America Merrill Lynch BBB Global Corporate et 35 % indice Bank of America Merrill Lynch BB-B Global Non-Financial High Yield, couvert en \$ CA
BMO Portefeuille FNB croissance	20 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 55 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	20 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 55 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds d'occasions de croissance	60 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice S&P 500 Total Return (\$ US)
BMO Portefeuille FNB de revenu	75 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 10 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 15 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	75 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 10 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 15 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds d'actions internationales	Indice de rendement total EAO MSCI (\$ CA)
BMO Catégorie valeur internationale	Indice de rendement total EAO MSCI (\$ CA)
BMO Fonds valeur internationale	Indice de rendement total EAO MSCI (\$ CA)
BMO Fonds japonais	Indice MSCI Japan Total Return (\$ CA)
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées	Indice obligataire de sociétés à court terme FTSE TMX Canada
BMO Fonds Étape Plus 2022	7,5 % indice de rendement total EAO MSCI (\$ CA), 7,5 % indice S&P 500 Total Return (\$ CA), 60 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 25 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds Étape Plus 2026	15 % indice de rendement total EAO MSCI (\$ CA), 15 % indice S&P 500 Total Return (\$ CA), 57,5 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 12,5 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	Indice S&P 500 Total Return (\$ CA)

Fonds (suite)	Indice de référence ou fonds
BMO Fonds d'actions privilégiées	Indice S&P/TSX Preferred Share Total Return
BMO Portefeuille de retraite équilibré	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 30 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95 110 Collar (couvert en \$ CA) et 30 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille de retraite conservateur	60 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95 110 Collar (couvert en \$ CA) et 15 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille de retraite revenu	75 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice CBOE S&P 500 Total Return 95 110 Collar (couvert en \$ CA) et 5 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	Indice CBOE S&P 500 Total Return 95 110 Collar (couvert en \$ CA)
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect ^{MD}	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect ^{MD}	25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 75 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect ^{MD}	20 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 55 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect ^{MD}	75 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 10 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 15 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	Indice obligataire universel FTSE TMX Canada
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	40 % indice Barclays Global Aggregate Bond (\$ CA) et 60 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	62,5 % indice S&P/TSX Composite Dividend Total Return et 37,5 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	40 % indice Barclays Global Aggregate Bond (\$ CA) et 60 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Indice Barclays Global Aggregate Bond (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Indice MSCI World Total Return (couvert en \$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	50 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 15 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 35 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 40 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	30 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 20 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 50 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	20 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return et 55 % indice MSCI World Total Return (\$ CA)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	Indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada
BMO Fonds de dividendes américains	Indice S&P 500 Total Return (couvert en \$ CA)
BMO Fonds équilibré en dollars US	50 % indice S&P 500 Total Return (\$ US) et 50 % indice Barclays U.S. Aggregate Bond (\$ US)
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Indice S&P 500 Total Return (\$ US)
BMO Catégorie actions américaines	BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines – série A (couverte)	Indice S&P 500 Total Return (couvert en \$ CA)
BMO Fonds d'actions américaines Plus	75 % indice S&P 500 Total Return (\$ CA) et 25 % indice S&P/TSX Composite Total Return
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	Indice Bank of America Merrill Lynch U.S. High Yield BB/B Rated, Constrained (couvert en \$ CA)
BMO Fonds américain à petite capitalisation	Indice Russell 2500 Total Return (\$ CA)
BMO Fonds leadership féminin	Indice Barclays Women in Leadership North American (\$ CA)

Le tableau qui suit décrit chacun des indices de référence pour chaque fonds dont l'historique de rendement est inférieur à dix ans.

Indice de référence	Brève description de l'indice de référence
Indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BB-rated U.S. HY	L'indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BB-rated U.S. HY suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de société de moindre qualité et négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BB1 à BBB3, inclusivement.
Indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BBB-rated European Corporate	L'indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BBB-rated European Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en euros qui sont issus de société de qualité, qui sont négociés sur les marchés des euro-obligations et des membres de la zone euro, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate	L'indice Bank of America Merrill Lynch 1-10yr BBB-rated U.S. Corporate suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de société de qualité, qui sont négociés sur le marché local des États-Unis, dont la durée restante jusqu'à l'échéance est inférieure à 10 ans et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice Bank of America Merrill Lynch BB-B Global Non-Financial High Yield	L'indice Bank of America Merrill Lynch BB-B Global Non-Financial High Yield suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains, en dollars canadiens, en livres sterling et en euros qui sont issus de société de moindre qualité et négociés sur les grands marchés locaux ou des euro-obligations, à l'exception de tous les titres d'émetteurs financiers.
Indice Bank of America Merrill Lynch BBB Global Corporate	L'indice Bank of America Merrill Lynch BBB Global Corporate suit le rendement de titres de créance issus de société de qualité et négociés sur les grands marchés locaux ou des euro-obligations et qui ont obtenu une note de BBB1 à BBB3, inclusivement.
Indice Bank of America Merrill Lynch European Currency High Yield BB	L'indice Bank of America Merrill Lynch European Currency High Yield BB suit le rendement de titres de créance libellés en euros et en livres sterling issus de société de moindre qualité et négociés sur le marché des euro-obligations, le marché local des livres sterling ou le marché local des euros, et qui ont obtenu une note de BB1 à BBB3, inclusivement.
Indice Bank of America Merrill Lynch U.S. High Yield BB/B Rated, Constrained	L'indice Bank of America Merrill Lynch U.S. High Yield BB/B Rated, Constrained suit le rendement de titres de créance libellés en dollars américains qui sont issus de société de moindre qualité et négociés sur le marché local des États-Unis, qui ont obtenu une note de BB1 à B3, selon une moyenne établie par Moody's, S&P et Fitch, mais dont l'exposition à un même émetteur est plafonnée à 2 %.
Indice Barclays Global Aggregate Bond (C\$)	L'indice Barclays Global Aggregate Bond (C\$) donne une mesure générale des marchés des titres de créance mondiaux à taux fixe de qualité. Les trois principales composantes de cet indice sont l'indice américain agrégé, l'indice paneuropéen agrégé et l'indice Asie-Pacifique agrégé.
Indice Barclays U.S. Aggregate Bond	L'indice Barclays U.S. Aggregate Bond donne une mesure générale des marchés des titres de créance américains à taux fixe de qualité. Il est constitué de quatre grands sous-indices : l'indice des titres du gouvernement américain, l'indice du crédit américain, l'indice des titres américains adossés à des créances hypothécaires et l'indice des titres américains adossés à des créances mobilières.
Indice Barclays Women in Leadership North American	L'indice Barclays Women in Leadership North America est conçu pour offrir une exposition aux sociétés établies aux États-Unis et au Canada qui remplissent un critère ou les deux critères suivants concernant la mixité, soit la présence d'une chef de la direction ou la présence d'un conseil d'administration composé au moins à 25 % de femmes.
Indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar	L'indice CBOE S&P 500 Total Return 95-110 Collar reflète la variation des cours des titres inscrits au S&P 500, ainsi que la variation des prix découlant de la vente d'options d'achat sur indice à 110 % de la valeur de l'indice, et, chaque trimestre, de l'achat d'options de vente sur indice à 95 % de la valeur de l'indice.
Indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada	L'indice obligataire société à court terme FTSE TMX Canada est composé d'obligations de sociétés à coupon fixe payable semestriellement, libellées en dollars canadiens et dont la durée réelle jusqu'à l'échéance varie entre un et cinq ans.
Indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada	L'indice obligataire à court terme FTSE TMX Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes et dont la durée restante jusqu'à l'échéance varie entre un et cinq ans.

Indice de référence (suite)	Brève description de l'indice de référence
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada est une mesure générale du rendement total des obligations canadiennes assorties d'une échéance inférieure à un an.
Indice JP Morgan Emerging Markets Bond ("EMB") Global Diversified	L'indice JP Morgan Emerging Markets Bond (« EMB ») Global Diversified est un indice non géré d'obligations des marchés émergents, qui comporte le réinvestissement du revenu.
Indice MSCI All Country World Total Return	L'indice MSCI All Country World Total Return mesure le rendement total des actions de 23 marchés développés et de 24 marchés émergents à l'échelle mondiale.
Indice de rendement total MSCI EAO	L'indice de rendement total MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient (« EAO ») mesure le rendement des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation établies dans 21 marchés développés, notamment des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, à l'exclusion des États-Unis et du Canada.
Indice MSCI Europe Total Return	L'indice MSCI Europe Total Return établit une représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisations dans 15 pays de marchés développés d'Europe.
Indice MSCI Japan Total Return	L'indice MSCI Japan Total Return est conçu pour mesurer le rendement des secteurs à grande et à moyenne capitalisations du marché japonais. Renfermant 321 constituants, l'indice couvre environ 85 % de la capitalisation boursière au Japon, rajustée pour tenir compte du flottant.
Indice MSCI World Energy Total Return	L'indice MSCI World Energy Total Return constitue un sous-ensemble de l'indice MSCI World et surveille le rendement des actions du secteur de l'énergie dans le monde entier.
Indice MSCI World Total Return	L'indice MSCI World Total Return est un indice général d'actions mondiales qui reflète le rendement de sociétés à grande et à moyenne capitalisations dans 23 pays de marchés développés. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays.
Indice Russell 2500 Total Return	L'indice Russell 2500 Total Return est un indice général pondéré en fonction de la capitalisation boursière de titres de sociétés à petite et moyenne capitalisations qui regroupe les 2 500 plus petites sociétés qui composent l'ensemble Russell 3000 des actions inscrites aux États-Unis.
Indice S&P 500 Total Return	L'indice S&P 500 Total Return reflète les variations des cours des actions ordinaires de 500 des sociétés américaines ayant le plus grand nombre d'actionnaires.
Indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return	L'indice S&P 500 Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des sociétés dont les titres composent l'indice S&P 500 et qui ont augmenté les dividendes chaque année au cours des 25 dernières années.
Indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats Total Return	L'indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats Total Return mesure le rendement des titres de sociétés figurant dans l'indice S&P Canada BMI qui observent une politique d'augmentation constante des dividendes chaque année pendant au moins cinq ans.
Indice S&P/TSX Composite Dividend Total Return	L'indice S&P/TSX Composite Dividend Total Return cherche à offrir un indice de référence général des actions canadiennes sur lesquelles des dividendes sont versés. L'indice est constitué de toutes les actions de l'indice composé S&P/TSX qui avaient dégagé un rendement en dividendes annuel positif au dernier rééquilibrage de cet indice.
Indice S&P/TSX Composite Total Return	L'indice S&P/TSX Composite Total Return est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX.
Indice S&P/TSX Composite Total Return - secteur de l'énergie GICS	Le secteur de l'énergie GICS constitue un sous-ensemble de l'indice S&P/TSX Composite Total Return dans lequel les titres constituants ont été classés selon le Global Industry Classification Standard.
Indice S&P/TSX Equal Weight Diversified Banks Total Return	L'indice S&P/TSX Equal Weight Diversified Banks Total mesure le rendement des titres des banques commerciales dont les activités proviennent principalement de prêts commerciaux et qui sont très présentes dans les secteurs des services bancaires aux particuliers et des prêts aux petites et moyennes entreprises, et il donne le même poids à ces éléments.
Indice S&P/TSX Preferred Share Total Return	L'indice S&P/TSX Preferred Share Total Return est conçu pour suivre le rendement du marché des actions privilégiées canadiennes.

Ces niveaux de risque de placement ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance au risque de l'épargnant. Nous vous prions de consulter votre conseiller financier pour obtenir des conseils à l'égard de votre situation personnelle.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement de chaque fonds, sur demande et sans frais. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez sans frais le 1 800 665-7700, écrivez à BMO Investissements Inc. au 100 King Street West, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse fonds@bmo.com. Si vous avez souscrit vos titres d'un fonds, y compris les titres de série FNB, par l'entremise d'un courtier, composez sans frais le 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250 Yonge Street, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel aux adresses servicealaclientele.fonds@bmo.com ou bmo.etfs@bmo.com.

6 Politique en matière de distributions

Cette section vous indique à quel moment vous pourriez recevoir des distributions d'un fonds et le type de distribution dont il pourrait s'agir. Cependant, un fonds peut faire d'autres distributions de temps à autre. Les distributions à l'égard des séries OPC du Fonds du marché monétaire BMO, du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, des fonds Étape Plus BMO et de tous les fonds détenus dans des régimes enregistrés BMO sont toujours réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds que vous détenez. Les distributions à l'égard des séries OPC de tous les autres fonds, notamment des fonds détenus à l'extérieur d'un régime enregistré BMO, sont réinvesties dans des titres supplémentaires de la même série OPC du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Compte tenu de la nature des titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 nous vous recommandons de demander des distributions en espèces. Vous trouverez des renseignements sur l'imposition des distributions à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*, à la page 390.

Les distributions à l'égard de la série FNB des fonds pertinents sont versées en espèces. Cependant, un régime de réinvestissement a été adopté pour la série FNB selon lequel un porteur de titres de série FNB (un « participant au régime ») peut choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces versées à l'égard des titres de série FNB qu'il détient dans des titres de série FNB supplémentaires (les « titres du régime »), conformément aux modalités du régime de réinvestissement (dont un exemplaire peut être obtenu auprès de votre courtier) et à la convention de mandat relative au réinvestissement des distributions conclue entre le gestionnaire, au nom de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, qui peut être modifiée. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régime de réinvestissement de la série FNB* à la page 376 pour une description des modalités importantes du régime de réinvestissement.

7 Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Cette section présente un exemple hypothétique qui vous aide à comparer le coût indirect d'un placement dans le fonds au coût indirect d'un placement dans d'autres OPC. Ces coûts sont payés à même l'actif d'un fonds. Même si vous ne les payez pas directement, ils ont pour effet de réduire le rendement du fonds. Les renseignements du tableau visent les séries du fonds auxquelles sont imputés des frais de gestion, qui ont été émises aux épargnants et qui sont offertes depuis un exercice complet. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* pour obtenir plus de renseignements sur le coût d'un placement dans les fonds.

L'exemple indique les frais que vous paierez si :

- vous investissez 1 000 \$ dans le fonds pour les périodes indiquées;
- le fonds a un rendement annuel de 5 % (le rendement réel du fonds sera sans doute différent); et
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré le même, pour toutes les périodes, qu'au cours de son dernier exercice.

Détails du fonds

Type de fonds	marché monétaire canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 11 novembre 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 10 mai 2010 Série M : le 16 avril 2012 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,30 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série M : 0,35 % Série Conseiller : 1,00 %
Frais d'administration	0,12 % Série M : 0,05 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- préserver la valeur de votre placement
- produire un revenu d'intérêts élevé et assurer la liquidité.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres du marché monétaire de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il n'investit que dans des titres ayant reçu la note R-1 ou mieux de DBRS ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir un prix par part de 1,00 \$ en créditant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- le prix par part du fonds peut augmenter ou diminuer, même si nous tentons de le maintenir à 1,00 \$.

Ces stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement plus sûr à faible risque
- vous voulez un placement à court terme.

Les titres de série M conviennent aux épargnants qui souhaitent investir au moins 150 000 \$ dans la série.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le revenu net est accumulé tous les jours et distribué tous les mois. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 8,82	27,79	48,71	110,87
Série F	\$ 4,72	14,86	26,05	59,30
Série D	\$ —	—	—	—
Série M	\$ 4,51	14,22	24,92	56,73
Série Conseiller	\$ 8,82	27,79	48,71	110,87

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série T6 : le 1 ^{er} août 2012 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 16 avril 2012 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,55 % Série D : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2012)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de verser une distribution régulière en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, ainsi que dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- le fonds investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, dont des OPC qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 75 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt

- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez tirer un revenu mensuel régulier de vos placements et recherchez également un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,53	55,26	96,85	220,46
Série T6	\$ 17,53	55,26	96,85	220,46
Série F	\$ 7,69	24,23	42,48	96,69
Série D	\$ 10,46	32,96	57,77	131,50
Série Conseiller	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33

BMO Fonds d'obligations

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement placement admissible
Admissible aux régimes enregistrés	
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série F : 0,45 % Série D : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,30 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1989)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu d'intérêts élevé
- offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et ayant une échéance de plus de un an.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
- il fait varier la moyenne de la durée jusqu'à l'échéance des placements du portefeuille en fonction des perspectives concernant les taux d'intérêt
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut mettre en oeuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille

- il distribue les placements entre les titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont reçu une note de BBB ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation reconnues
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

* Au 10 avril 2018, Banque de Montréal détenait 16,38 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe canadien principal pour votre portefeuille
- vous êtes intéressé par le potentiel de revenu plus élevé qu'offrent les obligations à plus long terme faisant partie du portefeuille du fonds
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,40	51,70	90,62	206,28
Série F	\$ 6,66	21,00	36,81	83,80
Série D	\$ 16,30	51,38	90,05	204,99
Série Conseiller	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11

BMO Fonds d'obligations de base

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,95 % Série F : 0,35 % Série D : 0,50 % Série G : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,95 %
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut mettre en oeuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 41,15 %, 32,61 % et 15,06 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe canadien principal pour votre portefeuille
- vous êtes intéressé par le potentiel de revenu qu'offrent les obligations de gouvernements et de sociétés faisant partie du portefeuille du fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 12,61	39,75	69,66	158,58
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ 7,59	23,91	41,91	95,40
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15

BMO Fonds d'obligations de base Plus

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 13 novembre 2014 Série FNB : le 4 mai 2018 (Symbole boursier : ZCPB) Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,15 % Série F : 0,40 % Série D : 0,65 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,50 % ²⁾ Série Conseiller : 1,15 %
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, aucun frais d'administration fixes ne sont payés) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration et aux autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 pour obtenir plus de détails.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres de créance de qualité et de moindre qualité libellés en dollars canadiens.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité libellés en dollars canadiens, comme des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou des titres émis par des sociétés canadiennes, et dans des titres de créance, des prêts et d'autres types de créance de moindre qualité si le gestionnaire de portefeuille estime que ceux-ci peuvent améliorer le rendement total du fonds
- en s'appuyant sur la recherche fondamentale, il a recours à un style de placement dynamique pour repérer les secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit, le choix des titres et une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif net du fonds entre les différents secteurs
- il peut mettre en oeuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela

augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 36,45 % et 20,98 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe canadien principal axé sur le rendement total pour votre portefeuille
- vous êtes intéressé par le potentiel de revenu qu'offrent les obligations de gouvernements et de sociétés faisant partie du portefeuille du fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter

une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série FNB puisque cette série est nouvelle.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 14,86	46,85	82,12	186,94
Série F	\$ 7,59	23,91	41,91	95,40
Série D	\$ 9,33	29,40	51,54	117,32
Série G	\$ —	—	—	—
Série FNB	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 15,27	48,15	84,39	192,10

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de sociétés
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseillers	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018) Taplin, Canida & Habacht, LLC Miami (Floride) (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Le frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts et un potentiel de plus-value en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de catégorie investissement mais de qualité inférieure et dans des titres de catégorie speculative mais de qualité supérieure, appelés obligations mixtes (crossover bonds), émis surtout par des sociétés par actions situées dans des marchés développés.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des obligations et des débentures émises par des sociétés par actions situées dans des marchés développés, dont les États-Unis et l'Europe. Le fonds pourrait également investir dans des titres de créance émis par des émetteurs situés dans d'autres territoires
- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont reçu une note de BBB ou de BB de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation reconnues
- il s'appuie sur la recherche fondamentale et a recours à un style de placement dynamique et axé sur la valeur afin de tirer avantage des écarts de taux en repérant des secteurs surévalués et sous-évalués du marché des titres à revenu fixe
- l'accent est mis sur la qualité du crédit et la sélection des titres ainsi que sur une gestion dynamique des courbes de rendement au moment de la répartition de l'actif du fonds entre les différents secteurs
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de bonne qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché

- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe mondiaux pour votre portefeuille
- vous êtes intéressé par le potentiel de revenu plus élevé qu'offrent les obligations de sociétés faisant partie du portefeuille du fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fond* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Portefeuille diversifié de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2006 Série T5 : le 29 août 2016 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série T8 : le 29 août 2016 Série F : le 29 août 2016 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 29 août 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T5 : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série T8 : 1,75 % Série F : 0,35 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2006)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et à revenu fixe canadiens et étrangers, des titres de fiducie de revenu et des titres d'OPC.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions EAO et portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse, pouvant comprendre des OPC gérés par nous ou les membres de notre groupe
- les OPC sous-jacents au fonds qui sont choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront surtout dans des titres de capitaux propres mondiaux et des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier, dont des titres qui ont reçu une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 80 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des hypothèques auprès de certaines personnes liées, dont la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez tirer un revenu mensuel régulier et recherchez également un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Les titres de série T5, de série T6 et de série T8 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série D, de série F et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T5, de série T6 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 %, 6 % et 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,14	69,80	122,34	278,47
Série T5	\$ 21,94	69,15	121,20	275,90
Série T6	\$ 21,83	68,83	120,64	274,61
Série T8	\$ 21,94	69,15	121,20	275,90
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 22,14	69,80	122,34	278,47

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

Détails du fonds

Type de fonds	obligations de marchés émergents
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,65 % Série D : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et d'offrir une possibilité de plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des émetteurs situés dans des

pays à marché émergent ou par des pays à marché émergent, ou qui ont des liens financiers avec des pays à marché émergent, qu'ils soient libellés en dollars américains, dans une autre devise de négociation importante ou dans une devise locale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il utilise une méthode axée sur la valeur relative fondée sur la recherche qui met l'accent sur la sélection régionale, la sélection de secteurs, la sélection des titres et le positionnement sur les courbes de rendement, tout en tenant compte du positionnement de l'ensemble des échéances du fonds
- il recherche des occasions de placement libellées en devises locales et en dollars américains
- il choisit des titres à revenu fixe et d'autres instruments d'émetteurs qui sont économiquement liés à un pays à marché émergent, qui sont organisés ou ont des activités dans le pays, qui tirent la majeure partie de leur revenu d'activités dans le pays ou qui profitent d'une exposition à de tels marchés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles.
 - Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse

des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 52,76 %, 28,51 % et 15,92 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille sur le plan géographique au moyen d'un fonds d'obligations de marchés émergents
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série D	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60
Série Conseiller	\$ 18,96	59,78	104,78	238,51

BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe

Détails du fonds

Type de fonds	obligations canadiennes
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série T6 : le 1 ^{er} août 2012 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 16 avril 2012 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,45 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2012)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de verser une distribution régulière en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- le fonds investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que la trésorerie et des équivalents
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 75 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire

de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez tirer un revenu mensuel régulier de vos placements et recherchez également un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série T6	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série F	\$ 6,66	21,00	36,81	83,80
Série D	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série Conseiller	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70

BMO Fonds de revenu à taux variable

Détails du fonds

Type de fonds	titres de créance à taux variable
Date de création	Série A : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 16 août 2005 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 16 août 2005
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série F : 0,55 % Série D : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2017)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (sous-conseiller depuis mars 2017)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu régulier élevé en investissant principalement dans des prêts à taux variable et d'autres titres de créance à taux variable émis par des sociétés canadiennes et étrangères.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de créance à taux variable, notamment des obligations à taux variable, des obligations à rendement élevé et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés du Canada, des obligations de sociétés canadiennes libellées en dollars américains et des obligations de sociétés américaines, des débentures convertibles et des fiducies de revenu
- il peut utiliser des instruments financiers tels que des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme et d'autres produits financiers dérivés pour transformer le revenu de ces placements en un revenu équivalent ou supérieur au revenu des instruments à court terme à taux variable d'une durée de moins de 365 jours
- il investit surtout dans des titres qui ont reçu une note de BB ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation reconnues
- il peut essayer de valoriser le portefeuille en achetant des obligations dont les prix ne correspondent pas aux données de crédit fondamentales des sociétés émettrices et dont la notation pourra être relevée, et lorsque la durabilité des versements d'intérêts ou du revenu courant est supérieure par rapport à ce qu'indique la notation du titre
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il choisira les fonds sous-jacents pour autant qu'ils aident le fonds à suivre les mêmes stratégies qu'il utilise lorsqu'il investit directement dans des titres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe américains
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu l'autorisation des autorités en valeurs mobilières du Canada :

- de conclure des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance d'une durée à l'échéance restante de plus de trois ans
- dans la mesure où une couverture en espèces est obligatoire relativement à des dérivés particuliers, de couvrir des positions précises dans des dérivés au moyen :
 - d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres titres de créance qui sont liquides et qui ont une durée à l'échéance restante d'au plus 365 jours et une « note approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102; ou
 - de certains titres de créance ordinaires à taux variable tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102, dont le montant en capital a une valeur marchande à peu près égale à la valeur nominale chaque fois que le taux d'intérêt à payer change si certaines conditions relatives à l'entité émettrice, aux périodes de rajustement et aux notes d'évaluation de la solvabilité sont respectées

- en plus d'utiliser la couverture habituelle lorsque le fonds a une position acheteur dans un titre assimilable à un titre de créance dont un élément constitue une position acheteur dans un contrat à terme de gré à gré, ou dans un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, ou lorsque le fonds a une position de swap de taux d'intérêt et au cours des périodes où le fonds a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé, du contrat à terme de gré à gré ou du swap.

Pour plus de détails sur cette dispense, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux obligations à taux variable
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu lié aux fluctuations des taux d'intérêt
- vous désirez diversifier un portefeuille composé de titres à revenu fixe
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous envisagez d'acquérir d'autres types de placements pour diversifier votre portefeuille.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue tous les mois le revenu net, et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$	16,81	52,99	92,89	211,43
Série F	\$	8,20	25,85	45,31	103,14
Série D	\$	12,20	38,45	67,40	153,42
Série Conseiller	\$	17,22	54,29	95,15	216,59

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 29 août 2016 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série T6 : le 29 août 2016 Série F : le 27 février 2006 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 27 février 2006
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T5 : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 0,60 % Série D : 1,25 % Série Conseiller : 2,00 %
Gestionnaires de portefeuille	<p>Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.</p> <p>BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)</p> <p>Guardian Capital LP Toronto (Ontario)</p> <p>(gestionnaire de portefeuille depuis février 2006)</p> <p>Matthews International Capital Management LLC San Francisco (Californie)</p> <p>(sous-conseiller entre février 2006 et août 2015; gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2015)</p>

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un taux de rendement total concurrentiel composé de gains en capital et de revenu d'intérêts et de dividendes, tout en maintenant une volatilité inférieure à celle des fonds composés exclusivement d'actions, en plaçant son actif principalement dans un portefeuille

diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, sans restriction aucune quant à la capitalisation boursière des émetteurs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit l'actif du fonds dans un portefeuille équilibré d'actions, de titres de fiducies de revenu et de titres à revenu fixe émis par des émetteurs canadiens et étrangers
- il maintient habituellement une répartition cible de l'actif du fonds de 75 % d'actions, y compris des fiducies de revenu, et de 25 % de titres à revenu fixe, bien que la répartition variera au fil du temps
- il investit dans des actions choisies selon un processus de sélection ascendant visant à repérer les sociétés dont les actions se négocient à un prix intéressant par rapport aux sociétés du même secteur, ou les sociétés présentant un potentiel de croissance vigoureuse des bénéfices
- il investit dans des titres à revenu fixe, surtout des obligations d'État et de sociétés ayant la note minimale « A », ainsi que des titres immobiliers mondiaux
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Sous réserve de certaines conditions, le fonds a reçu des autorités en valeurs mobilières du Canada une dispense qui lui permet d'acheter de courtiers apparentés, qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadiens, ou de vendre à ces derniers des titres de créance non gouvernementaux ou des titres de créance gouvernementaux sur les marchés secondaires. Pour plus de détails sur cette dispense, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des placements équilibrés en actions et en titres à taux fixe canadiens et étrangers
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous êtes prêt à détenir le fonds pour le moyen à long terme.

Les titres de série T5 et de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T5 et de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série T5	\$ 24,40	76,91	134,80	306,84
Série T6	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série F	\$ 8,41	26,50	46,44	105,72
Série D	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseiller	\$ 24,29	76,58	134,23	305,55

BMO Fonds mondial de revenu mensuel	
Détails du fonds	
Type de fonds	revenu équilibré mondial
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série D : le 21 novembre 2017 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série D : 1,25 % Série T6 : 2,00 %
Frais d'administration	0,23 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2012)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des actions étrangères et dans des titres à revenu fixe étrangers.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons

- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres étrangers, des titres à revenu fixe étrangers ou les deux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au portefeuille d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens et étrangers ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir dans des actions privilégiées et des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies de placement immobilier (« FPI ») étrangères ainsi que dans des FPI et des sociétés immobilières canadiennes dont les titres sont libellés en devises ou qui détiennent des biens étrangers, et ces titres doivent tous être de bonne qualité
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez tirer un revenu mensuel régulier de vos placements mondiaux et recherchez également un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A et de série D, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,42	80,14	140,46	319,73
Série D	\$ —	—	—	—
Série T6	\$ 24,81	78,20	137,06	311,99

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série FNB : le 4 mai 2018 (Symbole boursier : ZMSB) Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série F : 0,50 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,60 % ²⁾ Série Conseiller : 1,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration et aux autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 pour obtenir plus de détails.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu d'intérêts élevé ainsi qu'un potentiel de plus-value en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, comme des obligations et des débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard and Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues et/ou des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il peut détenir une partie des actifs du fonds dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe mondiaux axé sur le rendement total pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fond* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre chaque trimestre. Le fonds distribue son revenu net et/ou un RC tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Le montant de la distribution trimestrielle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution trimestrielle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir des distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	
Détails du fonds	
Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 9 mai 2008 Série FNB : le 4 mai 2018 (Symbole boursier : ZGSB) Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,45 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,73 % ²⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,28 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ (pour la série FNB, aucun frais d'administration fixe ne sont payés) ²⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	PIMCO Canada Corp. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2006)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration et aux autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 pour obtenir plus de détails.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de verser une distribution mensuelle fixe et d'offrir un potentiel d'appréciation du capital en investissant surtout dans des titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés du monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et débentures émises par des gouvernements et des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il recherche les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à la recherche quantitative et d'autres méthodes de recherche
- il investit surtout dans des titres à revenu fixe mondiaux, y compris des titres de bonne qualité qui se sont vu attribuer une note égale ou supérieure à BBB au moment du placement par Standard and Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues, des titres à rendement élevé qui ont une note inférieure à BBB et des titres de créance des marchés émergents
- il peut détenir une partie de l'actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut détenir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu l'autorisation des autorités en valeurs mobilières d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, d'une province canadienne, ou des États-Unis d'Amérique, pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue, et jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, d'une province canadienne ou des États-Unis d'Amérique, pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières lui permettant :

- de conclure des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance d'une durée à l'échéance restante de plus de 3 ans
- dans la mesure requise, de couvrir des positions précises dans des dérivés au moyen :
 - d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres titres de créance qui sont liquides et qui ont une durée à l'échéance restante d'au plus 365 jours et une « note approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102; ou
 - de certains titres de créance ordinaires à taux variable tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102, dont le montant en capital a une valeur marchande à peu près égale à la valeur nominale chaque fois que le taux d'intérêt à payer change si certaines conditions relatives à l'entité émettrice, aux périodes de rajustement et aux notes d'évaluation du crédit sont respectées
- en plus d'utiliser la couverture habituelle lorsque le fonds a une position acheteur dans un titre assimilable à un titre de créance dont un élément constitue une position acheteur dans un contrat à terme de gré à gré ou dans un contrat à terme de gré à gré ou standardisé ou lorsque le fonds a une position de swap de taux d'intérêt et au cours des périodes où le fonds a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé, du contrat à terme de gré à gré ou du swap.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces dispenses, veuillez vous reporter à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de la série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez obtenir un revenu mensuel régulier et recherchez également un potentiel de gains en capital surtout au moyen de placements dans des obligations de qualité inférieure du monde entier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux et distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées en espèces, chaque trimestre, de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions annuelles peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement, vos distributions sont automatiquement réinvesties

dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série FNB puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,86	72,06	126,30	287,50
Série F	\$ 8,41	26,50	46,44	105,72
Série D	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15
Série Conseiller	\$ 22,76	71,74	125,74	286,21

BMO Fonds de croissance et de revenu	
Détails du fonds	
Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 2 janvier 2001 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 21 octobre 1996 Série Classique : le 21 octobre 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série T5 : 1,85 % Série T8 : 1,85 % Série F : 0,50 % Série D : 1,10 % Série Conseiller : 1,85 % Série Classique : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1996)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des parts de fiducies, telles que des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier, de divers secteurs de l'économie
- il peut également investir dans des actions ordinaires, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu
- vous recherchez des placements en titres canadiens pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 et de série T8 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série F, de série D, de série Conseiller et de série Classique, le fonds distribue tous les mois son revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série T5	\$ 24,09	75,94	133,10	302,97
Série T8	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05
Série F	\$ 6,56	20,68	36,25	82,51
Série D	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60
Série Conseiller	\$ 21,94	69,15	121,20	275,90
Série Classique	\$ 14,97	47,18	82,69	188,23

BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées	
Détails du fonds	
Type de fonds	canadien à revenu fixe à court terme
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 16 avril 2012 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série F : 0,30 % Série D : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,30 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2012)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer un revenu de placement relativement stable en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe canadiens réparti de façon plus ou moins égale entre diverses échéances variant de 1 an à 5 ans. C'est ce que l'on appelle communément un portefeuille « échelonné ».

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres à revenu fixe d'un gouvernement au Canada
- il cherche à maintenir une répartition de l'actif égale entre les échéances des titres à revenu fixe qui varient de 1 an à 5 ans
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille de revenu Catégorie Sélect^{MD} BMO, le Portefeuille de revenu Fiducie Sélect^{MD} BMO et le Portefeuille conservateur Fiducie Sélect^{MD} BMO détenaient respectivement 41,64 %, 35,88 % et 16,01 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez réduire l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu tiré de vos placements
- vous recherchez une exposition aux titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les mois et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série F	\$ 6,15	19,39	33,98	77,35
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série F : le 15 juillet 2003 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 1 ^{er} janvier 1996 Série Classique : le 3 février 1978
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série Conseiller : 1,60 % Série Classique : 1,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis février 1978)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé fiscalement avantageux assorti d'une volatilité moyenne en faisant des placements principalement dans un portefeuille d'actions privilégiées de qualité supérieure de sociétés canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions privilégiées échangeables à taux fixe/variable, à taux variable, à durée indéterminée et rachetables au gré du porteur de sociétés canadiennes à grande capitalisation

- il s'efforce d'ajouter de la valeur en achetant des actions privilégiées dont les cours n'expriment pas la qualité de la solvabilité sous-jacente du titre en question
- il peut aussi acheter d'autres titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et parts de fiducie de revenu
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des placements en titres canadiens pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé aux fonds* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds effectue des distributions mensuelles à titre de dividendes ordinaires ou de RC. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile selon les perspectives des marchés. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres des montants en excédent de la distribution mensuelle. Il distribue les dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 31 décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série F	\$ 7,69	24,23	42,48	96,69
Série D	\$ 10,46	32,96	57,77	131,50
Série Conseiller	\$ 19,07	60,10	105,35	239,80
Série Classique	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	
Détails du fonds	
Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 1 ^{er} avril 2013 Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 10 octobre 2002 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 25 août 2003 Série Conseiller : le 10 octobre 2002
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T5 : 1,85 % Série T8 : 1,85 % Série F : 0,60 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2002)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des parts de fiducies, telles que des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier, de divers secteurs de l'économie
- il peut également investir dans des actions ordinaires, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu
- vous recherchez des placements en titres canadiens pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 et de série T8 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 21,73	68,50	120,07	273,32
Série T5	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74
Série T8	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74
Série F	\$ 7,59	23,91	41,91	95,40
Série D	\$ 12,40	39,10	68,53	156,00
Série Conseiller	\$ 21,73	68,50	120,07	273,32

BMO Fonds de revenu mensuel

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré canadien
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 19 octobre 2016 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série T6 : 1,30 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série D : 0,80 % Série G : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,12 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 1999)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu mensuel fixe
- préserver la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans :

- des titres à revenu fixe canadiens ayant un rendement supérieur à la moyenne, émis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, des organismes gouvernementaux et des sociétés
- des actions ordinaires et privilégiées
- des fiducies de placement immobilier
- des fiducies de redevances et d'autres placements à rendement élevé.

Pour rehausser son rendement, le fonds peut aussi investir :

- dans des titres canadiens ou étrangers à notation moins élevée ou non cotés
- dans des dérivés canadiens ou étrangers, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille d'actions EAEO et portefeuille d'actions américaines) emploient les stratégies suivantes :

- il investit tant dans des titres de capitaux propres que dans des titres à revenu fixe
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il peut mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %

- il investit surtout dans des titres qui, au moment du placement, ont reçu une note de BBB ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il choisit la durée des titres en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
 - il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un revenu mensuel régulier et un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série G et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,09	50,73	88,92	202,41
Série T6	\$ 16,09	50,73	88,92	202,41
Série F	\$ 7,18	22,62	39,65	90,25
Série F6	\$ 7,18	22,62	39,65	90,25
Série D	\$ 10,46	32,96	57,77	131,50
Série G	\$ —	—	—	—

Détails du fonds

Type de fonds	obligations et créances hypothécaires canadiennes à court terme
Date de création	Série A : le 16 juillet 1974 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,35 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,25 %
Frais d'administration	0,17 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1991)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu conforme à ses placements dans des titres à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de haute qualité et à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province ou d'une municipalité canadienne ou dans des titres émis par des sociétés. Il peut également investir dans :

- des créances hypothécaires assurées ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne
- des créances en première hypothèque ordinaires sur des immeubles situés au Canada, directement ou indirectement au moyen de placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
- il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
- il distribue les placements entre les titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- il prévoit investir au moins 30 % des actifs du fonds directement ou indirectement dans des créances hypothécaires et des placements communs dans des créances hypothécaires, comme des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations garanties par des hypothèques et des titres semblables, et d'autres titres de créance de nature hypothécaire

- il n'investira que dans des titres qui, au moment du placement, ont reçu une note de BBB ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'autres agences de notation reconnues. Le fonds investira dans des titres ayant obtenu la note BBB dans une proportion représentant au plus deux fois la pondération de ces titres dans son indice de référence
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. Nous pouvons modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de parts. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la notice annuelle.

Le fonds a obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières du Canada lui permettant d'acheter des créances hypothécaires auprès de

certaines parties apparentées dont la Banque de Montréal ou Société financière MCAP, toutes deux des membres du groupe du gestionnaire ou des personnes ayant des liens avec lui, ou de leur en vendre, conformément à certaines conditions imposées par les organismes de réglementation. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 22,04 %, 14,72 % et 11,77 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez un revenu provenant de titres à revenu fixe à court terme
- vous recherchez un fonds prudent pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les mois et les gains en capital nets, en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$	16,09	50,73	88,92	202,41
Série F	\$	5,95	18,74	32,85	74,78
Série D	\$	—	—	—	—
Série Conseiller	\$	16,09	50,73	88,92	202,41

BMO Fonds d'actions privilégiées	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions privilégiées
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 12 août 2013 Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série 0 : le 20 septembre 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série 0 : 0,025 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un revenu régulier, de préserver le capital investi et d'offrir une plus-value du capital en investissant principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes et dans d'autres types de titres qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes ainsi que dans des titres productifs de revenu de gouvernements et de sociétés canadiennes
- il examine les données financières de chacune des sociétés dans laquelle il compte faire un placement afin de déterminer si les titres ont un prix attrayant
- il considère un vaste éventail d'actions privilégiées en fonction des perspectives des taux d'intérêt et du crédit
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, la Banque de Montréal et le Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 40,34 %, 23,21 % et 12,65 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds d'actions privilégiées
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 19,48	61,39	107,61	244,95
Série F	\$ 9,02	28,44	49,84	113,45
Série D	\$ 11,79	37,16	65,13	148,26
Série O	\$ 2,56	8,08	14,16	32,23
Série Conseiller	\$ 19,48	61,39	107,61	244,95

BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série D : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,30 % Série F : 0,60 % Série D : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,30 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe mondiaux
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- le sous-conseiller a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des fonds intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille d'obligations mondiales qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,40	51,70	90,62	206,28
Série F	\$ 8,61	27,14	47,58	108,30
Série D	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77
Série Conseiller	\$ 16,50	52,02	91,19	207,57

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé

Détails du fonds

Type de fonds	obligations à rendement élevé
Date de création	Série A : le 23 juin 2008 Série F : le 17 février 2009 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 9 mai 2008 Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : le 30 juillet 2012 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,45 % Série D : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,175 % Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,25 % Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O : 0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2017)
Sous-conseiller	Taplin, Canida & Habacht, LLC Miami (Floride) (sous-conseiller depuis mars 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un rendement total élevé au moyen d'un revenu et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés des États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, tels que des obligations et des débentures émises par des sociétés, ou obtient une exposition à ces titres
- il investit surtout dans des titres à rendement élevé qui se sont vu attribuer une note inférieure à BBB au moment du placement par Standard and Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues
- il investit dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement des États-Unis et/ou du Canada ou obtient une exposition à ces titres
- il cherche à obtenir les meilleurs placements possibles pour le portefeuille en analysant les notes de solvabilité de divers émetteurs et en ayant recours à l'analyse fondamentale
- il peut détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou pour tenir compte de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement qui vous rapporte un revenu et également un potentiel de gains en capital surtout au moyen de placements dans des obligations de qualité inférieure d'émetteurs américains
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement de moyen à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 20,91	65,92	115,54	263,00
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56
Série D	\$ 11,58	36,51	64,00	145,68
Série O	\$ 4,82	15,19	26,62	60,59
Série Conseiller	\$ 21,12	66,57	116,67	265,58

BMO Fonds universel d'obligations	
Détails du fonds	
Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 9 mai 2008 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,45 % Série D : 1,40 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2013)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectifs de :

- produire un revenu d'intérêts élevé
- offrir un potentiel de croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des obligations et des débentures ayant une échéance de plus de un an émises par :

- des gouvernements et des sociétés du monde entier
- des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il cherche à optimiser les placements en portefeuille afin de limiter le risque auquel le portefeuille est exposé, tout en tentant d'obtenir un rendement ajusté au risque supérieur
- il a recours à une méthode axée sur les données fondamentales qui privilégie la gestion de la duration, le positionnement de la courbe de rendement, la répartition par pays, le choix des titres et la répartition des actifs entre des agences de première qualité
- il choisit les obligations en tenant compte, globalement, de leur liquidité et de la taille du pays émetteur
- il obtient une exposition au crédit en ayant recours à un ou à plusieurs fonds négociés en bourse diversifiés
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a obtenu l'autorisation des autorités en valeurs mobilières du Canada d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue, et jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux accrédités ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels ladite autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux de Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 20,22 %, 17,07 %, 14,78 % et 10,37 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille sur le plan géographique au moyen d'un fonds d'obligations internationales principal
- vous recherchez un potentiel élevé de revenu en intérêts et un certain potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,86	72,06	126,30	287,50
Série F	\$ 8,20	25,85	45,31	103,14
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 23,27	73,35	128,57	292,66

Détails du fonds

Type de fonds	actions de l'Asie-Pacifique
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 7 juillet 2004 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 25 août 2003
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série T6 : 2,25 % Série F : 0,95 % Série F6 : 0,95 % Série D : 1,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Matthews International Capital Management LLC San Francisco (Californie) (sous-conseiller entre août 2003 et août 2015; gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2015)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles libellés en dollars américains et de titres de capitaux propres à rendement plus élevé de sociétés asiatiques. Le fonds accorde une importance primordiale aux « tigres » asiatiques (Asie hors Japon). Le volet obligations convertibles du portefeuille permet aux épargnants prudents de participer au potentiel de hausse des actions asiatiques, et ce, avec une volatilité moindre que dans un fonds composé uniquement d'actions, tout en offrant une certaine protection contre des fluctuations de change défavorables.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions et des obligations convertibles au moyen d'un processus de sélection ascendant axé sur la méthode de « la croissance à un prix raisonnable »
- il emploie des techniques quantitatives et qualitatives pour repérer des sociétés bien gérées qui occupent une position dominante dans des industries de croissance, et dont les actions se vendent à un escompte par rapport à leur valeur commerciale et à leur potentiel de croissance
- à titre secondaire, il évalue la situation politique et économique pour repérer les sociétés en passe de tirer profit de la dynamique et des tendances à long terme propres au pays
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire

de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.

Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement productif de revenu étranger
- vous recherchez un placement en titres asiatiques
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 27,06	85,31	149,52	340,36
Série T6	\$ 29,01	91,45	160,28	364,85
Série F	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42
Série F6	\$ 13,84	43,62	76,46	174,05
Série D	\$ 20,19	63,66	111,58	253,98
Série Conseiller	\$ 26,86	84,66	148,39	337,78

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré canadien
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série F : le 11 novembre 2009 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T5 : 1,75 % Série F : 0,45 % Série D : 0,75 % Série G : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 %
Frais d'administration	0,17 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la croissance de la valeur de votre placement à long terme.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition des actifs en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe
- il investit entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des actions, entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des obligations et jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il peut mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
 - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
 - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds

- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
 - il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des créances hypothécaires autorisées
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T5 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un mélange de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe dans un seul fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 21,73	68,50	120,07	273,32
Série T5	\$ 21,73	68,50	120,07	273,32
Série F	\$ 7,18	22,62	39,65	90,25
Série D	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 21,73	68,50	120,07	273,32

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 2 mai 1988 Série F : le 5 mai 2017 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 17 juillet 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,75 % Série F : 0,20 % Série D : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 1994)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
- le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné cherche à reproduire le rendement, dans la mesure du possible, de l'indice composé plafonné S&P/TSX, déduction faite des frais. L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière composé de titres des sociétés les plus importantes et les plus liquides inscrites à la cote de la TSX. Il s'agit de l'indice ayant la plus grande portée de la famille d'indice S&P/TSX et il constitue la base de nombreux sous-indices. Il regroupe des actions ordinaires et des parts de fiducie de revenu. Des renseignements additionnels concernant l'indice composé plafonné S&P/TSX et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Internet de S&P à l'adresse <http://ca.spindices.com/indices/equity/sp-tsx-capped-composite-index> (en anglais). La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir dans les titres constituants de l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question ou à investir dans d'autres titres et à détenir de tels titres en vue de reproduire le rendement de l'indice. L'on peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements. Plutôt que d'investir dans les titres constituants de l'indice et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le fonds

négocié en bourse peut également investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du fonds négocié en bourse, il peut investir dans des titres qui composent l'indice composé plafonné S&P/TSX dans une proportion en grande partie égale au fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds

- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous préférez un fonds qui tente de reproduire le rendement d'un indice boursier d'actions canadiennes
- vous recherchez un fonds d'actions canadiennes principal
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77
Série F	\$ 3,59	11,31	19,82	45,12
Série D	\$ 6,97	21,97	38,51	87,67

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,50 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,16 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes bien établies.

Les objectifs de placement fondamental du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres, y compris des fiducies de revenu
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les entités dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 20,27 %, 14,10 % et 12,02 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions canadiennes principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,50	77,23	135,36	308,13
Série F	\$ 7,69	24,23	42,48	96,69
Série D	\$ 11,99	37,81	66,27	150,84

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 30 juillet 2012 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série F : le 15 juillet 2003 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 4 janvier 1999
Titres offert	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T5 : 2,00 % Série F : 0,55 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juin 2012)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et de dividendes, en faisant des placements principalement dans un portefeuille composé d'actions et de titres apparentés à des actions canadiens de sociétés à grande capitalisation, choisis surtout parmi les actions des sociétés généralement considérées comme les plus grandes sociétés canadiennes en fonction de la capitalisation boursière.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui ont, de l'avis général, une grande capitalisation
- il aura recours à un modèle quantitatif fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T5 seulement)
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 26,88 %, 18,24 % et 15,91 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des placements dans des sociétés canadiennes à grande capitalisation pour votre portefeuille
- vous recherchez la croissance du capital au moyen de placements à long terme
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,09	75,94	133,10	302,97
Série T5	\$ 25,32	79,81	139,90	318,44
Série F	\$ 7,59	23,91	41,91	95,40
Série D	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseiller	\$ 23,58	74,32	130,27	296,52

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 8 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 31 octobre 2008 ¹⁾ Série NBA : le 22 janvier 1997 ¹⁾ Série NBF : le 31 octobre 2008 ¹⁾ Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,50 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ²⁾ Série NBA : 1,50 % Série NBF : 0,50 % Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ²⁾ (pour la série NBA et la série NBF, les porteurs de titres paient des frais d'exploitation directement, sous réserve d'un montant plafonné) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2004)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'importantes sociétés canadiennes qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes
- il investit principalement dans des sociétés canadiennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

¹⁾ Ces dates reflètent les dates de création des séries concernées du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns. Le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns a été absorbé par le présent fonds avec prise d'effet le 15 décembre 2013. Aux termes d'une dispense accordée dans le cadre de l'opération de fusion de fonds, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces dates de création par le fonds.

²⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille bien diversifié d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,86	72,06	126,30	287,50
Série F	\$ 8,20	25,85	45,31	103,14
Série D	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42
Série NBA	\$ 17,63	55,58	97,42*	221,75*
Série NBF	\$ 6,46	20,36	35,68*	81,22*
Série Conseiller	\$ 23,06	72,70	127,43	290,08

* Ces frais du fonds reflètent ceux des séries lorsqu'elles étaient offertes par un autre OPC. Aux termes d'une dispense accordée dans le cadre d'une opération de fusion de fonds, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont approuvé l'utilisation de ces frais du fonds par le fonds.

BMO Fonds concentré d'actions mondiales	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,80 % Série D : 1,05 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	GuardCap Asset Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions et de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs du monde entier.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des actions de sociétés qui sont négociées à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux choisis avec forte conviction
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous cherchez à tirer de votre placement une croissance du capital à long terme
- vous pouvez tolérer des placements à forte conviction concentrés dans des titres de capitaux propres mondiaux
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fond* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse.

Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans les titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vise à procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une plus-value du capital à long terme. Plutôt que d'investir dans des titres de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés peut également investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés du Canada qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres des sociétés choisies auront un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres admissibles seront choisis

au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra des options d'achat couvertes sur ces titres. Aux termes de ces options d'achat, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice donné ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent, jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- s'il n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du fonds négocié en bourse, le fonds peut investir dans des titres de sociétés canadiennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat

- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit dans des actions canadiennes et qui met l'accent sur un revenu mensuel régulier et un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fond* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions de banques canadiennes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de banques canadiennes en investissant la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vise à procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions de banques canadiennes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse, ainsi qu'à procurer aux porteurs de parts des distributions mensuelles. À l'heure actuelle, la stratégie de placement du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes consiste à investir dans des titres de banques canadiennes, dans des parts du FNB BMO équivalents à celles-ci, et à détenir de tels titres et parts. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre auprès du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir du FNB BMO vente d'options

d'achat couvertes de banques canadiennes un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, il peut investir dans des titres de banques canadiennes, dans des parts du FINB BMO équivalents banques ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit dans des actions de banques canadiennes et qui met l'accent sur un revenu mensuel régulier et un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série D	\$ 8,61	27,14	47,58	108,30
Série Conseiller	\$ 16,91	53,32	93,45	212,72

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes en investissant la

totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD vise à procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés européennes qui versent des dividendes afin de générer un revenu et de procurer une appréciation du capital à long terme. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres des sociétés choisies auront un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres admissibles seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement, du ratio de versement et de l'admissibilité et qui sera revue chaque année. Les titres feront également l'objet d'un processus de présélection pour que leur liquidité soit suffisante. De plus, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD investira dans des dérivés ou utilisera des dérivés afin de tenter de couvrir son exposition aux devises. De même, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat

couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD, il peut investir dans des titres de sociétés européennes qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en CAD dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit dans des actions européennes donnant droit à des dividendes et qui met l'accent sur un revenu mensuel régulier et un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série D	\$ 8,61	27,14	47,58	108,30
Série Conseiller	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série F : 0,55 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes en investissant la totalité ou

une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, en investissant directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou en utilisant des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines
- le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vise à procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes, tout en atténuant le risque de perte en cas de baisse, ainsi qu'à procurer aux porteurs de parts des distributions mensuelles. Le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes, et détiendra de tels titres. Les titres des sociétés choisies auront un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres admissibles seront choisis au moyen d'une méthodologie fondée sur des règles qui tient compte de la croissance des dividendes, du rendement et du ratio de versement. De plus, selon la volatilité du marché et d'autres facteurs, le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra des options d'achat couvertes sur ces titres, aux termes desquelles le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vendra à l'acheteur de l'option, moyennant une prime, un droit d'achat du titre à un prix d'exercice ou, si l'option est réglée en espèces, le droit de recevoir un paiement correspondant à la différence entre la valeur du titre et le prix d'exercice. Les options d'achat couvertes procurent une couverture partielle contre la baisse du cours des titres qu'elles visent jusqu'à concurrence des primes

que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines a reçues lorsqu'il a vendu les options. Les options d'achat que le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines vend peuvent être négociées en bourse ou hors bourse

- si le fonds n'investit pas 100 % de ses actifs dans des titres du fonds négocié en bourse, il peut investir dans des titres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou dans des titres qui composent le FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés américaines dans environ la même proportion qu'ils représentent dans le fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou d'une partie de celui-ci
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.

Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit principalement dans des sociétés américaines donnant droit à des dividendes et qui met l'accent sur un revenu mensuel régulier et un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds effectue des distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital nets et/ou d'un RC. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,43	54,93	96,28	219,17
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série D	\$ 8,61	27,14	47,58	108,30
Série Conseiller	\$ 17,73	55,90	97,98	223,04

BMO Fonds de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T5 : le 1 ^{er} juin 2012 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 1 ^{er} juin 2012
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T5 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série D : 0,90 % Série G : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,13 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 1994)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu après impôts élevé, comprenant un revenu de dividendes et des gains en capital tirés de la croissance de la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres, y compris jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des fiducies de revenu et des titres à revenu fixe
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T5 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de dividendes qui cible des sociétés canadiennes établies
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série A, de série F, de série D, de série G, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue un montant fixe de revenu net par titre tous les trimestres. Le fonds distribue son revenu net en excédent de la distribution trimestrielle en décembre.

Dans le cas des titres de série T5 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 5 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5 ou de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,45	58,16	101,95	232,06
Série T5	\$ 18,66	58,81	103,08	234,64
Série F	\$ 7,28	22,94	40,21	91,54
Série F6	\$ 7,28	22,94	40,21	91,54
Série D	\$ 11,58	36,51	64,00	145,68
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 18,66	58,81	103,08	234,64

BMO Fonds européen

Détails du fonds

Type de fonds	actions européennes
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 3 novembre 2008 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 0,65 % Série F6 : 0,65 % Série D : 1,10 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,28 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2015)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis janvier 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés qui sont inscrites à la cote de bourses reconnues et qui sont susceptibles de bénéficier des fusions et de la réduction des obstacles au commerce résultant de la restructuration des marchés et des économies européens. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Europe de l'Ouest et du Royaume-Uni.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de sociétés pour repérer des placements potentiels intéressants
- il utilise une approche ascendante en matière de placement basée sur les données fondamentales qui met l'accent sur la croissance et la stabilité des gains tout en respectant des critères rigoureux en matière d'évaluation
- il recherche des sociétés dont la production de flux de trésorerie disponibles est élevée, régulière et en progression
- il passe en revue l'information financière d'une société, sa situation concurrentielle et ses perspectives
- il peut également rencontrer la direction de la société et prendre en considération les tendances économiques et sectorielles générales
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse

des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 30,24 %, 16,86 % et 13,76 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous cherchez une meilleure exposition au potentiel de croissance de titres de sociétés européennes bien établies
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,83	81,43	142,73	324,89
Série T6	\$ 26,14	82,40	144,43	328,75
Série F	\$ 10,76	33,93	59,47	135,37
Série F6	\$ 10,76	33,93	59,47	135,37
Série D	\$ 15,79	49,76	87,22	198,54
Série Conseiller	\$ 25,93	81,75	143,29	326,18

BMO Fonds zéro combustible fossile

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille mondialement diversifié d'émetteurs qui exclut les placements dans des émetteurs ayant pour activités principales la valorisation des combustibles fossiles et les infrastructures liées à ceux-ci.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans un portefeuille mondialement diversifié de titres de capitaux propres
- il n'investira pas dans les titres d'émetteurs qui :
 - exercent des activités d'exploration, de traitement, de raffinage et/ou de distribution liées au charbon, au pétrole et/ou au gaz
 - produisent et/ou transportent de l'électricité tirée de combustibles fossiles
 - transportent du gaz naturel
- il a recours à l'analyse fondamentale pour déterminer la valeur intrinsèque d'une société, tout en recherchant des titres de capitaux propres mondiaux qui se négocient à escompte par rapport à ce prix
- il tient compte des perspectives économiques, financières et boursières afin de créer un portefeuille bien diversifié
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds

- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au 10 avril 2018, nous détenions 13,55 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit dans des émetteurs dont les activités principales ne touchent pas le secteur des combustibles fossiles
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 20,40	64,30	112,71	256,56
Série F	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série D	\$ 12,10	38,13	66,83	152,13
Série Conseiller	\$ 20,40	64,30	112,71	256,56

BMO Fonds mondial équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,60 % Série D : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,70 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer en même temps la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- l'actif du fonds est réparti entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe
- pour son volet titres à revenu fixe, le fonds met l'accent principalement sur l'analyse des titres, du secteur, du crédit et de la courbe de rendement au moment de prendre sa décision de placement et peut retenir tant des titres de qualité que des titres de moindre qualité. Le volet titres à revenu fixe sera investi principalement dans des titres émis par des émetteurs qui sont des États, des gouvernements, des sociétés et des émetteurs de produits financiers structurés
- pour son volet titres de capitaux propres, le fonds recherche les titres qui sont considérés comme les meilleures occasions à l'échelle mondiale, ce qui peut notamment comprendre des titres de sociétés à petite et à grande capitalisation. Le sous-conseiller a recours à la recherche fondamentale pour établir la valeur intrinsèque d'une société, ce qui lui permet de repérer les titres de capitaux propres dont le cours est inférieur à cette valeur
- le sous-conseiller tient compte des perspectives économiques, de l'évolution des placements et des tendances du marché pour composer un portefeuille équilibré bien diversifié
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des placements équilibrés en actions et en titres à revenu fixe mondiaux
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous êtes prêt à détenir le fonds pour le moyen à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir des distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74
Série F	\$ 9,33	29,40	51,54	117,32
Série D	\$ 11,58	36,51	64,00	145,68
Série Conseiller	\$ 21,94	69,15	121,20	275,90

BMO Fonds mondial de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes mondiaux
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 24 juin 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T6 : 1,90 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série D : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,35 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, tiré de la valeur de votre placement, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés partout dans le monde donnant droit à des dividendes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes
- il recherche des rendements à long terme, composés de dividendes en constante croissance et d'un revenu régulier, axés sur une philosophie de croissance des dividendes et de durabilité
- il a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées
- il utilise un processus multifactoriel exclusif, élaboré à l'interne, qui effectue des comparaisons entre les régions pour repérer l'endroit où survient un changement positif fondamental sur les marchés mondiaux
- il diversifie les actifs du fonds par régions, pays et secteurs pour réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui gère
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les placements du fonds étant concentrés dans quelques secteurs, la valeur de ses parts peut varier davantage que celle des fonds qui investissent dans nombre de secteurs.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés

- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres de capitaux propres qui offre une exposition à des sociétés situées partout dans le monde qui versent des dividendes
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,11	79,17	138,76	315,86
Série T6	\$ 24,40	76,91	134,80	306,84
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série F6	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série D	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60
Série Conseiller	\$ 25,11	79,17	138,76	315,86

BMO Fonds mondial d'actions

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T6 : 1,85 % Série F : 0,60 % Série F6 : 0,60 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse situées partout dans le monde et qui offrent des possibilités de croissance importantes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses reconnues de pays partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
 - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- il utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
 - maximise l'exposition à la CAPR
 - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
 - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 37,09 %, 16,69 % et 15,53 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille de titres de capitaux propres sur le plan mondial
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,29	76,58	134,23	305,55
Série T6	\$ 23,78	74,97	131,40	299,10
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série F6	\$ 10,46	32,96	57,77	131,50
Série D	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60
Série Conseiller	\$ 24,70	77,87	136,50	310,71

BMO Fonds mondial de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 29 août 2016 Série T5 : le 22 janvier 2007 Série F : le 17 juillet 2006 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 17 juillet 2006
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T5 : 2,00 % Série F : 0,60 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et de produire un revenu d'intérêts en faisant des placements principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions, ainsi que dans des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier, sans restriction aucune quant à la capitalisation boursière des titres pouvant être inclus dans le portefeuille.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il cherche à investir principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions d'émetteurs du monde entier
- il se concentrera sur les données fondamentales, l'évaluation et l'intérêt des investisseurs pour repérer des sociétés intéressantes
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il diversifie les actifs du fonds en les plaçant dans différents secteurs d'activité et différents pays dans le but de réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux ventes à découvert.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO, le Portefeuille conservateur Ascension^{MC} BMO et le Portefeuille croissance Ascension^{MC} BMO détenaient respectivement 32,96 %, 20,54 % et 11,50 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des titres internationaux pour votre portefeuille
- vous recherchez la croissance du capital dans une perspective de placement à long terme
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle de chacune de ces séries est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série T5	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série D	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseiller	\$ 24,91	78,52	137,63	313,28

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

Détails du fonds

Type de fonds	infrastructures mondiales
Date de création	Série A : le 1 ^{er} juin 2006 Série F : le 8 avril 2014 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 17 novembre 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,90 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Macquarie Capital Investment Management LLC New York (New York) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2009)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un rendement total élevé, comprenant les dividendes et les gains en capital, en investissant surtout dans des sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur des infrastructures ou qui devraient profiter des activités de ce secteur, à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de ces sociétés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions de sociétés exerçant leurs activités dans le secteur des infrastructures cotées en bourse
- il investit dans des titres de créance de sociétés (y compris des débentures convertibles) et dans des fonds négociés en bourse qui souscrivent des titres de sociétés du secteur des infrastructures
- il peut également investir dans des titres de créance de sociétés ayant des activités connexes au secteur des infrastructures
- il cherche à investir dans des titres qui devraient produire des flux de trésorerie stables à long terme
- il diversifie les actifs du fonds en les plaçant dans différents secteurs d'activité et différents pays dans le but de réduire le risque
- il entend par « infrastructures », au sens large, les services publics et installations de base nécessaires au fonctionnement d'une collectivité ou d'une société, y compris, notamment, dans les secteurs du transport (routes à péage, aéroports, ports de mer et chemins de fer), de l'énergie (transmission, distribution et production de gaz et d'électricité), de l'eau (pipelines et usines de traitement), des télécommunications (diffusion, satellite et câble), sociaux (hôpitaux, écoles et prisons), des services d'ingénierie, minier, du transport des marchandises, des énergies de remplacement, de la construction et du béton
- il peut détenir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous cherchez à obtenir une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier
- vous souhaitez détenir un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série Conseiller et de série I, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle de chacune de ces séries est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,24	82,72	144,99	330,04
Série F	\$ 13,84	43,62	76,46	174,05
Série D	\$ 17,94	56,55	99,12	225,62
Série Conseiller	\$ 26,55	83,69	146,69	333,91

LES PLACEMENTS DANS LE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO NE CONSTITUENT PAS DES DÉPÔTS AUPRÈS DE LA MACQUARIE BANK LIMITED ABN 46 008 583 542 (« MBL ») OU DE TOUTE SOCIÉTÉ MEMBRE DU GROUPE MACQUARIE NI NE SONT DES DETTES DE CELLES-CI. DE CE FAIT, ILS SONT ASSUJETTIS AUX RISQUES ASSOCIÉS AUX PLACEMENTS, NOTAMMENT AU RETARD POTENTIEL DANS LE REMBOURSEMENT, À LA PERTE DE REVENU ET À LA PERTE DU CAPITAL INVESTI. NI MBL NI AUCUN AUTRE MEMBRE DE SON GROUPE NE GARANTIT LE RENDEMENT DU FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO, LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL PAR LE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO OU UN TAUX DE RENDEMENT EN PARTICULIER.

BMO Fonds d'occasions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série D : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,55 % Série D : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres du monde entier
- il a recours à une analyse ascendante fondée sur les données fondamentales pour choisir les titres de capitaux propres du monde entier qu'il estime être le meilleur placement, peu importe la capitalisation boursière et la répartition par secteur, en mettant l'accent sur les titres dont le cours est attrayant et qui sont émis par des sociétés susceptibles de connaître une croissance élevée des bénéfices
- en outre, il recherche des sociétés dont les données fondamentales s'améliorent, dont le cours est attrayant et qui sont touchées par d'autres facteurs qui peuvent entraîner une augmentation du cours
- le fonds a recours à des méthodes d'analyse des titres de capitaux propres fondées sur les données fondamentales pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 75 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*

- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance CatégorieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 62,57 %, 14,70 % et 13,79 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds qui investit dans des sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation de partout dans le monde qui ont un potentiel de croissance élevé
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 23,06	72,70	127,43	290,08
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 23,17	73,03	128,00	291,37
Série Conseiller	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60

BMO Fonds FNB d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 22 mars 1999 Série F : le 5 mai 2017 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 mars 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,85 % Série F : 0,30 % Série D : 0,60 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions internationales. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces

fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD, déduction faite des frais. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD est un indice boursier qui reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays de marchés développés à l'échelle mondiale, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est couverte par rapport au dollar canadien. Des renseignements additionnels concernant l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Internet de MSCI à l'adresse www.msci.com. La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir dans les titres constituants de l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question ou à investir dans d'autres titres et à détenir de tels titres en vue de reproduire le rendement de l'indice. L'on peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds négocié en bourse. Plutôt que d'investir dans les titres constituants de l'indice et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le fonds négocié en bourse peut également investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice
- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du fonds négocié en bourse, il peut investir dans des titres qui composent l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD dans une proportion en grande partie égale au fonds négocié en bourse

- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres

- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être exposé davantage au potentiel de croissance d'actions internationales
- vous préférez un fonds qui tente de reproduire le rendement d'un indice boursier d'actions internationales
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 10,97	34,58	60,60	137,95
Série F	\$ 4,61	14,54	25,49	58,02
Série D	\$ 8,10	25,53	44,74	101,85

BMO Fonds d'actions internationales

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série F : 0,75 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2017)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago, Illinois (sous-conseiller depuis août 2017)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou dans d'autres sociétés qui tirent profit de leur exposition au marché international.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents pays, secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le sous conseiller investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au marché international, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le sous-conseiller pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le sous-conseiller peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le sous-conseiller peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds et ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du sous-conseiller, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez diversifier votre portefeuille par une exposition au marché international à l'extérieur du Canada et des États-Unis
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série est nouvelle.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05
Série F	\$ 10,76	33,93	59,47	135,37
Série Conseiller	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05

BMO Fonds valeur internationale

Détails du fonds

Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 7 avril 2014 Série F : le 23 décembre 2013 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 23 décembre 2013 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 23 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série F : 0,75 % Série D : 1,05 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N. ²⁾ Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Pyrford International Limited Londres, Angleterre (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion imputés à la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 357, pour obtenir plus de renseignements.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser une croissance du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui démontrent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou devraient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions de sociétés établies qui sont négociées à escompte par rapport à leur valeur à long terme, à des bourses reconnues de pays situés partout dans le monde, dont l'Australie, la Finlande, la France, l'Allemagne, Hong Kong, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni entre autres
- il a recours à une perspective de rendement absolu fondée sur la valeur. Au niveau des actions, le gestionnaire de portefeuille repère les sociétés qu'il considère comme évaluées adéquatement ou sous-évaluées par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices à long terme
- il cherche à surpondérer les placements dans les pays qui devraient offrir une bonne valeur par rapport à leurs perspectives à long terme et à sous-pondérer ou à éviter les placements dans les pays qui ne devraient pas offrir une telle valeur
- il peut investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, BMO Gestion d'actifs inc. et un porteur de titres détenaient respectivement 13,19 % et 28,40 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille sur le plan international, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et investir dans un fonds ayant recours à un style de placement axé sur la valeur
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir au comptant.

En ce qui concerne les titres de chaque série, le fonds distribue un montant fixe par titre par mois composé de revenu net ou d'un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série de titres est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans chaque série de titres, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,32	79,81	139,90	318,44
Série F	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42
Série D	\$ 15,68	49,44	86,66	197,25
Série N	\$ 3,59	11,31	19,82	45,12
Série Conseiller	\$ 25,11	79,17	138,76	315,86

BMO Fonds japonais

Détails du fonds

Type de fonds	actions japonaises
Date de création	Série A : le 17 août 2017 Série F : le 17 août 2017 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 17 août 2017 Série Conseiller : le 17 août 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2017)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis août 2017)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- le fonds investit dans un portefeuille de base de titres de capitaux propres qui sont choisis en examinant les données financières de chaque placement potentiel à la recherche de facteurs comme la taille de la société, la tendance, le secteur et la sensibilité de chaque placement potentiel aux fluctuations du marché (coefficient bêta)
- dans une moindre mesure, le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de sociétés que le sous-conseiller juge comme étant de bonne qualité en examinant les statistiques financières de chaque placement potentiel, à la recherche de facteurs comme une gestion et une gouvernance solides, et à un prix intéressant
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et différentes sociétés pour contribuer à réduire les risques
- le fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres étrangers
- le fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des fonds négociés en bourse et d'autres OPC, dont des OPC qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- les fonds sous-jacents choisis par le sous-conseiller investiront principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées au Japon ou d'autres sociétés qui tirent avantage de leur exposition au Japon, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre des pertes potentielles. Par exemple, le sous-conseiller pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Il peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le sous-conseiller peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'utiliseront les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du sous-conseiller, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds ou ses fonds sous-jacents à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*

- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 33,75 %, 18,65 % et 16,11 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez ajouter une exposition au marché japonais à votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série est nouvelle.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 20,09	63,33	111,01	252,69
Série F	\$ 8,51	26,82	47,01	107,01
Série Conseiller	\$ 20,09	63,33	111,01	252,69

BMO Fonds d'actions multi-factorielles	
Détails du fonds	
Type de fonds	fonds d'actions américaines
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série F : 0,60 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,60 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui sont sélectionnés en fonction de facteurs qui tiennent compte des ratios financiers et des rendements selon le cours.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
 - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- l'équipe utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
 - maximise l'exposition à la CAPR
 - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
 - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions américaines de base pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds*, à la page 6, obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Fonds de dividendes nord-américains

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 24 juin 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (portefeuille canadien) (gestionnaires de portefeuille depuis octobre 1994)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (portefeuille américain) (gestionnaire de portefeuille entre octobre 1994 et août 2016; sous-conseiller depuis septembre 2016)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un niveau élevé de rendement total sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés nord-américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille (portefeuille canadien) et le sous-conseiller (portefeuille américain) emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des titres de capitaux propres nord-américains, y compris des titres de fiducies de revenu
- ils examinent les données financières de chaque société dans laquelle ils envisagent d'investir afin de déterminer si les titres de la société sont offerts à un prix intéressant et si celle-ci affiche des bénéfices constants
- ils surveillent constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions offrant des titres donnant droit à des dividendes de sociétés nord-américaines
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net tous les trimestres et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,93	81,75	143,29	326,18
Série T6	\$ 26,04	82,08	143,86	327,47
Série F	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série F6	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 26,34	83,04	145,56	331,33

BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à gestion tactique
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série D : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série L : le 17 avril 2015 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série L : 0,25 % Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	ETF Capital Management Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- les fonds sous-jacents qui constituent le portefeuille investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le

fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,35	57,84	101,38	230,77
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série D	\$ 11,48	36,19	63,43	144,39
Série L	\$ 4,82	15,19	26,62	60,59
Série Conseiller	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22

BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes à gestion tactique
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 12 août 2013 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 8 avril 2014 Série L : le 2 octobre 2014 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement placement admissible
Admissible aux régimes enregistrés	
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série D : 0,90 % Série G : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série L : 0,30 % Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseiller	ETF Capital Management Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier en faisant principalement des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres productifs de revenu. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les

titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 19,07	60,10	105,35	239,80
Série T6	\$ 19,07	60,10	105,35	239,80
Série F	\$ 8,10	25,53	44,74	101,85
Série F6	\$ 8,10	25,53	44,74	101,85
Série D	\$ 11,99	37,81	66,27	150,84
Série G	\$ —	—	—	—
Série L	\$ 5,23	16,48	28,89	65,73
Série Conseiller	\$ 19,07	60,10	105,35	239,80

BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	mondial équilibré
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,65 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille mondialement diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et peut investir dans d'autres titres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse gérés par nous ou d'autres gestionnaires d'OPC, y compris un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des titres intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire

de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,35	57,84	101,38	230,77
Série F	\$ 8,20	25,85	45,31	103,14
Série D	\$ 12,10	38,13	66,83	152,13
Série Conseiller	\$ 18,04	56,87	99,68	226,91

BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 avril 2015 Série T6 : le 16 novembre 2015 Série F : le 17 avril 2015 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 17 avril 2015 Série I : le 17 avril 2015 Série S : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 17 avril 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,60 % Série T6 : 1,60 % Série F : 0,70 % Série F6 : 0,70 % Série D : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série S : 0,60 % Série Conseiller : 1,60 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2015)
Sous-conseiller	SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (sous-conseiller depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- ils investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux
- ils investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il a recours à un modèle exclusif qui se fonde sur des indicateurs techniques pour repérer des fonds intéressants qui offrent des rendements élevés tout en minimisant les risques
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille de titres de capitaux propres mondiaux qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 19,68	62,04	108,74	247,53
Série T6	\$ 19,99	63,01	110,44	251,40
Série F	\$ 9,64	30,37	53,24	121,19
Série F6	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77
Série D	\$ 12,40	39,10	68,53	156,00
Série S	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série Conseiller	\$ 19,58	61,72	108,18	246,24

BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série L : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série L : 0,30 % Série Conseiller : 1,55 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)
Sous-conseiller	ETF Capital Management Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres mondiaux qui mettent l'accent sur la croissance. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et peut également investir dans d'autres titres de capitaux propres et titres à revenu fixe
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Lorsqu'il répartit les placements du portefeuille, le sous-conseiller peut, à des fins tactiques, dévier de sa composition d'actifs cible afin de tirer parti d'occasions de placement. Ce faisant, le sous-conseiller tient compte des évaluations moyennes du marché par région, secteur et catégorie d'actifs, des conditions économiques particulières qui peuvent toucher un placement et des risques de perte possibles.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un portefeuille de titres de capitaux propres mondiaux qui s'adapte aux conditions du marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 19,48	61,39	107,61	244,95
Série F	\$ 7,69	24,23	42,48	96,69
Série D	\$ 12,10	38,13	66,83	152,13
Série L	\$ 5,13	16,16	28,32	64,46
Série Conseiller	\$ 19,27	60,75	106,48	242,38

BMO Fonds de dividendes américains

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes américains
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (sous-conseiller depuis novembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- les titres de capitaux propres de sociétés américaines sont choisis suivant un examen des données financières de chaque placement éventuel et une recherche visant à repérer un prix intéressant, des bénéfices constants, une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société, la possibilité de verser des dividendes et la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- l'actif du fonds est diversifié au moyen d'une répartition parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de capitaux propres autres qu'américains
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le sous-conseiller pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le sous-conseiller peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le sous-conseiller peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du sous-conseiller, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 34,36 %, 12,76 % et 12,00 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de dividendes américains principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 19,68	62,04	108,74	247,53
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 12,40	39,10	68,53	156,00
Série Conseiller	\$ 20,19	63,66	111,58	253,98

BMO Fonds FNB d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 5 mai 2017 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 4 novembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série F : 0,25 % Série D : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2010)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines. Le fonds peut investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents que ces

fonds détiennent et/ou utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction des fonds négociés en bourse.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres du FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
- le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens, déduction faite des frais. L'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant réputé mondialement qui vise à reproduire les titres des sociétés ouvertes les plus grandes et les plus liquides des États-Unis. Les titres constituants doivent respecter des critères d'ajustement selon le flottant et de liquidité minimums afin d'être choisis pour faire partie de l'indice et y rester. La pondération de l'indice est passée en revue tous les trimestres. L'exposition au dollar américain est couverte par rapport au dollar canadien. C'est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des titres de 500 des sociétés américaines ouvertes les plus importantes que fournit le S&P Opco, LLC, couvert en dollars canadiens. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Internet de S&P à l'adresse <http://ca.spindices.com/indices/equity/sp-500-cad-hdg> (en anglais). La stratégie de placement du fonds négocié en bourse consiste à investir dans les titres constituants de l'indice et à détenir de tels titres dans une proportion égale à celle qu'ils représentent dans l'indice en question ou à investir dans d'autres titres et à détenir de tels titres en vue de reproduire le rendement de l'indice. L'on peut également avoir recours à une méthode d'échantillonnage pour choisir les placements du fonds négocié en bourse. Plutôt que d'investir dans les titres constituants de l'indice et de les détenir ou tout en procédant ainsi, le fonds négocié en bourse peut également

investir dans certains autres titres ou utiliser de tels titres afin d'obtenir une exposition au rendement de l'indice

- si le fonds n'investit pas la totalité de ses actifs dans des titres du fonds négocié en bourse, il peut investir dans des titres qui composent l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens dans une proportion en grande partie égale au fonds négocié en bourse
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, compte tenu des besoins de trésorerie, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. Le fonds négocié en bourse sous-jacent, ainsi que le pourcentage des avoirs dans le fonds négocié en bourse sous-jacent et la répartition entre le fonds sous-jacent et les titres, peuvent être modifiés à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut utiliser des dérivés comme des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré pour gérer l'exposition aux devises afin de tenter de réduire le risque de change entre le dollar canadien et les autres monnaies
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement du fonds négocié en bourse ou une partie de celui-ci. Le fonds n'utilisera des dérivés que selon ce qui est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières
- il peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents afin de respecter des exigences quant à la couverture en espèces ou les demandes de rachat.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez une plus grande exposition au potentiel de croissance du marché boursier américain
- vous préférez un fonds qui tente de reproduire le rendement d'un indice boursier d'actions américaines
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 10,46	32,96	57,77	131,50
Série F	\$ 4,10	12,93	22,66	51,57
Série D	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11

BMO Fonds d'actions américaines

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série A (couverte) : le 2 mai 2016 Série F : le 3 novembre 2008 Série F (couverte) : le 2 mai 2016 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 mars 2008 Série N : le 20 avril 2015 Série Conseiller : le 1 ^{er} avril 2013 Série Conseiller (couverte) : le 2 mai 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement placement admissible
Admissible aux régimes enregistrés	
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série A (couverte) : 2,00 % Série F : 0,50 % Série F (couverte) : 0,50 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série N : s.o. Les frais de la série N sont payés par chaque porteur de titres de la série N. ²⁾ Série Conseiller : 2,00 % Série Conseiller (couverte) : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2016)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (gestionnaire de portefeuille entre janvier 1997 et août 2016; sous-conseiller depuis septembre 2016)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des actions de sociétés américaines bien établies qui peuvent être sous-évaluées sur le marché.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
- il se sert des renseignements précédents pour classer les placements potentiels. Les titres ayant le classement le plus élevé sont inclus dans le portefeuille
- il diversifie les actifs du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Les porteurs de titres de série N versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion imputés à la série F. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 357, pour obtenir plus de renseignements.

- réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds utilise des dérivés, comme les contrats à terme de gré à gré, pour couvrir l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte). Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte), ces titres auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Toute modification de la stratégie de couverture du risque de change de la série A (couverte), de la série F (couverte) et de la série Conseiller (couverte) doit être préalablement approuvée par les porteurs de titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

En raison de cette stratégie de couverture, le Fonds devrait avoir un taux de rotation élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués à la série A (couverte), à la série F (couverte) et à la série Conseiller (couverte), ce qui pourrait diminuer le rendement de ces séries.

Le fonds peut couvrir ou non la totalité ou une partie de l'exposition aux devises de ses placements libellés en devises attribués aux autres séries du fonds. Le rendement de ces séries de titres du fonds sera généralement fondé à la fois sur le rendement des placements en portefeuille du fonds et sur le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. La proportion du rendement fondé sur les fluctuations des devises dépendra de l'importance de la couverture obtenue pour protéger ces séries contre l'exposition aux devises.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 21,32 % et 11,79 % des titres du fonds.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) pour couvrir leur exposition aux devises et, en conséquence, les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) seront exposés à un risque propre aux dérivés plus grand que les titres des autres séries du fonds. Les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte)

seront exposés à un risque de change moindre que les titres des autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte).

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions américaines principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Le niveau de risque de toutes les séries du fonds, y compris la série A (couverte), la série F (couverte) et la série Conseiller (couverte), est moyen.

Les titres de série A (couverte), de série F (couverte) et de série Conseiller (couverte) sont destinés à des épargnants qui désirent obtenir une exposition à des placements américains, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,52	80,46	141,03	321,02
Série A (couverte)	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série F (couverte)	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 12,51	39,42	69,10	157,29
Série N	\$ 2,87	9,05	15,86	36,10
Série Conseiller	\$ 25,52	80,46	141,03	321,02
Série Conseiller (couverte)	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31

BMO Fonds d'actions américaines Plus

Détails du fonds

Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série F : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014 Série I : le 13 novembre 2014 Série Conseiller : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,55 % Série D : 0,90 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)
Sous-conseiller	BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (sous-conseiller depuis décembre 2014)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation américaines et canadiennes
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions qui offre une exposition à des sociétés américaines et canadiennes
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,65	71,41	125,17	284,92
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 12,71	40,07	70,23	159,87
Série Conseiller	\$ 22,55	71,09	124,60	283,63

BMO Fonds leadership féminin

Détails du fonds

Type de fonds	actions nord-américaines
Date de création	Série A : le 28 avril 2016 Série F : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série FNB : le 4 mai 2018 (Symbole boursier : WOMN) Série Conseiller : le 28 avril 2016
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série F : 0,25 % Série D : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série FNB : 0,35 % ²⁾ Série Conseiller : 1,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2016)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

²⁾ Pour les titres de série FNB, le gestionnaire est responsable du paiement des sommes liées aux frais d'administration et aux autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 pour obtenir plus de détails.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des titres d'émetteurs qui favorisent la mixité au sein de leur équipe de direction.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres d'émetteurs en se fondant notamment sur les critères suivants concernant la mixité :
 - la présence de femmes au conseil d'administration
 - la présence d'une chef de la direction
- investit dans des sociétés établies aux États-Unis et au Canada qui remplissent un critère ou les deux critères suivants concernant la mixité, soit la présence d'une chef de la direction ou la présence d'un conseil d'administration composé au moins à 25 % de femmes. Les émetteurs admissibles parmi lesquels le gestionnaire de portefeuille choisit les placements sont tous des émetteurs établis aux États-Unis et au Canada dont les titres sont cotés à la New York Stock Exchange, à The NASDAQ Stock Market ou à la TSX. Ces émetteurs doivent également remplir certains critères de sélection, dont des critères qui concernent la capitalisation boursière et la liquidité et respecter des limites relatives à la concentration
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO et le Portefeuille croissance Ascension^{MC} BMO détenaient respectivement 32,43 % et 21,69 % des titres du fonds.

Parmi les autres risques associés à un placement dans les titres de série FNB, on compte :

- le risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation
- le risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB
- le risque propre au cours des titres de série FNB.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen d'un fonds qui investit dans des titres de sociétés qui favorisent la mixité au sein de leur équipe de direction
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions pour ces séries sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série FNB, les distributions, le cas échéant, sont versées annuellement de sorte que tout revenu net et tout gain en capital net réalisé sont distribués aux porteurs de titres. Les distributions peuvent être versées en espèces ou réinvesties automatiquement dans des titres de série FNB supplémentaires du fonds à un prix correspondant à la valeur liquidative par titre du fonds, et les titres de série FNB seront immédiatement regroupés de façon que le nombre de titres de série FNB en circulation après la distribution corresponde au nombre de titres de série FNB en circulation avant la distribution. Si vous participez à un régime de réinvestissement, vos distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres de série FNB supplémentaires conformément au régime de réinvestissement. De plus, le fonds peut à l'occasion verser des distributions supplémentaires sur ses titres de série FNB, y compris, notamment, relativement à un dividende spécial ou dans le cadre d'un RC. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série FNB puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33
Série F	\$ 6,36	20,03	35,12	79,93
Série D	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série Conseiller	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	titres d'entreprises canadiennes à faible et à moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,60 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,27 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de réaliser à long terme une croissance de la valeur de votre placement supérieure à la moyenne en investissant dans de petites et de moyennes entreprises canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres, y compris des titres de fiducies de revenu
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il peut se concentrer sur certains secteurs particuliers offrant un rendement possible élevé ou sur des sociétés susceptibles de bénéficier de tendances telles que le vieillissement de la population
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux produits de base
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds qui investit dans de petites et moyennes entreprises canadiennes ayant un potentiel de croissance élevé
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen à élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60
Série F	\$ 10,05	31,67	55,50	126,34
Série D	\$ 14,35	45,24	79,29	180,49
Série Conseiller	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60

BMO Fonds des marchés en développement

Détails du fonds

Type de fonds	actions de marchés émergents
Date de création	Série A : le 3 octobre 1994 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 8 avril 2014 Série I : le 3 novembre 2008 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,70 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2015)
Sous-conseiller	LGM Investments Limited Londres, Angleterre (gestionnaire de portefeuille entre mars 2012 et mars 2015; sous-conseiller depuis avril 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés établies dans des pays faisant l'objet d'une industrialisation rapide.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés de pays émergents tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, la Grèce, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, le Pakistan, Taïwan et la Turquie. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il procède à une analyse fondamentale pour se concentrer sur des sociétés ayant de fortes perspectives de croissance, une direction solide et un rendement durable de leurs titres qui devrait fortement contribuer au rendement total à long terme
- il peut investir dans des titres d'émetteurs situés sur des marchés émergents ou frontières ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui bénéficient de leur exposition à ces marchés
- il peut aussi investir dans des titres convertibles, dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse

des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les placements du fonds étant concentrés dans des pays émergents, la valeur de ses parts peut être plus sensible aux marchés boursiers, aux tendances économiques et politiques et aux taux de change que celle des fonds investissant dans des pays développés.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD} BMO et le Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD} BMO détenaient respectivement 19,60 % et 11,63 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez pour votre portefeuille le potentiel de croissance élevé des marchés émergents
- vous souhaitez diversifier vos placements internationaux au moyen de placements dans des pays qui ne sont pas compris dans nombre des principaux fonds d'actions internationales
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen à élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité importante de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,65	84,01	147,26	335,20
Série F	\$ 11,58	36,51	64,00	145,68
Série D	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseiller	\$ 26,65	84,01	147,26	335,20

BMO Fonds mondial à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales de sociétés à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Série A : le 16 avril 2012 Série F : le 5 juillet 2006 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 5 juillet 2006 Série Conseiller : le 1 ^{er} janvier 1996
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série F : 0,85 % Série D : 1,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis xx 2018)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (Sous-conseiller depuis janvier 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation établies dans le monde entier.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des sociétés mondiales à capitalisation restreinte
- il a recours à une approche ascendante rigoureuse en matière de placement qui met l'accent sur l'évaluation de la qualité, de la valeur et des risques afin de repérer des entreprises de grande qualité ayant des avantages concurrentiels dans leur secteur, une direction solide et une croissance des bénéfices supérieure
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille croissance Catégorie Sélect^{MD} BMO et le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO détenaient respectivement 34,32 % et 17,56 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez des placements dans des sociétés internationales à petite et moyenne capitalisation
- vous recherchez la croissance du capital au moyen de placements à long terme
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,75	84,34	147,82	336,49
Série F	\$ 27,16	85,63	150,09	341,65
Série D	\$ 17,94	56,55	99,12	225,62
Série Conseiller	\$ 12,10	38,13	66,83	152,13

BMO Fonds de métaux précieux

Détails du fonds

Type de fonds	métaux précieux
Date de création	Série A : le 7 janvier 1997 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 10 janvier 2011 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,85 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,18 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 1997)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des titres de sociétés principalement canadiennes du secteur des métaux précieux.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés canadiennes se consacrant à l'exploration, à l'exploitation, à la production ou à la distribution de métaux précieux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une

- fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques habituelles en ce qui concerne l'achat et la vente de produits de base. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 20 % de son actif dans des métaux précieux, y compris l'argent et le platine. Pour plus de détails sur cette dispense, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les variations des prix des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux produits de base
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers

- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque propre à la concentration sur un émetteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez spécifiquement le potentiel de croissance du secteur des métaux précieux
- vous pouvez tolérer un risque de placement élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité importante de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,60	77,55	135,93	309,42
Série F	\$ 11,28	35,54	62,30	141,82
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,01	78,84	138,20	314,57

BMO Fonds de ressources

Détails du fonds

Type de fonds	ressources naturelles
Date de création	Série A : le 3 août 1993 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 5 mars 2008 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,85 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 1993)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans des sociétés canadiennes de ressources naturelles.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs mobilières canadiennes et qui exercent des activités dans les secteurs des

métaux précieux, des métaux communs, du pétrole et du gaz naturel et des produits forestiers. Il peut aussi acheter des métaux précieux directement.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 40 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds a reçu des organismes de réglementation des valeurs mobilières une dispense lui permettant de déroger aux restrictions et aux pratiques ordinaires en ce qui concerne l'achat et la vente de produits de base. Plus particulièrement, le fonds est autorisé à investir jusqu'à 10 % de son actif directement dans des produits de base. Pour plus de détails sur cette dispense, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les variations des prix des ressources naturelles et des métaux précieux ont une incidence sur le prix par part du fonds.

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux produits de base
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds

- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez spécifiquement le potentiel de croissance du secteur des ressources naturelles
- vous pouvez tolérer un risque de placement élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité importante de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,19	76,26	133,67	304,26
Série F	\$ 11,28	35,54	62,30	141,82
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 24,50	77,23	135,36	308,13

BMO Fonds américain à petite capitalisation

Détails du fonds

Type de fonds	fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation
Date de création	Série A : le 4 mai 2018 Série F : le 4 mai 2018 Série D : le 4 mai 2018 Série I : le 4 mai 2018 Série Conseiller : le 4 mai 2018
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	devrait constituer un placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série F : 0,70 % Série D : 0,95 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,70 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2018)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent pas dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés américaines à petite et à moyenne capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - la qualité et la durabilité des données financières sur l'entreprise
 - l'évaluation relative de chaque action
 - l'opinion de divers participants du marché
- puis il procède au classement des différentes actions afin de dresser une courte liste de celles qui sont fondamentalement solides, qui ont obtenu une évaluation favorable et qui suscitent un intérêt croissant auprès des investisseurs
- chaque investissement sera ensuite analysé en profondeur en fonction de multiples facettes du risque, tant fondamentales, statistiques que macroéconomiques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire

de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices

- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds qui investit dans des entreprises américaines à petite ou moyenne capitalisation ayant un potentiel de croissance élevé
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fond* à la page 6 pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Ces renseignements ne sont pas présentés puisque le fonds est nouvellement créé et que ses frais ne sont pas encore connus.

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe

Détails du fonds

Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 4 mai 2018 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,75 % Série T6 : 0,75 % Série F : 0,25 % Série F2 : 0,25 % Série D : 0,40 % Série G : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 0,75 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investit la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F2 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité et une faible volatilité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

Les titres de série T6 et de série F2 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F2, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % et 2 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F2 sera cependant effectuée en mai 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F2, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F2 puisque cette série est nouvelle. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 13,12	41,36	72,50	165,02
Série T6	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15
Série F	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série D	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 13,12	41,36	72,50	165,02

BMO Portefeuille FNB de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 4 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F4 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série D : 0,60 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en faisant principalement des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et en ayant une exposition moindre aux fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des

occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F2 sera cependant effectuée en mai 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F4 puisque cette série est nouvelle. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série T6	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série F	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série F4	\$ 5,84	18,42	32,28	73,49
Série F6	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série D	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30

BMO Portefeuille FNB conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 4 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série F2 : 0,35 % Série F4 : 0,35 % Série F6 : 0,35 % Série D : 0,60 % Série G : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,35 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et, dans une moindre mesure, d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F2 sera cependant effectuée en mai 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F2 puisque cette série est nouvelle. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,02	53,64	94,02	214,01
Série T6	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série F	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série F4	\$ 5,84	18,42	32,28	73,49
Série F6	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série D	\$ 8,61	27,14	47,58	108,30
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30

BMO Portefeuille FNB équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 17 février 2017 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série D : 0,65 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un portefeuille équilibré en faisant des placements principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement équilibré dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série T6	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série F2	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série F4	\$ 6,36	20,03	35,12	79,93
Série F6	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75

BMO Portefeuille FNB croissance

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 4 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement placement admissible
Admissible aux régimes enregistrés	
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série D : 0,65 % Série G : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement axé sur la croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F2 sera cependant effectuée en mai 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F4 puisque cette série est nouvelle. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série T6	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série F4	\$ 6,36	20,03	35,12	79,93
Série F6	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75

BMO Portefeuille FNB actions de croissance

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 12 août 2013 Série F2 : le 4 mai 2018 Série F4 : le 5 mai 2017 Série F6 : le 16 novembre 2015 Série D : le 8 avril 2014 Série G : le 16 février 2018 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F2 : 0,45 % Série F4 : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série D : 0,70 % Série G : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres de capitaux propres et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez obtenir un placement axé sur les actions de croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 %, 2 %, 4 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent. La première distribution pour les titres de série F2 sera cependant effectuée en mai 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, de série F2, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F4 puisque cette série est nouvelle. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série G puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,14	57,19	100,25	228,19
Série T6	\$ 18,25	57,52	100,82	229,48
Série F	\$ 6,77	21,33	37,38	85,09
Série F4	\$ 6,97	21,97	38,51	87,67
Série F6	\$ 6,77	21,33	37,38	85,09
Série D	\$ 9,74	30,70	53,81	122,48
Série G	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 18,25	57,52	100,82	229,48

BMO Fonds équilibré en dollars US	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré américain
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,50 % Série D : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseillers	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) Taplin, Canida & Habacht, LLC Miami (Floride) (sous-conseillers depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier. Il investit principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés américaines. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il emploie une approche de répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres de sociétés de moyenne à grande capitalisation libellés en dollars américains
- pour choisir les titres de capitaux propres, il fait ce qui suit :
 - il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - ~ un prix intéressant
 - ~ des bénéfices constants
 - ~ une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
 - il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- pour choisir les titres à revenu fixe, il fait ce qui suit :
 - il analyse les données financières et les autres sources d'information et évalue la qualité de la direction et procède à des entrevues avec des membres de la société, si possible
 - il analyse les perspectives financières et de gestion de sociétés en particulier et de leur secteur
 - il évalue la conjoncture des marchés de crédit, la courbe de rendement et les perspectives de la conjoncture monétaire
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds

- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds équilibré américain principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans	
Série A	\$ US	19,68	62,04	108,74	247,53
Série F	\$ US	8,10	25,53	44,74	101,85
Série D	\$ US	—	—	—	—
Série Conseiller	\$ US	19,68	62,04	108,74	247,53

BMO Fonds de dividendes en dollars US	
Détails du fonds	
Type de fonds	dividendes américains
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série F : le 12 août 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série D : 0,80 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (sous-conseiller depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui donnent droit à des dividendes ou qui devraient donner droit à des dividendes et, dans une moindre mesure, dans tout autre type de titres, comme des parts de fiducie et des actions privilégiées, qui devraient donner droit à des distributions de revenu.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - un prix intéressant
 - des bénéfices constants
 - une preuve que la direction de la société a confiance en l'avenir de la société
 - la possibilité de verser des dividendes
 - la viabilité des dividendes ou des dividendes prévus
- il diversifie l'actif du fonds parmi différents secteurs et sociétés pour contribuer à réduire les risques
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de dividendes américains principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans	
Série A	\$ US	19,78	62,36	109,31	248,82
Série F	\$ US	8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ US	—	—	—	—
Série Conseiller	\$ US	19,78	62,36	109,31	248,82

BMO Fonds indice-actions en dollars US	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série A : le 1 ^{er} octobre 1998 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 20 octobre 2008
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,80 % Série D : 0,45 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾
Frais d'administration	0,10 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un rendement semblable à celui de l'indice de rendement total Standard & Poor's 500 (l'« indice S&P 500 »). Le fonds peut investir la totalité ou une partie de son actif dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, investir directement dans des titres sous-jacents compris dans l'indice S&P 500 ou utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, fondés sur l'indice S&P 500.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- l'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est conçu pour représenter le rendement des actions de sociétés américaines à grande capitalisation. Des renseignements additionnels concernant l'indice S&P 500 et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Internet de S&P à l'adresse <http://ca.spindices.com/> (en anglais)
- il répartit les actifs entre le fonds négocié en bourse et/ou les titres sous-jacents en fonction de la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs du fonds, tout en tentant de diminuer les coûts et les frais des opérations. La répartition entre le fonds sous-jacent et les titres peut être modifiée à l'occasion sans préavis
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains
- il peut, tout en effectuant des placements directement dans le fonds négocié en bourse et/ou les titres ou au lieu de ces placements, avoir recours à des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition au rendement de l'indice S&P 500 ou à une partie de celui-ci. Le fonds peut investir directement dans la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de respecter les exigences quant à la couverture en espèces des placements dans des dérivés.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les autorités en valeurs mobilières permettent aux OPC indiciaux de dépasser les limites normales de concentration des placements, au besoin, pour reproduire l'indice pertinent. Conformément aux exigences des organismes de réglementation, le fonds peut reproduire ainsi l'indice.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds d'actions en dollars américains qui cible les sociétés établies
- vous préférez un fonds qui tente de reproduire le rendement de l'indice S&P 500
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ US 10,46	32,96	57,77	131,50
Série D	\$ US —	—	—	—

BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	
Détails du fonds	
Type de fonds	marché monétaire américain
Date de création	Série A : le 1 ^{er} octobre 1998 Série D : le 21 novembre 2017 Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série 0 : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,00 % Série D : 0,85 % Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série 0 : s.o. Chaque porteur de titres de série 0 verse des frais de gestion de patrimoine à son courtier. ¹⁾ Série Conseiller : 1,00 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2016)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (gestionnaire de portefeuille entre octobre 1998 et août 2016; sous-conseiller depuis septembre 2016)

¹⁾ Les porteurs de titres de série 0 versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais peut nous être versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 357, pour obtenir plus de renseignements.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu d'intérêts élevé en dollars américains tout en assurant la liquidité et en préservant la valeur de votre placement.

Pour atteindre son objectif de placement, ce fonds investit surtout dans divers titres du marché monétaire émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres, y compris du papier commercial, ayant reçu la note A ou mieux (ou l'équivalent) d'une ou de plusieurs agences de notation nord-américaines reconnues ou qui, selon le gestionnaire de portefeuille, sont de qualité comparable
- il investit dans des titres de créance à court terme ayant, en moyenne, des rajustements aux 90 jours ou moins et une durée à l'échéance de 180 jours
- il cherche à maintenir un prix par part de 1,00 \$ US en créditant le revenu tous les jours et en le distribuant tous les mois
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres américains.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants :

- le rendement du fonds varie en fonction des taux d'intérêt à court terme
- le prix par part du fonds peut augmenter ou diminuer même si nous tentons de le maintenir à 1,00 \$ US.

Ces stratégies de placement peuvent aussi comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement sûr en dollars américains à faible risque
- vous souhaitez un rendement plus élevé que celui d'un compte bancaire en dollars américains
- vous voulez un placement à court terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le revenu net est accumulé tous les jours et distribué tous les mois. Les gains en capital nets sont distribués en décembre et les titres en circulation sont regroupés pour maintenir la valeur liquidative à 1,00 \$ US. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ US	9,64	30,37	53,24	121,19
Série D	\$ US	—	—	—	—
Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série 0	\$ US	0,62	1,94	3,40	7,74
Série Conseiller	\$ US	9,43	29,73	52,11	118,61

BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US

Détails du fonds

Type de fonds	revenu équilibré américain
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série T6 : le 1 ^{er} avril 2013 Série F : le 11 novembre 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 11 novembre 2009
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T5 : 1,85 % Série T6 : 1,85 % Série F : 0,50 % Série D : 1,10 % Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2009)
Sous-conseillers	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (gestionnaire de portefeuille entre avril 2014 et août 2016; sous-conseiller depuis septembre 2016) Taplin, Canida & Habacht, LLC Miami (Floride) (sous-conseiller depuis avril 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu mensuel fixe en investissant surtout dans des actions américaines et dans des titres à revenu fixe américains.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils investissent dans des obligations et des débentures à rendement élevé qui ont reçu une note de BB ou moins émises par des gouvernements et des sociétés des États-Unis ainsi que dans des obligations et des débentures convertibles de sociétés canadiennes libellées en dollars américains
- ils investissent dans des titres de capitaux propres sélectionnés au moyen d'une approche ascendante
- ils investissent dans des actions privilégiées et des titres de capitaux propres de sociétés et de fiducies de placement immobilier (« FPI ») américaines ainsi que dans des FPI et des sociétés immobilières canadiennes dont les titres sont libellés en dollars américains ou qui détiennent des biens américains, et ces titres doivent tous être de bonne qualité
- ils investissent dans des titres adossés à des créances hypothécaires et dans des obligations et des débentures émises par des organismes gouvernementaux
- ils peuvent aussi, de façon opportuniste, investir dans des catégories d'actifs à l'extérieur des États-Unis
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme

standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un revenu mensuel régulier en dollars américains
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Les titres de série T5 et de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle pour chaque série est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net et d'un RC ou des deux qui est fondé sur 5 % et 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ US	23,17	73,03	128,00	291,37
Série T5	\$ US	23,68	74,64	130,83	297,81
Série T6	\$ US	23,27	73,35	128,57	292,66
Série F	\$ US	8,10	25,53	44,74	101,85
Série D	\$ US	—	—	—	—
Série Conseiller	\$ US	23,27	73,35	128,57	292,66

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	actions de l'Asie-Pacifique
Date de création	Série F : le 8 avril 2014 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,95 % Série D : 1,50 % Série Conseiller : 2,25 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et le fonds sous-jacent.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital. Il cherche à obtenir un rendement semblable à celui du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO en investissant surtout dans des parts de ce fonds. Le fonds peut investir directement dans des titres dans lesquels le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peut investir, ainsi que dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO vise à produire un revenu et une plus-value du capital au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé de titres convertibles libellés en dollars américains et de titres de capitaux propres à rendement élevé de sociétés asiatiques. Le fonds accorde une importance primordiale aux « tigres » asiatiques (Asie hors Japon). Le volet obligations convertibles du portefeuille permet aux épargnants prudents de participer au potentiel de hausse des actions asiatiques, et ce, avec une volatilité moindre que dans un fonds composé uniquement d'actions, tout en offrant une certaine protection contre les fluctuations monétaires défavorables. Les stratégies décrites ci-après concernent le fonds sous-jacent.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent s'efforce d'atteindre l'objectif de placement de ce fonds de la manière suivante :

- il investit principalement dans des actions et des obligations convertibles choisies au moyen d'un processus de sélection ascendant axé sur la méthode de « la croissance à un prix raisonnable »
- il emploie des analyses quantitatives et qualitatives pour repérer des sociétés bien gérées qui occupent une position dominante dans des industries de croissance, et dont les actions se vendent à un escompte par rapport à leur valeur commerciale et à leur potentiel de croissance
- à titre secondaire, il évalue la situation politique et économique pour repérer les sociétés en passe de tirer profit de la dynamique et des tendances à long terme propres au pays
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds sous-jacent peut avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture.

Dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le fonds peut investir directement dans des titres dans lesquels le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peut investir, ainsi que dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Puisque le fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc. et qu'il investit la quasi totalité de son actif dans un fonds sous-jacent, le fonds est soumis aux risques propres aux séries, aux catégories et à un fonds de fonds. En outre, le fonds comporte les mêmes risques que le Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO. Les stratégies du Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous recherchez une exposition à des placements productifs de revenu étranger
- vous souhaitez que votre portefeuille soit exposé à des titres asiatiques

- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série F	\$ 13,94	43,95	77,03	175,34
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 29,01	91,45	160,28	364,85

BMO Catégorie actions canadiennes

Détails du fonds

Type de fonds	actions canadiennes
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série D : le 21 novembre 2017 Série F : le 11 novembre 2009 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,50 % Série D : 1,25 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,16 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2004)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des actions de sociétés canadiennes bien établies.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres, y compris des titres de fiducies de revenu

- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - réduire l'incidence de la fluctuation du cours des devises sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous recherchez un fonds d'actions canadiennes principal pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,81	78,20	137,06	311,99
Série F	\$ 7,69	24,23	42,48	96,69
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,01	78,84	138,20	314,57

BMO Catégorie dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série F : le 13 février 2018 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série F : 0,50 % Série D : 0,75 % Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,13 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2004)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, tiré de la valeur de votre placement en investissant surtout dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes donnant droit à des dividendes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies. Il peut aussi investir dans des titres à revenu fixe et dans des parts de fiducies de revenu
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous recherchez un fonds d'actions canadiennes qui cible des sociétés établies
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série F et la série D puisque ces séries existent depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22
Série F	\$ —	—	—	—
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 18,76	59,13	103,65	235,93

BMO Catégorie mondiale de dividendes

Détails du fonds

Type de fonds	dividendes mondiaux
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série T5 : le 11 novembre 2009 Série F : le 11 novembre 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 10 mai 2010 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T5 : 1,90 % Série F : 0,60 % Série D : 1,15 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,35 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2012)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir un rendement total élevé réalisé sur la valeur de votre placement, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, en investissant surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés situées partout dans le monde.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses de valeurs reconnues de pays situés partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes
- il recherche des rendements à long terme, composés de dividendes en constante croissance et d'un revenu régulier, axés sur une philosophie de croissance des dividendes et de durabilité
- il a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées
- il utilise un processus multifactoriel exclusif, élaboré à l'interne, qui effectue des comparaisons entre les régions pour repérer l'endroit où survient un changement positif fondamental sur les marchés mondiaux
- il diversifie les actifs du fonds par régions, pays et secteurs pour réduire le risque
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, y compris des fonds que le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui gère
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T5 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, le Fonds mondial de revenu mensuel BMO détenait 15,03 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous recherchez un fonds de titres de capitaux propres qui offre une exposition à des sociétés situées partout dans le monde qui versent des dividendes
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T5 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T5, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 5 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60
Série T5	\$ 26,04	82,08	143,86	327,47
Série F	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60

BMO Catégorie mondiale énergie

Détails du fonds

Type de fonds	ressources naturelles
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série F : 0,80 % Série D : 1,25 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde actives dans le domaine de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou des secteurs connexes.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde actives dans les secteurs de l'énergie, des sources d'énergie de remplacement ou de secteurs connexes, y compris les sociétés qui se consacrent à l'exploration, à la mise en valeur, à la production et à la distribution de produits de base comme les combustibles fossiles, le charbon, l'uranium, l'énergie éolienne et l'eau
- il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez un dividende au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les dividendes sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque propre aux produits de base
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration dans un secteur
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la

possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale

- vous recherchez un fonds de titres de capitaux propres qui offre une exposition à des sociétés énergétiques et à des sociétés connexes situées partout dans le monde
- vous pouvez tolérer un risque de placement élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité importante de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,55	83,69	146,69	333,91
Série F	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 26,34	83,04	145,56	331,33

BMO Catégorie mondiale d'actions	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 27 novembre 2000 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,60 % Série D : 1,10 % Série Conseiller : 1,85 %
Frais d'administration	0,30 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2012)
Sous-conseiller	F&C Management Limited Londres, Angleterre (sous-conseiller depuis mai 2018)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse situées partout dans le monde et qui offrent des possibilités de croissance importantes.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés qui sont négociés à des bourses reconnues de pays partout dans le monde.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde
- il examine les données financières de chaque placement potentiel en recherchant :
 - des indices de valeur, de croissance et de qualité afin de repérer les investissements offrant la CAPR (croissance à un prix raisonnable)
 - des actions affichant une bonne croissance, une évaluation moyenne et des états financiers solides qui représentent ce qu'il y a de mieux
- il utilise des modèles fondamentaux, statistiques et macroéconomiques d'évaluation du risque pour gérer et surveiller le risque et composer un portefeuille qui :
 - maximise l'exposition à la CAPR
 - contourne les risques systématiques au moyen de balises limitant les secteurs, les pays et les facteurs communs
 - contourne les risques propres aux actions en composant un portefeuille où la pondération est rajustée en fonction des risques propres à ces actions
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez un dividende au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les dividendes sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez diversifier votre portefeuille de titres de capitaux propres sur le plan mondial
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,91	78,52	137,63	313,28
Série F	\$ 10,35	32,64	57,20	130,21
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 24,91	78,52	137,63	313,28

BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 3 mai 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,55 % Série D : 0,60 % Série Conseiller : 1,35 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe mondiaux et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds selon ce qu'il prévoit pour chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir de 30 % à 70 % des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres et de 30 % à 70 % des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il cherchera des fonds négociés en bourse à faible volatilité pour le portefeuille du fonds
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices

- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez détenir des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux dans un seul fonds
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres additionnels du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série T6	\$ 17,02	53,64	94,02	214,01
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,22	54,29	95,15	216,59

BMO Catégorie Chine élargie

Détails du fonds

Type de fonds	actions chinoises
Date de création	Série A : le 12 octobre 2004 Série F : le 24 juin 2013 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,25 % Série F : 0,80 % Série D : 1,50 % Série Conseiller : 2,25 %
Frais d'administration	0,35 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mars 2015)
Sous-conseiller	BMO Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (gestionnaire de portefeuille entre mars 2012 et février 2015; sous-conseiller depuis mars 2015)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'obtenir la croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés de la Chine élargie, qui comprend la République populaire de Chine, la RAS de Hong Kong et Taïwan, ainsi que dans des titres de capitaux propres de sociétés qui tirent avantage de leur exposition à la Chine élargie.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des titres de capitaux propres cotés aux bourses de la République populaire de Chine, de la RAS de Hong Kong ou de Taïwan, de même que dans des titres cotés à des bourses hors Chine qui bénéficient de l'exposition à la Chine élargie
- il peut aussi investir dans des titres convertibles et dans d'autres titres apparentés à des actions ainsi que dans des titres à revenu fixe
- il cherche à investir dans des sociétés dont la croissance est supérieure aux attentes du marché, qui récupèrent plus vite, qui ont une valeur non identifiée qui est sur le point de se réaliser ou qui bénéficient de changements économiques ou réglementaires d'une manière non encore prévue par les épargnants
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque propre à la concentration sur un émetteur*
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au cours des 12 mois précédent le 4 avril 2018, environ 10,38 % de la valeur liquidative du fonds était investie dans Tencent Holdings Limited.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous recherchez le potentiel de croissance supérieur des actions chinoises pour votre portefeuille
- vous voulez diversifier vos placements internationaux grâce à des placements en Chine élargie

- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen à élevé (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 29,52	93,06	163,12	371,30
Série F	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 29,73	93,71	164,25	373,88

BMO Catégorie valeur internationale	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions internationales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série F : le 3 novembre 2008 Série D : le 21 novembre 2017 Série I : le 31 juillet 2009 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série F : 0,75 % Série D : 1,15 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,90 %
Frais d'administration	0,30 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Pyrford International Limited Londres, Angleterre (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés établies situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des actions de sociétés établies qui sont négociées à escompte par rapport à leur valeur à long terme, à des bourses reconnues de pays situés partout dans le monde, dont, entre autres, l'Allemagne, l'Australie, l'Espagne, la Finlande, la France, Hong Kong, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Suisse
- il a recours à une perspective de rendement absolu fondée sur la valeur. Au niveau des actions, le gestionnaire de portefeuille repère les sociétés qu'il considère comme évaluées adéquatement ou sous-évaluées par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices à long terme
- il cherche à surpondérer les placements dans les pays qui devraient offrir une bonne valeur par rapport à leurs perspectives à long terme et à sous-pondérer et à éviter les pays qui ne le font pas
- il peut aussi investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* Au 10 avril 2018, la Banque de Montréal détenait 14,55 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous voulez diversifier votre portefeuille sur le plan international, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et investir dans un fonds ayant recours à un style de placement axé sur la valeur
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,52	80,46	141,03	321,02
Série F	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,52	80,46	141,03	321,02

BMO Catégorie actions américaines	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions américaines
Date de création	Série F : le 11 novembre 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série D : 1,25 % Série Conseiller : 2,00 %
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis septembre 2016)
Sous-conseiller	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (gestionnaire de portefeuille entre novembre 2009 et août 2016; sous-conseiller depuis septembre 2016)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif la croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et dans des titres apparentés à des actions de sociétés américaines.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une méthode de sélection ascendante pour choisir des actions dont le cours ne reflète pas leur valeur sous-jacente ou qui se vendent moins cher que celles d'autres sociétés du même secteur. C'est la stratégie dite « axée sur la valeur » ou « axée sur la valeur relative »
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres provenant de l'extérieur des États-Unis.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez que votre portefeuille soit exposé aux titres américains
- vous recherchez la croissance du capital au moyen de placements à long terme
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 26,04	82,08	143,86	327,47

BMO Portefeuille de revenu Catégorie Sélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré de revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T6 : 1,85 % Série F : 0,85 % Série D : 1,15 % Série Conseiller : 1,85 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des catégories d'actifs assorties d'un faible risque, comme la trésorerie ou des équivalents ou des titres à revenu fixe, et en offrant une exposition moindre aux OPC qui investissent leur actif dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds principalement dans les titres d'autres OPC et fonds négociés en bourse, en investissant dans une plus grande mesure dans des OPC. Ces placements peuvent comprendre des placements dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre des séries respectives déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 23,88	75,29	131,97	300,39
Série T6	\$ 23,88	75,29	131,97	300,39
Série F	\$ 12,61	39,75	69,66	158,58
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 23,58	74,32	130,27	296,52

BMO Portefeuille équilibré Catégorie Sélect<small>MD</small>	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré mondial neutre
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série D : 1,25 % Série Conseiller : 2,00 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir un portefeuille équilibré en investissant surtout dans divers OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds principalement dans les titres d'autres OPC et fonds négociés en bourse, en investissant dans une plus grande mesure dans des OPC. Ces placements peuvent comprendre des placements dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez obtenir un placement équilibré dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre des séries respectives déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série T6	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60
Série F	\$ 14,15	44,59	78,16	177,91
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,73	81,11	142,16	323,60

BMO Portefeuille croissance Catégorie Sélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série T6 : 2,10 % Série F : 1,10 % Série D : 1,35 % Série Conseiller : 2,10 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds principalement dans les titres d'autres OPC et fonds négociés en bourse, en investissant dans une plus grande mesure dans des OPC. Ces placements peuvent comprendre des placements dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez obtenir un placement axé sur la croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre des séries respectives déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,75	84,34	147,82	336,49
Série T6	\$ 26,75	84,34	147,82	336,49
Série F	\$ 15,38	48,47	84,96	193,39
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 26,86	84,66	148,39	337,78

BMO Portefeuille actions de croissance Catégorie Sélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 17 novembre 2008 Série T6 : le 17 novembre 2008 Série F : le 17 février 2016 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,20 % Série T6 : 2,20 % Série F : 1,20 % Série D : 1,45 % Série Conseiller : 2,20 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2008)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds principalement dans les titres d'autres OPC et fonds négociés en bourse, en investissant dans une plus grande mesure dans des OPC. Ces placements peuvent comprendre des placements dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives, compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les OPC sous-jacents du fonds peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale

- vous souhaitez obtenir un placement axé sur les actions de croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre des séries respectives déterminée au 31 décembre de l'année précédente.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$	27,78	87,57	153,49	349,38
Série T6	\$	27,98	88,21	154,62	351,96
Série F	\$	16,30	51,38	90,05	204,99
Série D	\$	—	—	—	—
Série Conseiller	\$	27,57	86,92	152,36	346,80

BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu

Détails du fonds

Type de fonds	titres à revenu fixe mondiaux équilibrés
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,35 % Série T6 : 1,35 % Série F : 0,35 % Série D : 0,60 % Série Conseiller : 1,35 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement principalement par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et une exposition moindre aux fonds négociés en bourse qui font des placements dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres additionnels du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série T6	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30
Série F	\$ 5,74	18,10	31,72	72,20
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,12	53,96	94,58	215,30

BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré mondial neutre
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série F2 : le 17 février 2017 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F2 : 0,40 % Série D : 0,65 % Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer un portefeuille équilibré en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 et de série F2 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez détenir un placement équilibré dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6 et de série F2, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC qui est fondé sur 6 % et 2 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F2, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série T6	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série F2	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75

BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série D : 0,65 % Série Conseiller : 1,40 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez obtenir un placement axé sur la croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série T6	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série F	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75

BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	
Détails du fonds	
Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 juillet 2010 Série T6 : le 26 novembre 2010 Série F : le 26 avril 2010 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 avril 2010
Titres offerts	actions d'une société d'investissement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série D : 0,70 % Série Conseiller : 1,45 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis avril 2010)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il investira la majeure partie des actifs du fonds dans des fonds négociés en bourse
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et d'autres OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci, peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut

- tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque propre aux catégories
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous investissez dans un compte non enregistré et vous souhaitez investir dans un fonds qui a la possibilité de partager les pertes en capital (le cas échéant) et les frais avec d'autres fonds au sein d'une même société, compte tenu de votre propre situation fiscale
- vous souhaitez obtenir un placement axé sur les actions de croissance dont le capital pourrait s'apprécier

- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les actions de ce fonds peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Les échanges pour acquérir des titres d'une autre catégorie de Catégorie de société BMO Inc. ne peuvent plus être effectués avec report d'impôt.

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse tout dividende ordinaire en septembre et tout dividende sur les gains en capital dans les 60 jours suivant le 30 septembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé d'un RC fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur		un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$	18,25	57,52	100,82	229,48
Série T6	\$	18,14	57,19	100,25	228,19
Série F	\$	6,77	21,33	37,38	85,09
Série D	\$	—	—	—	—
Série Conseiller	\$	18,35	57,84	101,38	230,77

BMO Fonds Étape Plus 2022

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2022
Date de création	Série A : le 26 janvier 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 janvier 2009
Date de dissolution cible	le 30 juin 2022
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série D : 1,20 % Série Conseiller : 1,65 % Ces frais diminueront au cours de la durée du fonds. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les frais de gestion que paie le fonds à tout moment. Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds faisant partie de la composante OPC.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2009)
Sous-conseiller	Banque de Montréal Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis janvier 2009)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital pendant sa durée en investissant dans des OPC ainsi que dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Le pourcentage attribué à l'occasion à chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par la stratégie de répartition de l'actif du fonds.

Pour les parts qui sont détenues jusqu'à la date de dissolution cible, soit le 30 juin 2022, le fonds compte verser un montant par part correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « montant garanti à l'échéance ») : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds); ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée au cours de la période allant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement. Si, à la date de dissolution cible, la valeur liquidative par part ne correspond pas au montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller du fonds, versera au fonds la somme manquante. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance* à la page 348.

Au départ, le fonds investira surtout dans un portefeuille d'OPC. Au fil du temps, le fonds augmentera graduellement le pourcentage de son actif attribué aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie.

Avant la date de dissolution cible, le portefeuille du fonds sera investi uniquement dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, il est prévu que, à la date de dissolution cible, le fonds sera regroupé avec un OPC du marché monétaire que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons. Nous vous transmettrons un avis écrit de ce regroupement au moins 60 jours avant la date de dissolution cible.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils détiennent un portefeuille consistant en une composante OPC et/ou une composante revenu fixe :

- la composante OPC investit dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et des équivalents de trésorerie
- la composante revenu fixe investit dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et des sociétés du Canada et dans des équivalents de trésorerie
- au départ, ils peuvent investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans la composante OPC
- ils répartissent la composante OPC entre les titres d'autres OPC et des équivalents de trésorerie, selon ce que détermine le sous-conseiller
- ils ont recours à une stratégie de répartition de l'actif en vue de déterminer à quel moment les placements du fonds doivent être déplacés de la composante OPC à la composante revenu fixe en fonction d'un certain nombre de facteurs, comme la période restante jusqu'à la date de dissolution cible, le montant du portefeuille du fonds requis pour couvrir le montant garanti à l'échéance, l'état des marchés boursiers et toute variation des taux d'intérêt. En cas de baisse importante des taux d'intérêt et des marchés boursiers, ce déplacement pourrait se produire plus tôt que prévu, réduisant ainsi l'exposition du fonds au rendement de la composante OPC. Une fois qu'il aura accru le pourcentage de ses actifs attribué à la composante revenu fixe, le fonds ne remettra pas ses placements dans la composante OPC
- ils peuvent investir jusqu'à 55 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre au montant garanti à l'échéance
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre à la composition du portefeuille

- le risque propre à un rachat avant la date de dissolution cible
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez préserver le capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et tirer parti du potentiel de plus-value du capital sur une période déterminée
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement) si votre placement est racheté avant la date de dissolution cible.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Après chaque distribution, les titres en circulation sont immédiatement regroupés de sorte que leur nombre sera le même avant et après la distribution. Le nombre de titres des épargnants non résidents peut être réduit en raison des retenues d'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 21,63	68,18	119,51	272,03

BMO Fonds Étape Plus 2025

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2025
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Date de dissolution cible	le 30 juin 2025
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série D : 1,45 % Série Conseiller : 2,00 % Ces frais diminueront au cours de la durée du fonds. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les frais de gestion que paie le fonds à tout moment. Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds faisant partie de la composante OPC.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2009)
Sous-conseiller	Banque de Montréal Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis janvier 2009)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital pendant sa durée en investissant dans des OPC ainsi que dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Le pourcentage attribué à l'occasion à chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par la stratégie de répartition de l'actif du fonds.

Pour les parts qui sont détenues jusqu'à la date de dissolution cible, soit le 30 juin 2025, le fonds compte verser un montant par part correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « montant garanti à l'échéance ») : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds); ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée au cours de la période allant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement. Si, à la date de dissolution cible, la valeur liquidative par part ne correspond pas au montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller du fonds, versera au fonds la somme manquante. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance* à la page 348.

Au départ, le fonds investira surtout dans un portefeuille d'OPC. Au fil du temps, le fonds augmentera graduellement le pourcentage de son actif attribué aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie.

Avant la date de dissolution cible, le portefeuille du fonds sera investi uniquement dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, il est prévu qu'à la date de dissolution cible, le fonds sera regroupé avec un OPC du marché monétaire que nous ou un membre de notre groupe gérons. Nous vous transmettrons un avis écrit de ce regroupement au moins 60 jours avant la date de dissolution cible.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils détiennent un portefeuille consistant en une composante OPC et/ou une composante revenu fixe :
 - la composante OPC investit dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et des équivalents de trésorerie
 - la composante revenu fixe investit dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et des sociétés du Canada et dans des équivalents de trésorerie
- au départ, ils peuvent investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans la composante OPC
- ils répartissent la composante OPC entre les titres d'autres OPC et des équivalents de trésorerie, selon ce que détermine le sous-conseiller
- ils ont recours à une stratégie de répartition de l'actif en vue de déterminer à quel moment les placements du fonds doivent être déplacés de la composante OPC à la composante revenu fixe en fonction d'un certain nombre de facteurs, comme la période restante jusqu'à la date de dissolution cible, le montant du portefeuille du fonds requis pour couvrir le montant garanti à l'échéance, l'état des marchés boursiers et toute variation des taux d'intérêt. En cas de baisse importante des taux d'intérêt et des marchés boursiers, ce déplacement pourrait se produire plus tôt que prévu, réduisant ainsi l'exposition du fonds au rendement de la composante OPC. Une fois qu'il aura accru le pourcentage de ses actifs attribué à la composante revenu fixe, le fonds ne remettra pas ses placements dans la composante OPC
- ils peuvent investir jusqu'à 55 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre au montant garanti à l'échéance
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre à la composition du portefeuille
- le risque propre à un rachat avant la date de dissolution cible
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez préserver le capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et tirer parti du potentiel de plus-value du capital sur une période déterminée
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement) si votre placement est racheté avant la date de dissolution cible.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Après chaque distribution, les titres en circulation sont immédiatement regroupés de sorte que leur nombre sera le même avant et après la distribution. Le nombre de titres des épargnants non résidents peut être réduit en raison des retenues d'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,52	80,46	141,03	321,02
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31

BMO Fonds Étape Plus 2026

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2026
Date de création	Série A : le 26 janvier 2009 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 26 janvier 2009
Date de dissolution cible	le 30 juin 2026
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série D : 1,45 % Série Conseiller : 2,00 % Ces frais diminueront au cours de la durée du fonds. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les frais de gestion que paie le fonds à tout moment. Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds faisant partie de la composante OPC.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2009)
Sous-conseiller	Banque de Montréal Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis janvier 2009)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital pendant sa durée en investissant dans des OPC ainsi que dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Le pourcentage attribué à l'occasion à chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par la stratégie de répartition de l'actif du fonds.

Pour les parts qui sont détenues jusqu'à la date de dissolution cible, soit le 30 juin 2026, le fonds compte verser un montant par part correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « montant garanti à l'échéance ») : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds); ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée au cours de la période allant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement. Si, à la date de dissolution cible, la valeur liquidative par part ne correspond pas au montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller du fonds, versera au fonds la somme manquante. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance* à la page 348.

Au départ, le fonds investira surtout dans un portefeuille d'OPC. Au fil du temps, le fonds augmentera graduellement le pourcentage de son actif attribué aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie.

Avant la date de dissolution cible, le portefeuille du fonds sera investi uniquement dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, il est prévu qu'à la date de dissolution cible, le fonds sera regroupé avec un OPC du marché monétaire que nous ou un membre de notre groupe gérons. Nous vous transmettrons un avis écrit de ce regroupement au moins 60 jours avant la date de dissolution cible.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils détiennent un portefeuille consistant en une composante OPC et/ou une composante revenu fixe :
 - la composante OPC investit dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et des équivalents de trésorerie
 - la composante revenu fixe investit dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et des sociétés du Canada et dans des équivalents de trésorerie
- au départ, ils peuvent aussi investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans la composante OPC
- ils répartissent la composante OPC entre les titres d'autres OPC et des équivalents de trésorerie, selon ce que détermine le sous-conseiller
- ils ont recours à une stratégie de répartition de l'actif en vue de déterminer à quel moment les placements du fonds doivent être déplacés de la composante OPC à la composante revenu fixe en fonction d'un certain nombre de facteurs, comme la période restante jusqu'à la date de dissolution cible, le montant du portefeuille du fonds requis pour couvrir le montant garanti à l'échéance, l'état des marchés boursiers et toute variation des taux d'intérêt. En cas de baisse importante des taux d'intérêt et des marchés boursiers, ce déplacement pourrait se produire plus tôt que prévu, réduisant ainsi l'exposition du fonds au rendement de la composante OPC. Une fois qu'il aura accru le pourcentage de ses actifs attribué à la composante revenu fixe, le fonds ne remettra pas ses placements dans la composante OPC.
- ils peuvent investir jusqu'à 55 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre au montant garanti à l'échéance
- le risque de taux d'intérêt

- le risque d'opérations importantes
- le risque propre à la composition du portefeuille
- le risque propre à un rachat avant la date de dissolution cible
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez préserver le capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et tirer parti du potentiel de plus-value du capital sur une période déterminée
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement) si votre placement est racheté avant la date de dissolution cible.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Après chaque distribution, les titres en circulation sont immédiatement regroupés de sorte que leur nombre sera le même avant et après la distribution. Le nombre de titres des épargnants non résidents peut être réduit en raison des retenues d'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,32	79,81	139,90	318,44
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31

BMO Fonds Étape Plus 2030

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2030
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017 Série Conseiller : le 3 novembre 2008
Date de dissolution cible	le 30 juin 2030
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,65 % Série D : 1,20 % Série Conseiller : 1,65 % Ces frais diminueront au cours de la durée du fonds. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître les frais de gestion que paie le fonds à tout moment. Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds faisant partie de la composante OPC.
Frais d'administration	0,25 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis janvier 2009)
Sous-conseiller	Banque de Montréal Toronto (Ontario) (sous-conseiller depuis janvier 2009)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital pendant sa durée en investissant dans des OPC ainsi que dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Le pourcentage attribué à l'occasion à chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par la stratégie de répartition de l'actif du fonds.

Pour les parts qui sont détenues jusqu'à la date de dissolution cible, soit le 30 juin 2030, le fonds compte verser un montant par part correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « montant garanti à l'échéance ») : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds); ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée au cours de la période allant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement. Si, à la date de dissolution cible, la valeur liquidative par part ne correspond pas au montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller du fonds, versera au fonds la somme manquante. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance* à la page 348.

Au départ, le fonds investira surtout dans un portefeuille d'OPC. Au fil du temps, le fonds augmentera graduellement le pourcentage de son actif attribué aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie.

Avant la date de dissolution cible, le portefeuille du fonds sera investi uniquement dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, il est prévu qu'à la date de dissolution cible, le fonds sera regroupé avec un OPC du marché monétaire que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons. Nous vous transmettrons un avis écrit de ce regroupement au moins 60 jours avant la date de dissolution cible.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, les gestionnaires de portefeuille emploient les stratégies suivantes :

- ils détiennent un portefeuille consistant en une composante OPC et/ou une composante revenu fixe :
 - la composante OPC investit dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons, et des équivalents de trésorerie
 - la composante revenu fixe investit dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral ou provinciaux et des sociétés du Canada et dans des équivalents de trésorerie
- au départ, ils peuvent aussi investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans la composante OPC
- ils répartissent la composante OPC entre les titres d'autres OPC et des équivalents de trésorerie, selon ce que détermine le sous-conseiller
- ils ont recours à une stratégie de répartition de l'actif en vue de déterminer à quel moment les placements du fonds doivent être déplacés de la composante OPC à la composante revenu fixe en fonction d'un certain nombre de facteurs, comme la période restante jusqu'à la date de dissolution cible, le montant du portefeuille du fonds requis pour couvrir le montant garanti à l'échéance, l'état des marchés boursiers et toute variation des taux d'intérêt. En cas de baisse importante des taux d'intérêt et des marchés boursiers, ce déplacement pourrait se produire plus tôt que prévu, réduisant ainsi l'exposition du fonds au rendement de la composante OPC. Une fois qu'il aura accru le pourcentage de ses actifs attribué à la composante revenu fixe, le fonds ne remettra pas ses placements dans la composante OPC
- ils peuvent investir jusqu'à 55 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre au montant garanti à l'échéance
- le risque de taux d'intérêt

- le risque d'opérations importantes
- le risque propre à la composition du portefeuille
- le risque propre à un rachat avant la date de dissolution cible
- le risque propre aux séries
- le risque propre aux titres coupon zéro.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez préserver le capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et tirer parti du potentiel de plus-value du capital sur une période déterminée
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement) si votre placement est racheté avant la date de dissolution cible.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires. Après chaque distribution, les titres en circulation sont immédiatement regroupés de sorte que leur nombre sera le même avant et après la distribution. Le nombre de titres des épargnants non résidents peut être réduit en raison des retenues d'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74
Série D	\$ —	—	—	—
Série Conseiller	\$ 21,32	67,21	117,81	268,16

BMO Portefeuille de revenu FondSélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,95 % Série D : 1,20 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu d'intérêts en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des catégories d'actifs plus sûres, comme la trésorerie et des équivalents, et dans des placements en titres à taux fixe ne comportant qu'une exposition moindre aux OPC qui investissent leur actif dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut également investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou de fonds négociés en bourse, notamment des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,81	78,20	137,06	311,99
Série D	\$ —	—	—	—

BMO Portefeuille équilibré FondSélect™	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré mondial
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série D : 1,35 % Série NBA : 2,10 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des frais d'exploitation directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous offrir un équilibre de revenu et de croissance en investissant surtout dans divers OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou de fonds négociés en bourse, notamment des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez obtenir un placement équilibré dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,55	83,69	146,69	333,91
Série D	\$ —	—	—	—
Série NBA	\$ 24,50	77,23	135,36	308,13

BMC Portefeuille croissance FondSélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,20 % Série D : 1,45 % Série NBA : 2,15 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des frais d'exploitation directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme et une protection contre l'inflation en investissant surtout dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des OPC dont l'actif est investi dans des titres à revenu fixe. Le fonds peut aussi investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et de fonds négociés en bourse, notamment des fonds que nous, les membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez obtenir un placement axé sur la croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 27,57	86,92	152,36	346,80
Série D	\$ —	—	—	—
Série NBA	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	mondial d'actions
Date de création	Série A : le 18 juin 2007 Série D : le 21 novembre 2017 Série NBA : le 15 décembre 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,35 % Série D : 1,60 % Série NBA : 2,20 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,20 % (pour la série NBA, les porteurs de titres paient des frais d'exploitation directement) Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2007)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de vous procurer une croissance à long terme exceptionnelle en investissant surtout dans des OPC à risque élevé dont l'actif est investi dans des titres de capitaux propres. Le fonds peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse, notamment des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque OPC sous-jacent, entre autres facteurs. Les OPC sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leur actif dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de haute qualité en attendant de trouver des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture économique et de celle du marché
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez obtenir un placement axé sur les actions de croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série D puisque cette série existe depuis moins d'un exercice complet.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 29,21	92,09	161,42	367,43
Série D	\$ —	—	—	—
Série NBA	\$ 25,83	81,43	142,73	324,89

BMO Portefeuille à revenu fixe Fiducie Sélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	obligations mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,70 % Série T6 : 1,70 % Série F : 0,70 % Série D : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,70 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2013)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et de procurer un revenu en faisant des placements principalement dans des OPC qui investissent dans des catégories d'actifs à faible risque au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, comme la trésorerie ou des équivalents ou des titres à revenu fixe, et en offrant une exposition moindre aux OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres à revenu fixe et 0 à 5 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leurs objectifs de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché

- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie ou des équivalents
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres des séries T6 seulement)
- le risque de crédit

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité et une faible volatilité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de votre placement à court terme).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05
Série T6	\$ 22,35	70,44	123,47	281,05
Série F	\$ 10,97	34,58	60,60	137,95
Série D	\$ 12,71	40,07	70,23	159,87
Série Conseiller	\$ 21,53	67,86	118,94	270,74

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect™

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,75 % Série T6 : 1,75 % Série F : 0,75 % Série F6 : 0,75 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,75 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver le capital et de produire un revenu élevé en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité et une faible volatilité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement à court terme).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,76	71,74	125,74	286,21
Série T6	\$ 23,06	72,70	127,43	290,08
Série F	\$ 11,48	36,19	63,43	144,39
Série F6	\$ 11,58	36,51	64,00	145,68
Série D	\$ 13,63	42,98	75,33	171,47
Série Conseiller	\$ 22,76	71,74	125,74	286,21

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série T6 : 1,80 % Série F : 0,80 % Série F6 : 0,80 % Série D : 1,05 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,80 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé et une plus-value du capital en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement comportant un risque limité dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez les recevoir en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent par le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 23,37	73,67	129,13	293,95
Série T6	\$ 23,47	74,00	129,70	295,23
Série F	\$ 11,99	37,81	66,27	150,84
Série F6	\$ 12,20	38,45	67,40	153,42
Série D	\$ 15,07	47,50	83,26	189,52
Série Conseiller	\$ 23,37	73,67	129,13	293,95

BMO Portefeuille équilibré Fiducie Sélect^{MD}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,90 % Série T6 : 1,90 % Série F : 0,90 % Série F6 : 0,90 % Série D : 1,15 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,90 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire un revenu et une plus-value du capital équilibrés en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement équilibré dont le capital pourrait quelque peu s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 24,50	77,23	135,36	308,13
Série T6	\$ 24,60	77,55	135,93	309,42
Série F	\$ 13,12	41,36	72,50	165,02
Série F6	\$ 12,81	40,39	70,80	161,15
Série D	\$ 15,68	49,44	86,66	197,25
Série Conseiller	\$ 24,19	76,26	133,67	304,26

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré mondial d'actions
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,00 % Série T6 : 2,00 % Série F : 1,00 % Série F6 : 1,00 % Série D : 1,25 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,00 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et /ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement axé sur la croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série T6	\$ 25,63	80,78	141,59	322,31
Série F	\$ 14,45	45,56	79,86	181,78
Série F6	\$ 14,45	45,56	79,86	181,78
Série D	\$ 16,91	53,32	93,45	212,72
Série Conseiller	\$ 25,11	79,17	138,76	315,86

BMO Portefeuille actions de croissance Fiducie Sélect™

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 12 août 2013 Série T6 : le 4 novembre 2013 Série F : le 16 novembre 2015 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 12 août 2013 Série Conseiller : le 12 août 2013
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 2,10 % Série T6 : 2,10 % Série F : 1,10 % Série F6 : 1,10 % Série D : 1,35 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 2,10 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents.
Frais d'administration	0,25 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2008)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme du capital et de produire un revenu de dividendes en faisant des placements principalement dans des titres de fonds canadiens et étrangers de la famille des fonds d'investissement BMO.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif stratégique
- l'actif du fonds sera réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 95 à 100 % de titres de capitaux propres
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres d'OPC et/ou de fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous ou un membre de notre groupe ou une personne qui a de liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en fonction des objectifs et des stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, entre autres facteurs. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans chacun de ceux-ci peuvent à l'occasion être changés sans avis
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
- Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Les OPC sous-jacents du fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (en ce qui concerne les porteurs de titres de série T6 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un placement axé sur les actions de croissance dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue le revenu net et les gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série T6 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T6 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 26,65	84,01	147,26	335,20
Série T6	\$ 26,75	84,34	147,82	336,49
Série F	\$ 15,58	49,12	86,09	195,96
Série F6	\$ 15,68	49,44	86,66	197,25
Série D	\$ 18,04	56,87	99,68	226,91
Série Conseiller	\$ 26,34	83,04	145,56	331,33

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu

Détails du fonds

Type de fonds	revenu fixe à court terme canadien
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 0,60 % Série D : 0,50 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer aux porteurs de titres un revenu relativement stable tout en préservant le capital et la liquidité. Le fonds investit principalement, directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse, dans des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui souhaitent financer des études postsecondaires qui sont sur le point de commencer ou qui sont actuellement en cours.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans une combinaison diversifiée de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie directement ou en investissant jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui sont principalement exposés à des titres à revenu fixe et à des équivalents de trésorerie, notamment des fonds gérés par BMO ou par les membres de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec elle
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des titres de capitaux propres
- les placements dans des OPC et des fonds négociés en bourse sous-jacents seront notamment répartis en tenant compte des objectifs et des stratégies de placement de chacun de ces fonds sous-jacents
- il peut investir jusqu'à 25 % des actifs du fonds dans des titres à rendement élevé
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme
- la composition de l'actif est rajustée tous les trimestres entre les titres à revenu fixe, les équivalents de trésorerie et les titres de capitaux propres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt

- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux obligations à taux variable
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices

- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez financer des études postsecondaires qui sont sur le point de commencer ou qui sont actuellement en cours et recherchez un produit de placement qui vous permet d'effectuer des retraits
- vous cherchez un fonds qui procure un revenu tout en préservant le capital et en assurant la liquidité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les mois et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2020
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2020
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série D : 0,70 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2020. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2020.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse, notamment des fonds gérés par BMO ou par les membres de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec elle
- il répartit les actifs entre les OPC et les autres fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif suit un profil d'évolution non linéaire et est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2020, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO

ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion.

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le

fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un portefeuille de base qui devient plus prudent au fur et à mesure que sa date cible approche
- vous souhaitez financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2020
- vous recherchez un fonds qui gérera activement une composition de l'actif diversifiée adaptée à son horizon de placement
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série D	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2025
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2025
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série D : 0,70 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2025. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2025.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse, notamment des fonds gérés par BMO ou par les membres de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec elle
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif suit un profil d'évolution non linéaire et est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2025, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO

ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion.

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents

auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un portefeuille de base qui devient plus prudent au fur et à mesure que sa date cible approche
- vous souhaitez financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2025
- vous recherchez un fonds qui générera activement une composition de l'actif diversifiée adaptée à son horizon de placement
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série D	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2030
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2030
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série D : 0,70 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2030. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2030.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse, notamment des fonds gérés par BMO ou par les membres de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec elle
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif suit un profil d'évolution non linéaire et est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2030, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO

ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion.

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le

fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un portefeuille de base qui devient plus prudent au fur et à mesure que sa date cible approche
- vous souhaitez financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2030
- vous recherchez un fonds qui générera activement une composition de l'actif diversifiée adaptée à son horizon de placement
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série D	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035

Détails du fonds

Type de fonds	portefeuille à date cible prévue pour 2035
Date de création	Série A : le 13 novembre 2014 Série D : le 13 novembre 2014
Date de dissolution cible	Le 30 juin 2035
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,25 % Série D : 0,70 %
Frais d'administration	0,15 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis novembre 2014)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse jusqu'à l'approche de sa date cible, soit le 30 juin 2035. Le fonds modifiera graduellement sa composition de l'actif; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens et mondiaux et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie canadiens et mondiaux au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approchera. L'exposition du fonds aux titres à revenu fixe et aux équivalents de trésorerie se fera directement ou indirectement au moyen de placements dans une combinaison diversifiée d'OPC et de fonds négociés en bourse.

L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds est conçu de manière à répondre aux besoins des investisseurs qui économisent en vue de financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2035.

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition de l'actif aux termes de laquelle le portefeuille est graduellement modifié; il aura, au départ, une exposition équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe et se tournera ensuite principalement vers les titres à revenu fixe et les équivalents de trésorerie
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des OPC et des fonds négociés en bourse, notamment des fonds gérés par BMO ou par les membres de son groupe ou les personnes qui ont des liens avec elle
- il répartit les actifs entre les OPC et les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement
- la composition de l'actif du fonds, les fonds sous-jacents et le pourcentage de l'actif investi dans chaque fonds sous-jacent peuvent être modifiés sans préavis en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs
- la composition de l'actif suit un profil d'évolution non linéaire et est rajustée tous les trimestres en fonction de la conjoncture des marchés et de l'avis du gestionnaire de portefeuille quant aux perspectives à long terme. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la composition de l'actif actuelle du fonds
- peu avant la date de dissolution cible du fonds fixée au 30 juin 2035, le fonds détiendra, directement ou indirectement, principalement des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie. Sous réserve de l'approbation du comité d'examen indépendant du fonds, dans une période d'au plus six mois suivant la date de dissolution cible du fonds, il est prévu que le fonds fusionnera avec report d'impôt avec le Portefeuille d'éducation Objectif Revenu BMO

ou un fonds similaire que nous gérons ou qui est géré par un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous. Nous vous ferons parvenir un avis écrit concernant une telle fusion au moins 60 jours avant la date de la fusion.

- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds et ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds ou ses fonds sous-jacents auront recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le

fonds ou ses fonds sous-jacents n'auront recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un portefeuille de base qui devient plus prudent au fur et à mesure que sa date cible approche
- vous souhaitez financer des études postsecondaires qui commenceront vers 2035
- vous recherchez un fonds qui générera activement une composition de l'actif diversifiée adaptée à son horizon de placement
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,20	51,05	89,49	203,70
Série D	\$ 9,84	31,02	54,37	123,77

BMO Portefeuille de retraite revenu

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T4 : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,40 % Série F4 : 0,40 % Série F6 : 0,40 % Série D : 0,65 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,40 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une certaine plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et des OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous êtes à la retraite ou près de la retraite et souhaitez investir dans un portefeuille à volatilité réduite tout en maintenant une certaine exposition au marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série T4	\$ 17,84	56,22	98,55	224,33
Série T6	\$ 17,63	55,58	97,42	221,75
Série F	\$ 6,36	20,03	35,12	79,93
Série F4	\$ 6,25	19,71	34,55	78,64
Série F6	\$ 6,36	20,03	35,12	79,93
Série D	\$ 9,23	29,08	50,97	116,03
Série Conseiller	\$ 17,73	55,90	97,98	223,04

BMO Portefeuille de retraite conservateur

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,45 % Série T4 : 1,45 % Série T6 : 1,45 % Série F : 0,45 % Série F4 : 0,45 % Série F6 : 0,45 % Série D : 0,70 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,45 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value modérée tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et des OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous êtes à la retraite ou près de la retraite et souhaitez investir dans un portefeuille à volatilité réduite tout en maintenant une certaine exposition au marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,14	57,19	100,25	228,19
Série T4	\$ 18,35	57,84	101,38	230,77
Série T6	\$ 18,25	57,52	100,82	229,48
Série F	\$ 6,87	21,65	37,95	86,38
Série F4	\$ 6,87	21,65	37,95	86,38
Série F6	\$ 6,87	21,65	37,95	86,38
Série D	\$ 9,74	30,70	53,81	122,48
Série Conseiller	\$ 18,35	57,84	101,38	230,77

BMO Portefeuille de retraite équilibré

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 25 août 2015 Série T4 : le 28 avril 2016 Série T6 : le 25 août 2015 Série F : le 25 août 2015 Série F4 : le 28 avril 2016 Série F6 : le 28 avril 2016 Série D : le 28 avril 2016 Série I : le 28 avril 2016 Série Conseiller : le 25 août 2015
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,50 % Série T4 : 1,50 % Série T6 : 1,50 % Série F : 0,50 % Série F4 : 0,50 % Série F6 : 0,50 % Série D : 0,75 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne peut dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir la possibilité d'une plus-value tout en réduisant la volatilité du portefeuille, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- il répartit les actifs entre les OPC et/ou les fonds négociés en bourse sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers

- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous êtes à la retraite ou près de la retraite et souhaitez investir dans un portefeuille à volatilité réduite tout en maintenant une certaine exposition au marché
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

Dans le cas des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé sur 4 % ou 6 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T4, de série T6, de série F4 et de série F6, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 18,76	59,13	103,65	235,93
Série T4	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22
Série T6	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série F4	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série F6	\$ 7,28	22,94	40,21	91,54
Série D	\$ 10,25	32,31	56,64	128,92
Série Conseiller	\$ 18,86	59,46	104,21	237,22

BMO Fonds à revenu fixe

Réduction du risque

Détails du fonds

Type de fonds	spécialisé
Date de création	Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 25 août 2015 Série Conseiller : le 5 mai 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,00 %
Frais d'administration	0,15 % Pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement et à offrir une possibilité de revenu tout en réduisant la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres à revenu fixe, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres à revenu fixe et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres à revenu fixe dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison de contrats à terme standardisés et d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse qui sont des parts indicielles, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement
- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs

préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
- toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le fonds. Cela peut augmenter le coût des opérations et donc diminuer le rendement du fonds. De plus, cela augmente aussi les chances que vous receviez une distribution au cours de l'année. Si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions sont en général imposables. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille de retraite conservateur BMO, le Portefeuille de retraite équilibré BMO, et le Portefeuille de retraite revenu BMO détenaient respectivement 36,79 %, 34,47 % et 28,73 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres à revenu fixe mondiaux assorti d'une volatilité moindre pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de ce fonds ne peuvent être souscrits s'ils sont destinés à des régimes enregistrés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série Conseiller	\$ 13,33	42,01	73,63	167,60

BMO Fonds d'actions Réduction du risque	
Détails du fonds	
Type de fonds	spécialisé
Date de création	Série F : le 5 mai 2017 Série I : le 25 août 2015 Série Conseiller : le 5 mai 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	ne constitue pas un placement admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Série F : 0,50 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,50 %
Frais d'administration	0,15 % Pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis août 2015)

¹⁾ Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas 2,50 %.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de chercher à préserver la valeur de votre placement, à offrir la possibilité d'une plus-value et à réduire la volatilité du portefeuille par rapport au marché mondial étendu des titres de capitaux propres, et ce, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux et/ou des dérivés.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie axée sur la gestion stratégique du risque lié aux titres de capitaux propres et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux titres de capitaux propres sur les différents marchés mondiaux
- il cherche à réduire les risques de perte importants liés aux titres de capitaux propres dans lesquels le fonds investit au moyen de dérivés, notamment par l'achat ou la vente d'une combinaison d'options de vente et/ou d'achat
- il a recours à des stratégies de placement qui cherchent à réduire le degré de risque associé au portefeuille. Ces stratégies visent à réduire l'exposition aux fléchissements des marchés, mais impliquent que le fonds pourrait ne pas profiter pleinement d'une forte croissance du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse qui sont des parts indicielles, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il répartit les actifs entre les fonds négociés en bourse et les autres OPC sous-jacents en tenant compte de leurs objectifs et stratégies de placement, entre autres, et en s'assurant que ceux-ci aident le fonds à atteindre son objectif. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement

- le fonds a l'intention d'utiliser les dérivés pour couvrir des risques auxquels le fonds est, directement ou indirectement, exposé, notamment pour gérer la volatilité, le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, pour obtenir une protection en cas de déclin de la valeur marchande des titres, pour réduire la volatilité du portefeuille et pour par ailleurs préserver la valeur de votre placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - le fonds ne peut utiliser les dérivés à des fins spéculatives, pour chercher à accroître le rendement indépendamment des risques couverts ou pour générer un revenu de source indépendante
 - toutefois le fonds peut utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant

sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes*
- le risque de liquidité
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

* Au 10 avril 2018, le Portefeuille de retraite équilibré BMO, le Portefeuille de retraite conservateur BMO et le Portefeuille de retraite revenu BMO détenaient respectivement 52,32 %, 31,23 % et 16,43 % des titres du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous recherchez un fonds de titres de capitaux propres mondiaux assorti d'une volatilité moindre pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de ce fonds ne peuvent être souscrits s'ils sont destinés à des régimes enregistrés.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série F	\$ 7,48	23,59	41,35	94,11
Série Conseiller	\$ 17,94	56,55	99,12	225,62

BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 4 mai 2018 Série F : le 18 septembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents. Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis le 18 avril 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans une combinaison de fonds négociés en bourse qui constituent un élément central stratégique et d'autres placements gérés de façon plus tactique
- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera habituellement réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 80 % de titres à revenu fixe et 20 % de titres de capitaux propres, plus ou moins 10 %
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse

des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité axé principalement sur des titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, des titres de capitaux propres dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en septembre 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série T6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56

BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré à revenu fixe mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 4 mai 2018 Série F : le 18 septembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents. Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis le 18 avril 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement et d'offrir la possibilité d'une plus-value modérée en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans une combinaison de fonds négociés en bourse qui constituent un élément central stratégique et d'autres placements gérés de façon plus tactique

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera habituellement réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 60 % de titres à revenu fixe et 40 % de titres de capitaux propres, plus ou moins 10 %
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité axé principalement sur des titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, des titres de capitaux propres dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net tous les trimestres et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en septembre 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série T6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56

BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	équilibré neutre mondial
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 4 mai 2018 Série F : le 18 septembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents. Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis le 18 avril 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et le potentiel de croissance en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux. Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans une combinaison de fonds négociés en bourse qui constituent un élément central stratégique et d'autres placements gérés de façon plus tactique

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera habituellement réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 40 % de titres à revenu fixe et 60 % de titres de capitaux propres, plus ou moins 10 %
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez obtenir un placement équilibré misant sur des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres qui offrent le potentiel d'une certaine plus-value du capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en septembre 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série T6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56

BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}	
Détails du fonds	
Type de fonds	équilibré d'actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 4 mai 2018 Série F : le 18 septembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents. Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis le 18 avril 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans une combinaison de fonds négociés en bourse qui constituent un élément central stratégique et d'autres placements gérés de façon plus tactique

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- l'actif du fonds sera habituellement réparti de la façon suivante parmi les catégories d'actifs : environ 20 % de titres à revenu fixe et 80 % de titres de capitaux propres, plus ou moins 10 %
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement axé sur la croissance misant principalement sur les titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, les titres à revenu fixe dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en septembre 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série T6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15
Série F	\$ 8,00	25,20	44,18	100,56

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}

Détails du fonds

Type de fonds	actions mondiales
Date de création	Série A : le 18 septembre 2017 Série T6 : le 4 mai 2018 Série F : le 18 septembre 2017
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,40 % Série T6 : 1,40 % Série F : 0,65 % Il n'y aura aucune répétition des frais de gestion entre le fonds et les fonds sous-jacents. Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 376 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis le 18 avril 2017)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres mondiaux.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans une combinaison de fonds négociés en bourse qui constituent un élément central stratégique et d'autres placements gérés de façon plus tactique

- il a recours à un modèle exclusif fondé sur une analyse fondamentale pour repérer et choisir des placements qui pourraient afficher une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif et peut revoir, de façon dynamique, l'exposition du fonds aux différentes catégories d'actifs et aux différents marchés
- il investit la quasi-totalité de ses actifs dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il peut investir directement dans titres de capitaux propres et directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe mondiaux
- il peut investir jusqu'à 100 % du coût d'achat de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- les fonds sous-jacents choisis par le gestionnaire de portefeuille investiront principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et pourraient aussi investir dans des titres à revenu fixe, et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'atteindre ses objectifs en appliquant les stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres. Les fonds sous-jacents ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés sans préavis à l'occasion
- le fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 350.

Le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Selon la conjoncture du marché, le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres de créance, dont des titres à court terme.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 343 :

- le risque propre à l'épuisement du capital (pour les porteurs de titres de série T6 seulement)
- le risque de crédit
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert
- le risque propre au traitement fiscal de certains dérivés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez détenir un placement axé sur les actions de croissance misant principalement sur des titres de capitaux propres dont le capital pourrait s'apprécier
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T6 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré BMO et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 6 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital nets en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres du fonds supplémentaires, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces. Veuillez vous reporter à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Dans le cas des titres de série T6, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux fondé sur 6 % de la valeur liquidative par titre de la série déterminée au 31 décembre de l'année précédente. La première distribution pour les titres de série T6 sera cependant effectuée en septembre 2018 et sera calculée en fonction de la valeur liquidative initiale par titre de la série.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et, en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 13, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds. Les renseignements concernant les frais du fonds ne sont pas présentés pour la série T6 puisque cette série est nouvelle et que ses frais ne sont pas encore connus.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 16,71	52,67	92,32	210,15
Série F	\$ 7,89	24,88	43,61	99,27

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est une mise en commun de placements gérés par des gestionnaires financiers professionnels. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous mettez votre argent en commun avec celui d'autres personnes qui ont des objectifs de placement similaires. Un gestionnaire de portefeuille investit cet argent au nom de l'ensemble du groupe. Si les placements génèrent de l'argent, tout le monde profite du gain. Si les placements entraînent une perte d'argent, tout le monde subit la perte.

Les sociétés qui gèrent les OPC suivent l'évolution de la participation de chaque épargnant dans les OPC en vendant des titres d'OPC sous forme de parts ou d'actions. Plus vous investissez, plus vous possédez de parts ou d'actions et plus votre participation aux revenus, aux gains et aux pertes des OPC est importante. En tant qu'épargnant, vous partagez également une partie des frais des fonds.

Les OPC existent sous diverses formes pour pouvoir répondre aux différents besoins des épargnants. Un fonds peut donc détenir des placements comme des actions, des obligations, des liquidités, des dérivés, d'autres OPC et fonds négociés en bourse ou une combinaison de ceux-ci, en fonction de ses objectifs de placement.

La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse. Elle peut être influencée entre autres par la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change, la situation économique au Canada ou à l'étranger ou les nouvelles au sujet de sociétés dans lesquelles le fonds investit. La fluctuation de la valeur des placements peut entraîner la hausse ou la baisse du prix des titres de l'OPC. Ce qui explique pourquoi la valeur des placements dans un OPC peut augmenter ou diminuer après que vous les ayez souscrits et pourquoi la valeur de votre placement dans un OPC, au moment où vous le faites racheter, peut être supérieure ou inférieure à la valeur au moment où vous l'avez souscrit.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC pourrait vous interdire de faire racheter vos titres. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 372.

Quelle est la structure des organismes de placement collectif?

Un OPC peut être constitué sous forme de fiducie ou de société. Vous pouvez, dans les deux cas, mettre en commun votre argent avec celui d'autres épargnants, mais ces deux structures comportent certaines différences. Lorsque vous investissez dans une fiducie, vous souscrivez des parts de fiducie.

Lorsque vous investissez dans une société, vous souscrivez des actions de la société. Certaines sociétés d'investissement à capital variable peuvent émettre diverses catégories d'actions, chaque catégorie d'actions fonctionnant comme un OPC distinct, avec ses propres objectifs de placement.

La principale différence entre un placement dans une fiducie et une société porte sur la façon dont l'entité et votre placement dans l'entité sont imposés. En règle générale, cette différence est plus importante si vous investissez à l'extérieur d'un régime enregistré. Les distributions qui sont versées par un OPC constitué en fiducie sont, en général, considérées différemment aux fins de l'impôt de celles versées par un OPC constitué en société.

Les parts d'une fiducie de fonds commun de placement et les catégories d'une société d'investissement à capital variable peuvent être émises en différentes séries. Chaque série s'adresse à différents types d'épargnants et peuvent comporter des frais différents ou des politiques en matière de distributions différentes.

Catégories et séries de titres des fonds constitués sous forme de fiducies

Un fonds constitué sous forme de fiducie peut émettre des titres en une ou en plusieurs catégories et chacune de ces catégories peut être émise en une ou en plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. Dans le cas d'un fonds constitué sous forme de fiducie, à certaines fins, comme le calcul des frais et des charges, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres épargnants versez pour souscrire des titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement du portefeuille d'un fonds, toutes les catégories et les séries de titres du fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seul le Fonds d'actions américaines BMO a créé deux catégories de titres : la catégorie couverte et la catégorie ordinaire. La catégorie couverte compte trois séries de titres (la série A (couverte), la série F (couverte) et la série Conseiller (couverte)), alors que la catégorie ordinaire compte de multiples séries de titres (la série A, la série F, la série D, la série I, la série N, la série NBA, la série NBF et la série Conseiller). Les catégories distinctes de ce fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Tous les autres fonds ont créé une seule catégorie de titres, soit la catégorie ordinaire. Les séries de la catégorie ordinaire qui sont émises sont indiquées à la page couverture du prospectus simplifié. Les séries de chaque fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Veuillez vous reporter à la rubrique *Les séries de titres*, à la page 357, pour obtenir plus de renseignements concernant les différentes séries de titres offertes.

Qu'est-ce qu'une série FNB?

Une série FNB est une série de titres négociés en bourse offerte par certains des fonds. Les titres de série FNB des fonds seront émis et vendus de façon continue.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des titres de série FNB du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et du Fonds leadership féminin BMO. L'inscription des titres de série FNB de ces fonds à la cote de la TSX est conditionnelle au respect, par les fonds, de l'ensemble des exigences de la TSX au plus tard le 30 avril 2019. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les titres de série FNB de ces fonds seront inscrits à la TSX et offerts de façon continue, et un investisseur pourra acheter ou vendre les titres de série FNB des fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Les risques varient d'un fonds à l'autre. Vous pouvez évaluer l'ampleur du risque en tenant compte de la fréquence des fluctuations de la valeur du fonds et de l'importance de ces fluctuations. C'est ce qu'on appelle la volatilité. Plus les changements de la valeur sont importants et nombreux, plus le fonds est volatil.

Chaque fonds comporte un degré différent de volatilité, qui dépend en grande partie du type de placements que fait le fonds. Par exemple, si un fonds n'investit que dans des instruments du marché monétaire produisant de l'intérêt offerts par le gouvernement canadien, le degré de volatilité sera minime. Cette situation s'explique par le fait que le gouvernement garantit le versement d'un certain taux d'intérêt et qu'il y a très peu de chances qu'il ne respecte pas sa promesse. Par contre, certains fonds peuvent investir massivement dans des actions du secteur de la technologie. Étant donné que la valeur de ces actions peut changer considérablement et fréquemment selon que les produits d'une société sont en demande ou non, les fonds qui ont une exposition importante à de telles actions peuvent être assez volatils.

En règle générale, plus le risque est élevé, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera élevé, et plus le risque est faible, plus le potentiel de gains (et de pertes) sera faible. Un des meilleurs moyens de réduire la volatilité de l'ensemble de votre portefeuille est de détenir une grande variété de placements.

Lorsque vous décidez dans quels fonds investir, vous devez vous demander si vous pouvez tolérer une certaine volatilité. Vous trouverez ci-après certains critères importants qui peuvent vous permettre d'arrêter votre choix :

- *La période de temps pendant laquelle vous voulez investir.* Plus vous disposez de temps avant de devoir encaisser vos placements, plus vous devriez penser à investir dans des fonds qui ont une exposition à des placements en actions. Ces placements peuvent être plus volatils à court terme, mais à long terme, ils ont tendance à vous procurer un rendement supérieur à celui d'autres types de placements.
- *Vos objectifs de placement.* Vous avez vos propres objectifs qui détermineront le degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Si vous ne pouvez

atteindre votre objectif qu'en réalisant un rendement supérieur sur vos placements, vous devriez penser à assumer un plus grand niveau de risque en accordant plus d'importance aux fonds volatils dans votre portefeuille.

- *Votre portefeuille dans son ensemble.* Un fonds qui peut sembler trop risqué par lui-même peut convenir s'il ne représente qu'un petit pourcentage de votre portefeuille. Quelle est la raison? La diversification. Lorsque vous détenez divers fonds productifs d'intérêt et fonds d'actions dans votre portefeuille, vous augmentez vos chances d'obtenir un rendement supérieur. En même temps, une bonne combinaison de placements a tendance à réduire les écarts marqués de valeur de votre portefeuille. Cette situation s'explique par le fait que les divers types de placements que détiennent les fonds ont tendance à réagir de façon différente aux fluctuations économiques et du marché.

Les placements dans les organismes de placement collectif ne sont pas garantis

Contrairement aux comptes bancaires ou aux CPG, les titres des fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et, sauf pour les fonds Étape Plus BMO (décris ci-après), ils ne sont garantis ni par la Banque de Montréal ni par aucune autre personne. La valeur de chacun des fonds variera en fonction des fluctuations de la valeur des placements du fonds. Dans le cas des fonds Étape Plus BMO, la Banque de Montréal a convenu de verser à chacun des fonds, à la date de dissolution cible de ces fonds, toute insuffisance entre la valeur liquidative par part et le montant garanti à l'échéance. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance* à la page 348.

Dans des circonstances exceptionnelles, un fonds peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit de faire racheter vos titres* à la page 372.

Risques généraux en matière de placement

La volatilité d'un fonds dépend des placements qu'il effectue. Le texte qui suit présente les facteurs de risque les plus courants qui entraînent une variation de la valeur des fonds. Les risques ne s'appliquent pas tous à tous les fonds.

Risque de change

Les fonds qui investissent dans des titres étrangers les achètent au moyen de devises. Par exemple, les fonds utilisent des dollars américains pour acheter des actions ou des obligations des États-Unis. Puisque les monnaies fluctuent les unes par rapport aux autres, il est possible qu'une fluctuation défavorable du taux de change réduise, voire élimine, toute augmentation de la valeur de ce placement. L'inverse peut également être vrai, le fonds peut profiter des fluctuations des taux de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société, le gouvernement ou une autre entité (y compris une structure spécifique) qui a émis une obligation ou un autre titre à revenu fixe (y compris des titres adossés à des crédits mobiliers ou des titres adossés à des créances hypothécaires) ne soit pas en mesure de payer l'intérêt ou de rembourser le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque est moins élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit élevée attribuée par une agence d'évaluation du crédit. Il est plus élevé dans le cas des émetteurs qui ont une note de crédit peu élevée ou qui n'ont pas une telle note. Les placements ayant une note de crédit peu élevée offrent habituellement un rendement plus élevé que les instruments de plus grande qualité, mais présentent des possibilités de pertes ainsi que de gains importants, de même que les fonds qui les achètent.

Les titres à revenu plus élevé et à plus grand risque dans lesquels peuvent investir certains fonds, sont assujettis à un risque plus grand de perte du capital et du revenu que les titres à revenu fixe qui ont une note plus élevée, et ils sont considérés moins sûrs en ce qui concerne la capacité de l'émetteur de payer l'intérêt et de rembourser le capital.

Une agence spécialisée dans l'évaluation de la solvabilité, comme Standard & Poor's ou DBRS, peut revoir à la baisse la notation des titres de créance d'un émetteur. Les baisses de notation inattendues diminuent habituellement la valeur de tels titres.

Risque de liquidité

Certains titres pourraient être difficiles à acheter ou à vendre parce qu'ils ne sont pas bien connus ou parce qu'ils sont très sensibles aux événements politiques ou économiques. C'est le cas par exemple des placements dans des secteurs précis, surtout dans

les secteurs des marchandises, et des placements sur des marchés restreints ou émergents. De plus, les sociétés de plus petite envergure peuvent être difficiles à évaluer parce qu'elles créent de nouveaux produits ou services pour lesquels aucun marché n'existe encore ou ne génère pas encore de revenus. Elles peuvent n'avoir qu'un petit nombre d'actions sur le marché, ce qui peut compliquer l'achat ou la vente d'actions par un fonds au moment voulu. La valeur des fonds qui détiennent de tels placements peut augmenter ou diminuer de façon importante.

Risque de taux d'intérêt

La valeur des fonds investissant dans des titres à revenu fixe peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Voici pourquoi. Les titres à revenu fixe, notamment les obligations, les créances hypothécaires, les bons du Trésor et le papier commercial, procurent un taux d'intérêt déterminé au moment de leur émission. Leur valeur a tendance à fluctuer dans le sens contraire de l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur d'une obligation existante sera à la baisse parce que le taux d'intérêt de cette obligation est inférieur au taux du marché et vice versa. Ces changements se répercutent sur la valeur de tout fonds investissant dans des titres à revenu fixe.

Dans le cas des fonds du marché monétaire, leur rendement est influencé par les taux d'intérêt à court terme et variera en fonction de ceux-ci.

Risque d'opérations importantes

Un fonds peut avoir un ou plusieurs épargnants qui détiennent ou acquièrent un nombre important de titres du fonds, y compris d'autres OPC. Par exemple, une institution financière peut acheter ou vendre des quantités importantes de titres d'un fonds pour couvrir ses obligations à l'égard d'un produit de placement garanti dont le rendement est lié au rendement du fonds. En outre, certains OPC, y compris certains fonds d'investissement BMO, peuvent investir directement dans les fonds. Si un ou plusieurs de ces épargnants (y compris ces fonds qui effectuent des placements) décident de faire racheter leur placement dans un fonds, celui-ci pourrait devoir vendre un nombre important de titres pour répondre à ces demandes. Le gestionnaire de portefeuille pourrait devoir remanier la composition du portefeuille du fonds de façon importante ou pourrait être obligé de vendre des placements à des prix défavorables, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement

du fonds. Réciproquement, si un ou plusieurs de ces épargnants décident d'augmenter leur investissement dans un fonds, le fonds pourrait devoir détenir une position relativement importante en espèces pour une certaine période pendant que le gestionnaire de portefeuille essaie de trouver des placements convenables, situation qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement du fonds.

Une fiducie, et notamment un fonds de fiducie BMO, connaît un « fait lié à la restriction de pertes » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO, au sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO est un porteur de parts qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient des parts dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du fonds de fiducie BMO. Si un fonds de fiducie BMO connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui donnera lieu à une attribution du revenu imposable du fonds de fiducie BMO à ce moment aux porteurs de parts pour que le fonds de fiducie BMO n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujetti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En conséquence de l'application de ces règles, le montant des distributions versées par le fonds de fiducie BMO suivant un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qui aurait été par ailleurs versé. Toutefois, aucune personne ni aucun groupe de personnes ne devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire ou un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO tant que celui-ci est une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt parce qu'il respecte certaines conditions, dont des conditions portant sur la diversification des placements. Il pourrait être impossible pour un fonds de fiducie BMO qui émet

des titres de série FNB de déterminer si un fait lié à la restriction de pertes s'est produit ou quand il s'est produit en raison de la manière dont les titres de série FNB sont achetés et vendus. Rien ne garantit qu'un fonds de fiducie BMO ne sera pas assujetti aux règles concernant la restriction de pertes, et il n'y a pas de certitude quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront versées.

Risque propre à l'absence d'un marché actif pour les titres de série FNB et d'antécédents d'exploitation

Les titres de série FNB n'ont aucun antécédent d'exploitation. Même si les titres de série FNB de certains Fonds d'investissement BMO peuvent être inscrits à la cote de la TSX, rien ne garantit qu'un marché public actif sera créé ou maintenu pour les titres de série FNB.

Risque propre à la composition du portefeuille

Grâce à la composante revenu fixe d'un fonds Étape Plus BMO pour tenter de couvrir le montant garanti à l'échéance par part à la date de dissolution cible, le pourcentage du portefeuille du fonds investi dans la composante revenu fixe augmentera au fur et à mesure que la date de dissolution cible prévue approchera. En outre, si les taux d'intérêt et/ou les marchés des titres de capitaux propres accusent une forte baisse, la répartition de l'actif du fonds peut être modifiée et passer de la composante OPC à la composante revenu fixe à une date anticipée, ce qui réduirait l'exposition du fonds au rendement de la composante OPC. Par conséquent, le potentiel de rendement sur les placements en titres de capitaux propres du fonds peut être moindre ou réduit à néant.

Risque propre à la concentration dans un secteur

Certains OPC concentrent leurs placements dans un secteur particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de ce secteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux secteurs. Les fonds investissant dans un seul secteur sont touchés de la même façon par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation réglementaire et financière et du marché. Lorsque leurs objectifs de placement les obligent à investir dans un secteur donné, ces fonds doivent continuer d'investir dans ce secteur particulier, même si le secteur affiche un mauvais rendement. Les fonds ne pourront donc pas réduire le risque en diversifiant leurs placements dans d'autres secteurs.

Risque propre à la concentration sur un émetteur

Certains OPC concentrent leurs placements sur un émetteur en particulier. Ils peuvent ainsi se concentrer sur le potentiel de cet émetteur, mais il y a un risque que leur rendement connaisse une plus grande volatilité que celui des fonds qui investissent dans de nombreux émetteurs et que leur liquidité, et donc leur capacité de répondre aux demandes de rachat, soit affectée de manière défavorable. Comme ces fonds investissent dans un moins grand nombre d'émetteurs, ils sont davantage touchés par le rendement (bon ou mauvais) d'un émetteur. Ces fonds comportent un risque plus élevé que d'autres fonds qui investissent dans un plus grand nombre d'émetteurs.

Risque propre à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à des risques connexes. En règle générale, les cyberincidents peuvent résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit. Les cyberattaques peuvent prendre la forme, entre autres, d'un accès non autorisé aux systèmes numériques (p. ex., par piratage ou au moyen d'un logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles. Les cyberattaques peuvent également prendre une forme autre qu'un accès non autorisé; c'est le cas des attaques de type déni de service sur les sites Web (c'est-à-dire des efforts visant à rendre les services d'un réseau inaccessibles à ses utilisateurs visés). Les cyberincidents qui touchent les fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des fonds (notamment le gestionnaire de portefeuille, le ou les sous-conseillers, l'agent des transferts, le dépositaire ou les sous-dépositaires des fonds) pourraient perturber leurs activités commerciales respectives ou avoir une incidence sur celles-ci. Ces perturbations pourraient entraîner des pertes financières, l'incapacité des fonds de calculer leur valeur liquidative, des entraves à la négociation, l'incapacité des porteurs de titres d'effectuer des opérations auprès des fonds, l'incapacité des fonds de traiter des opérations, notamment des rachats de titres, des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à la réputation ainsi

que des remboursements ou d'autres frais compensatoires et/ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des conséquences défavorables semblables pourraient découler des cyberincidents visant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

En outre, des sommes importantes pourraient devoir être engagées pour prévenir les cyberincidents dans l'avenir. Même si le gestionnaire et les fonds ont mis en place des plans de continuité des activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques pour les prévenir, ces plans et systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés. De plus, le gestionnaire et les fonds n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent ou de tout autre tiers dont les activités peuvent avoir une incidence sur les fonds ou leurs porteurs de titres. En conséquence, les fonds et leurs porteurs de titres pourraient être défavorablement touchés.

Risque propre à la suspension de la négociation des titres de série FNB

La négociation des titres de série FNB sur certains marchés peut être suspendue par le déclenchement d'un mécanisme individuel ou généralisé de suspension des opérations (lequel suspend la négociation pendant une période précise lorsque le cours d'un titre donné ou que les cours sur l'ensemble du marché chutent d'un certain pourcentage).

Dans le cas de la TSX, la négociation des titres de série FNB peut également être suspendue si i) les titres de série FNB sont radiées de la cote de la TSX sans avoir préalablement été inscrites à la cote d'une autre bourse, ou ii) les représentants officiels de la TSX jugent que cette mesure s'impose dans l'intérêt du maintien d'un marché équitable et ordonné ou pour la protection des épargnants.

Risque propre à l'épuisement du capital

Les titres des séries F2, F4, T4, T5, T6, F6 et T8 versent des distributions mensuelles d'un montant fixe composé, en totalité ou en partie, d'un RC fondé sur 2 %, 4 %, 5 %, 6 % et 8 %, selon le cas, de la valeur liquidative par titre de la série au 31 décembre de l'année précédente. En outre, certaines autres séries des fonds peuvent faire des distributions composées, en totalité ou en partie,

d'un RC. Un RC réduit le montant de votre placement initial et peut faire en sorte que le montant intégral de votre placement initial vous soit remboursé. Un RC qui n'est pas réinvesti réduira la valeur liquidative du fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du fonds à générer un revenu à l'avenir. Vous ne devriez pas tirer de conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution. Un fonds ne peut effectuer des RC à l'égard d'une série que dans la mesure où le solde du compte de capital est positif pour la série visée. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Pour plus de renseignements concernant le RC, veuillez vous reporter à la page 362.

Risque propre à un fonds de fonds

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains fonds investissent directement dans d'autres fonds d'investissement, ou obtiennent une exposition à ceux-ci. En conséquence, ces fonds comportent les risques des fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le fonds d'investissement qui investit dans le fonds sous-jacent sera incapable d'évaluer une partie de son portefeuille et pourrait ne pas être en mesure de racheter des titres.

Certains fonds peuvent être réputés avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités de placement étrangères. Il est possible que l'Agence du revenu du Canada soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par un fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions versées aux épargnants pourraient être subséquemment considérés comme supérieurs à ceux établis au départ. Les épargnants ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux épargnants non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un épargnant dans celui-ci.

Risque propre à un rachat avant la date de dissolution cible

Les fonds Étape Plus BMO sont conçus pour les épargnants qui investissent à long terme et qui sont prêts à détenir les titres du fonds jusqu'à la date de dissolution cible. Ils ne sont pas conçus comme un

moyen de placement à court terme. Le montant garanti à l'échéance ne vous est offert que si vous détenez vos titres jusqu'à la date de dissolution cible. Si vous demandez un rachat avant la date de dissolution cible, vous ne recevrez que la valeur liquidative par part courante de vos titres rachetés, qui pourrait être moindre que le montant garanti à l'échéance.

Risque propre au cours des titres de série FNB

Les titres de série FNB peuvent se négocier sur le marché selon une prime ou un escompte par rapport à la valeur liquidative par titre. Rien ne garantit qu'ils se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative du fonds ainsi que de l'offre et de la demande du marché sur la TSX. Toutefois, étant donné que, en règle générale, seul un nombre prescrit de titres de série FNB (terme défini à la rubrique *Émission de titres de série FNB – En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB* à la page 366) sont émis en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB, et que les porteurs d'un nombre prescrit de titres de série FNB (ou d'un multiple entier de ce nombre) pourraient faire racheter ces titres à leur valeur liquidative, nous sommes d'avis que des escomptes ou des primes élevées par rapport à la valeur liquidative des titres de série FNB ne devraient perdurer.

Risque propre au montant garanti à l'échéance

La Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller, compte gérer la répartition entre la composante OPC et la composante revenu fixe de chaque fonds Étape Plus BMO pour faire en sorte que ces fonds disposent de suffisamment d'actifs pour payer le montant garanti à l'échéance aux épargnants, à la date de dissolution cible du fonds. En outre, si, à la date de dissolution cible d'un fonds, il existe une insuffisance entre la valeur liquidative par part et le montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal a convenu de payer cette insuffisance (l'*« insuffisance »*) au fonds aux termes de la convention de sous-conseils. Il peut être mis fin à cette obligation par l'une des parties si l'autre partie commet un acte frauduleux, omet de s'acquitter de ses tâches importantes, fait preuve de mauvaise conduite volontaire ou de négligence, entreprend des démarches pour sa dissolution, devient insolvable ou faillie ou manque à ses obligations et ne corrige pas la situation dans les 30 jours après avoir reçu un avis à cet effet. La responsabilité de payer l'insuffisance au fonds constitue une obligation de la Banque de Montréal. Par conséquent, la probabilité

que le fonds reçoive un paiement au titre de l'insuffisance qui peut lui être due sera fonction de la santé financière et de la solvabilité de la Banque de Montréal. Si les obligations de la Banque de Montréal ont pris fin ou si elle est en défaut à l'égard de ses obligations et qu'un fonds Étape Plus BMO ne dispose pas de suffisamment d'actifs pour payer le montant garanti à l'échéance aux épargnants à sa date de dissolution cible, les épargnants qui conservent leur placement dans le fonds jusqu'à la date de dissolution cible ne recevront que la valeur liquidative par part, après déduction des frais applicables.

La réception par un fonds Étape Plus BMO d'un montant versé par la Banque de Montréal (aux termes de cette obligation) peut se traduire par des distributions imposables aux épargnants à l'égard d'un tel montant.

Risque propre au traitement fiscal de certains dérivés

Pour établir son revenu aux fins de l'impôt, un fonds entend considérer comme des gains et des pertes en capital les gains et les pertes réalisés dans le cadre de dérivés utilisés pour couvrir les fluctuations du cours des titres qu'il détient comme immobilisations, dans la mesure où il existe un lien suffisant. Un fonds considérera les primes reçues à la vente d'options d'achat et de vente couvertes sur immobilisations et les gains réalisés et pertes subies à la liquidation d'options comme des gains et des pertes en capital, conformément à la pratique administrative publiée de l'Agence du revenu du Canada. Un fonds considérera généralement les gains et les pertes réalisés dans le cadre d'autres dérivés comme du revenu.

La pratique de l'Agence du revenu du Canada consiste à ne pas rendre de décision anticipée en matière d'impôt en ce qui concerne la nature d'éléments comme le capital ou le revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée ni obtenue. En conséquence, il est possible que l'Agence du revenu du Canada soit en désaccord avec le traitement fiscal retenu par le fonds. Dans un tel cas, le revenu net du fonds aux fins de l'impôt et la partie imposable des distributions versées aux épargnants pourraient être subséquemment considérés supérieurs à ceux établis au départ. Les épargnants ou le fonds pourraient recevoir une nouvelle cotisation à l'égard de l'impôt sur le revenu. De plus, le fonds pourrait devoir payer des retenues d'impôt non remises sur des distributions antérieures versées aux porteurs de titres non résidents, ce qui pourrait réduire la valeur du fonds et la valeur du placement d'un épargnant dans celui-ci.

Risque propre aux catégories

Chacun des fonds catégorie de société BMO est une catégorie d'actions de Catégorie de société BMO Inc. Chaque catégorie comporte ses propres frais et en assure le suivi de façon distincte. Toutefois, si une catégorie n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières, les autres catégories sont tenues de combler le déficit, puisque la société, dans son ensemble, est légalement responsable des obligations financières de toutes les catégories.

À titre de société de placement à capital variable, Catégorie de société BMO Inc. peut transférer aux épargnants ses gains en capital et ses dividendes de source canadienne sous forme de dividendes. Toutefois, les autres types de revenu de Catégorie de société BMO Inc. seront assujettis à l'impôt (notamment les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains de revenu tirés des ventes à découvert et de certains dérivés) si ceux-ci sont supérieurs à ses frais déductibles et à ses pertes sur placement. Pour obtenir plus de renseignements concernant les conséquences fiscales découlant de la détention d'actions de BMO Catégorie de société BMO Inc., veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 390.

Risque propre aux dérivés

Bien que les dérivés soient utiles pour se couvrir contre les pertes ou comme substitut aux actifs sous-jacents, ils comportent un certain nombre de risques, dont les suivants :

- la stratégie de couverture utilisée par un fonds pourrait ne pas être efficace
- rien ne garantit l'existence d'un marché lorsqu'un fonds voudra se conformer aux modalités du contrat de dérivé, ce qui pourrait empêcher le fonds de réaliser des bénéfices ou de limiter ses pertes
- l'autre partie à un contrat de dérivé pourrait ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations
- les bourses de valeurs mobilières pourraient imposer des limites quotidiennes sur les opérations sur contrats à terme standardisés, ce qui pourrait empêcher un fonds de liquider une position sur un contrat
- le prix des options sur indice boursier peut être faussé si les opérations sur certaines ou la totalité des actions qui forment l'indice sont interrompues. Si un fonds n'est pas en mesure de liquider sa position sur ces options en raison d'interruptions ou de restrictions imposées, il pourrait subir des pertes
- le prix du dérivé pourrait ne pas refléter précisément la valeur du titre ou de l'indice sous-jacent
- une contrepartie convenable pourrait ne pas être désireuse de conclure des contrats qui permettent au fonds de lier son rendement au titre sous-jacent
- si un fonds est tenu de consentir une sûreté afin d'avoir recours à un dérivé, il y a un risque que l'autre partie fasse valoir la sûreté à l'encontre de l'actif du fonds
- le coût des contrats sur dérivé peut augmenter.

Risque propre aux indices

Certains fonds, dont les fonds indiciaux et certains fonds négociés en bourse, ont recours à diverses stratégies indicielles ou ont une exposition à des OPC sous-jacents qui ont recours à des stratégies indicielles. Les fonds qui adoptent une stratégie indicelle tentent de reproduire le rendement des placements inclus dans l'indice et, par conséquent, le rendement d'un indice. Une corrélation parfaite entre le fonds ou un OPC sous-jacent utilisant une stratégie indicelle et son indice de référence est peu probable, puisque le fonds et l'OPC sous-jacent, à la différence de l'indice, engagent leurs propres frais d'exploitation et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements.

De plus, un fonds ou un OPC sous-jacent peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est normalement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement d'émetteurs particuliers.

En outre, la concentration par un fonds ou un OPC sous-jacent de ses placements dans les titres faisant partie d'un indice précis lui permettra de se concentrer sur le potentiel de cet indice; toutefois, cela signifie également qu'il peut avoir tendance à être plus volatil qu'un fonds ou un OPC sous-jacent qui investit dans des titres de plusieurs indices puisque les cours des titres compris dans un même indice ont tendance à fluctuer de la même façon. Si ses objectifs de placement le prévoient, le fonds ou l'OPC sous-jacent doit continuer à investir dans les titres de l'indice, même si celui-ci affiche un mauvais rendement. Cela signifie que le fonds ou l'OPC sous-jacent ne pourra pas réduire le risque en diversifiant ses placements et en souscrivant des titres qui font partie d'autres indices.

De plus, si le marché boursier sur lequel l'indice se fonde n'est pas ouvert, le fonds ou l'OPC sous-jacent peut être incapable de déterminer sa valeur liquidative par titre et, en conséquence, peut être dans l'impossibilité de répondre aux demandes de rachat.

Risque propre aux obligations à taux variable

En règle générale, les obligations à taux variable sont assujetties à des restrictions à la revente imposées par la loi ou par contrat. La liquidité des obligations à taux variable, notamment le volume et la fréquence des opérations portant sur ces créances sur le marché secondaire, varie grandement au fil du temps et selon l'obligation à taux variable dont il s'agit. Si une obligation à taux variable est négociée de façon sporadique, il pourrait être plus difficile d'établir sa valeur, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles ou retardés. Le fait d'avoir de la difficulté à vendre une obligation à taux variable peut entraîner une perte.

La baisse de la note de crédit accordée à une obligation à taux variable peut résulter d'une détérioration de la situation financière de l'émetteur de l'obligation. Les notes de crédit accordées par les agences de notation se fondent sur divers facteurs et pourraient ne tenir compte ni de la situation financière actuelle de l'émetteur ni de la volatilité ou de la liquidité de l'obligation à taux variable. Si l'émetteur de l'obligation à taux variable fait faillite, les fonds qui investissent dans de telles obligations pourraient voir leur possibilité de réaliser la sûreté qui garantit l'obligation limitée ou retardée. Pour faire valoir leur droit en cas de défaut, de faillite ou dans une situation semblable, ces fonds pourraient devoir faire appel à un conseiller, notamment à un conseiller juridique, ce qui pourrait faire en sorte d'augmenter leurs frais d'exploitation et avoir une incidence défavorable sur leur valeur liquidative.

En outre, de façon générale, les obligations à taux variable peuvent être remboursées par anticipation avant leur échéance. Dans un tel cas, l'obligation à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée

adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Une opération de prêt de titres est une entente dans le cadre de laquelle un fonds prête des titres par l'entremise d'un mandataire autorisé, en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Lors d'une opération de mise en pension, un fonds convient de vendre des titres en contrepartie d'espèces tout en assumant au même moment une obligation de racheter les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix supérieur), à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération dans le cadre de laquelle un fonds achète des titres en contrepartie d'espèces tout en convenant au même moment de revendre les mêmes titres en contrepartie d'espèces (habituellement à un prix plus élevé), à une date ultérieure.

Les risques associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se matérialisent lorsqu'une contrepartie est en défaut aux termes de l'entente attestant l'opération et que le fonds est forcé de faire une réclamation pour recouvrer son investissement. Lors d'une opération de prêt ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus a augmenté par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il détient. Dans le cas d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés diminue par rapport à la valeur des biens donnés en garantie qu'il détient.

Dans le but de limiter ces risques :

- la valeur des biens donnés en garantie et détenus par le fonds doit être égale à un minimum de 102 % de la valeur marchande des titres vendus, prêtés ou de la contrepartie en espèces versée (les biens donnés en garantie font l'objet d'un rajustement tous les jours ouvrables pour permettre de s'assurer que cette valeur est maintenue)
- les opérations de mise en pension de titres et les conventions de prêt de titres sont limitées à 50 % de la valeur des actifs du fonds. La valeur des biens donnés en garantie et le montant des contreparties en espèces versées pour des titres reçus ne sont pas considérés aux fins de ce calcul
- nous ne concluons de telles opérations qu'avec des parties qui semblent posséder les ressources et la capacité financière nécessaires pour respecter leurs engagements aux termes des conventions.

Risque propre aux placements étrangers

Lorsqu'un fonds investit dans des titres étrangers, sa valeur est influencée par les marchés financiers et les tendances économiques générales des pays où les titres ont été émis. Il existe des normes sur le marché américain qui sont semblables à celles du marché canadien, mais ce n'est pas toujours le cas sur d'autres marchés étrangers. Par exemple, certains marchés étrangers peuvent ne pas être aussi rigoureusement réglementés que les marchés du Canada et des États-Unis. Leurs lois peuvent faire en sorte qu'il est difficile de protéger les droits des épargnants. Le climat politique peut être moins stable et il peut exister des tensions sociales, religieuses et régionales. Les normes de divulgation commerciales et comptables peuvent être moins sévères qu'au Canada et aux États-Unis, faisant ainsi en sorte qu'il est difficile d'obtenir de l'information exhaustive sur un placement éventuel. Les marchés des valeurs mobilières peuvent être plus petits que ceux des pays développés; ainsi, il pourrait être plus difficile de vendre des titres afin de réaliser un bénéfice ou d'éviter des pertes. Par conséquent, la valeur des titres étrangers et la valeur des fonds qui les détiennent peuvent augmenter ou baisser plus rapidement et de manière plus importante que les placements au Canada et aux États-Unis. De façon générale, les titres émis sur des marchés plus développés comportent moins de risques propres aux placements étrangers. Les titres émis sur des marchés émergents ou en développement comportent des risques propres aux placements étrangers plus élevés.

Les fonds qui concentrent leurs placements dans un seul pays ou une seule région du monde ont tendance à comporter plus de risques que les fonds ayant une meilleure diversification sur le plan géographique étant donné que les prix des titres sur les mêmes marchés ont tendance à fluctuer à la hausse et à la baisse ensemble.

Risque propre aux produits de base

Si un fonds est directement exposé à des produits de base ou à des sociétés dont l'entreprise est tributaire de produits de base, comme le pétrole et l'or, la fluctuation du prix des produits de base peut se répercuter sur la valeur du portefeuille du fonds. Lorsque les prix des produits de base baissent, on peut s'attendre à un effet défavorable important sur les bénéfices des sociétés dont les affaires dépendent des produits de base et du rendement de fonds qui investissent dans telles sociétés.

Risque propre aux séries

Les fonds émettent plus d'une série de titres. Chaque série comporte ses propres frais, qui sont comptabilisés de façon distincte. Toutefois, si une série ne peut s'acquitter de ses obligations financières, les autres séries sont tenues d'acquitter la différence parce que le fonds dans son ensemble est responsable, en droit, des obligations financières de toutes les séries.

Risque propre aux titres coupon zéro

Certain fonds peuvent investir dans des titres coupon zéro. Les titres coupon zéro ont tendance à être plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les titres de durée semblable qui versent un intérêt.

Risque propre aux titres de capitaux propres

Les entreprises émettent des titres de capitaux propres, tels que des actions ou des parts, pour financer leurs activités et leur croissance future. Les fonds qui achètent des titres de capitaux propres deviennent propriétaires d'une partie des entreprises qui ont émis les titres. Les fluctuations de la valeur des entreprises ont une incidence sur la valeur du fonds. Le cours d'un titre est influencé par les perspectives de l'entreprise en question, l'activité boursière et la conjoncture en général, tant au pays qu'à l'étranger. Lorsque l'économie est en croissance, les perspectives de bon nombre d'entreprises seront également positives, et la valeur de leurs actions devrait augmenter. L'inverse est également vrai.

Les fonds qui investissent dans des parts de société en commandite ou de fiducies, par exemple les fiducies de redevances pétrolières et gazières, les fiducies de placement immobilier et les fiducies de revenu, connaîtront des niveaux de risque qui varient selon le secteur et selon l'actif ou l'entreprise sous-jacent et peuvent par conséquent s'exposer aux risques associés au secteur dans lequel l'entreprise sous-jacente exerce ses activités, à l'évolution des cycles économiques, aux prix des produits de base, aux fluctuations des taux d'intérêt et à d'autres facteurs économiques.

Risque propre aux ventes à découvert

Les stratégies de vente à découvert peuvent donner à un fonds l'occasion de gérer la volatilité et d'augmenter le rendement si les marchés sont en baisse ou volatils. La vente à découvert de titres comporte un risque puisque rien ne garantit que la valeur des titres diminuera suffisamment au cours de la période de la vente à découvert pour compenser l'intérêt versé par le fonds ni que le fonds pourra faire un profit, et la valeur des titres de la vente à

découvert peut plutôt augmenter. Le fonds peut également avoir des difficultés à racheter et à rendre les titres empruntés. L'agent emprunteur de qui le fonds a emprunté les titres peut faire faillite et le fonds peut perdre la garantie qu'il a déposée auprès de l'agent emprunteur.

Afin de limiter ces risques, un fonds établira des contrôles lorsqu'il se livre à une vente à découvert :

- le titre vendu à découvert doit être liquide;
- au moment où le fonds vend le titre à découvert :
 - le fonds a emprunté ou a pris des dispositions en vue d'emprunter le titre auprès d'un agent emprunteur;
 - la valeur au marché globale de l'ensemble des titres de l'émetteur qui sont vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 5 % de la valeur liquidative du fonds;
 - la valeur au marché globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds n'est pas supérieure à 20 % de la valeur liquidative du fonds;
 - le fonds doit détenir une couverture en espèces dont le montant, avec les actifs en portefeuille déposés auprès des agents emprunteurs en garantie relativement aux ventes à découvert de titres par le fonds, représente au moins 150 % de la valeur au marché globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, selon leur évaluation quotidienne à la valeur de marché;
- le fonds ne doit pas utiliser la couverture en espèces d'une vente à découvert pour acheter une position acheteur dans un titre, sauf s'il s'agit d'un titre qui constituerait par ailleurs une couverture en espèces.

Gestionnaire	Le gestionnaire est responsable de l'administration quotidienne des activités des fonds. BMO Investissements Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal, est le gestionnaire des fonds d'investissement BMO.	BMO Investissements Inc. 129, rue St-Jacques, 12 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 1L6 1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151
Fiduciaire	Tous les fonds, à l'exception des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, sont constitués en fiducies. Le fiduciaire détient le droit de propriété rattaché aux titres appartenant aux fonds de fiducie BMO au nom des porteurs de parts. Il a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires de ces fonds et a la responsabilité, en tant que fiduciaire, d'agir dans l'intérêt des porteurs de parts. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est constituée en société par actions et a un conseil d'administration. Les fonds catégorie de société BMO sont constitués en catégories de Catégorie de société BMO Inc., qui est également constituée en société par actions dotée d'un conseil d'administration. Les fonds catégorie de société BMO et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée n'ont pas de fiduciaire.	BMO Investissements Inc. Toronto (Ontario)
Placeur principal	Le placeur principal met en marché et place les titres des fonds (sauf les titres de série FNB) par l'entremise de courtiers inscrits.	BMO Investissements Inc. Toronto (Ontario)
Dépositaire	Le dépositaire détient les liquidités et les titres des fonds au nom des fonds. Le dépositaire est indépendant de BMO Investissements Inc.	Compagnie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)
Agent chargé de la tenue des registres	<i>Séries OPC</i> L'agent chargé de la tenue des registres pour les séries OPC traite les ordres, inscrit toutes les opérations de placement des épargnants, émet ou annule les certificats, s'il y a lieu, envoie des relevés de compte aux porteurs de titres et traite les demandes des épargnants et des courtiers. Le registre des titres des séries OPC des fonds est conservé à Toronto, en Ontario, et à Montréal, au Québec. <i>Série FNB</i> L'agent chargé de la tenue des registres pour la série FNB conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres de la série FNB et traite les ordres. Le registre des titres de la série FNB des fonds est conservé à Toronto, en Ontario.	<i>Séries OPC</i> BMO Investissements Inc. Toronto (Ontario) <i>Série FNB</i> Société de fiducie AST (Canada) Toronto (Ontario)

Modalités d'organisation et de gestion des fonds d'investissement BMO (suite)

Agent aux fins du régime	L'agent aux fins du régime administre le régime de réinvestissement des titres de série FNB.	Société de fiducie AST (Canada) Toronto (Ontario)
Auditeur	L'auditeur effectue l'audit des états financiers annuels des fonds pour s'assurer que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de chacun des fonds, selon les Normes internationales d'information financière. L'auditeur est indépendant de BMO Investissements Inc. et des fonds.	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Comptables professionnels agréés Toronto (Ontario)
Mandataire d'opérations de prêt de titres	Le mandataire d'opérations de prêt de titres agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant de BMO Investissements Inc.	The Bank of New York Mellon Toronto (Ontario)
Comité d'examen indépendant	<p>Les fonds doivent avoir un comité d'examen indépendant (le « CEI ») aux termes du <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> (la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec). Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a décelées et portées à l'attention du CEI et à donner son approbation ou sa recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Chaque fois qu'une question de conflit d'intérêts est décelée et soumise au CEI, ce dernier doit s'attacher principalement à déterminer si la mesure que se propose de prendre le gestionnaire aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour les fonds.</p> <p>Le CEI se compose actuellement de quatre membres et chaque membre est indépendant des fonds, du gestionnaire et des autres sociétés apparentées au gestionnaire. Le CEI rédigera, pour chaque exercice des fonds, un rapport destiné aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice. Les porteurs de titres peuvent obtenir sans frais un exemplaire de ce rapport de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez le numéro 1 800 665-7700, écrivez à BMO Investissements Inc. au 100 King Street West, 43^e étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.bmo.com/fonds; • si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, composez le numéro 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250 Yonge Street, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.bmo.com/gma/ca. <p>Vous pouvez également obtenir sans frais un exemplaire de ce rapport en consultant le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.</p> <p>Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant le CEI, y compris le nom de ses membres, dans la notice annuelle des fonds.</p>	

Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers

Les gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers fournissent des conseils en placement au gestionnaire pour les portefeuilles de placements des fonds. Nous avons retenu les services des sociétés suivantes pour gérer les portefeuilles de placements des fonds. Voyez les descriptions des fonds commençant à la page 13 pour connaître les gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers de chaque fonds.

BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) (« BMOAM »)	BMOAM est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
BMO Capital Markets Corp. New York (New York) (« BMOCMC »)	BMOCMC est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario) (« BMOGA »)	BMOGA est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
BMO Global Asset Management (Asia) Limited Hong Kong (« BMOGAMA »)	BMOGAMA est une filiale en propriété exclusive de LGM (Bermuda) Ltd. (« LGM »). LGM est une filiale de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
ETF Capital Management Toronto (Ontario) (« ETF Capital »)	ETF Capital n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
F&C Management Limited Londres, Angleterre (« F&C »)	F&C est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
GuardCap Asset Management Limited Londres, Angleterre (« GuardCap »)	GuardCap n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (« Guardian Capital »)	Guardian Capital n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
LGM Investments Limited Londres, Angleterre (« LGMIL »)	LGMIL est une filiale en propriété exclusive de LGM. LGM est une filiale de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
Macquarie Capital Investment Management LLC New York (New York) (« Macquarie »)	Macquarie n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.

Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers (*suite*)

Matthews International Capital Management LLC San Francisco (Californie) (« Matthews »)	Matthews n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
PIMCO Canada Corp. Toronto (Ontario) (« PIMCO »)	PIMCO n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
Pyrford International Limited Londres, Angleterre (« Pyrford »)	Pyrford est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.
SIA Wealth Management Inc. Calgary (Alberta) (« SIA »)	SIA n'est pas un membre du groupe de BMO Investissements Inc.
Taplin, Canida & Habacht, LLC Miami (Floride) (« TCH »)	TCH est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

Il peut être difficile de faire valoir des droits contre BMOAM, BMOCMC, BMOGAMA, F&C, GuardCap, LGMIL, Macquarie, Matthews, Pyrford et TCH parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et qu'elles détiennent la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs à l'extérieur du Canada.

BMOAM, BMOCMC, BMOGAMA, F&C, LGMIL et TCH ne sont pas inscrites à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada. Le gestionnaire de portefeuille, BMOGA, les a nommées à titre de sous conseiller, et BMOGA est responsable des conseils donnés par BMOAM, BMOCMC, BMOGAMA, F&C, LGMIL et TCH.

GuardCap n'est pas inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille au Canada. Le gestionnaire de portefeuille, Guardian Capital, l'a nommée à titre de sous conseiller, et Guardian Capital est responsable des conseils donnés par GuardCap.

Macquarie et Matthews ne sont pas des gestionnaires de portefeuille inscrits au Canada et elles agissent en cette qualité aux termes d'une dispense de l'exigence d'inscription. Il est possible d'obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification à ces sociétés en Ontario auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les droits de vote des titres de fonds sous-jacents que détient un fonds qui est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe ne seront pas exercés, sauf si, à notre discrétion, nous prenons les dispositions nécessaires pour que les porteurs de titres du fonds exercent les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent.

Dans certains cas, plutôt que ce soit vous qui approuviez la fusion d'un fonds, ce sera le CEI, qui a été autorisé, en vertu des lois sur les valeurs mobilières, à approuver la fusion de fonds. Si c'est le cas, vous recevrez un avis écrit de toute fusion de fonds proposée au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle fusion.

Les séries de titres

Certains des fonds offerts dans le présent prospectus simplifié émettent plus d'une série de titres. Vous trouverez le type de titres que chaque fonds offre dans le présent prospectus simplifié à la rubrique *Détails du fonds* de la description du fonds en question. Chaque série s'adresse à différents types d'épargnants et comporte des frais différents. Pour obtenir des détails, voyez les rubriques *Frais* et *Rémunération du courtier*.

Titres	Caractéristiques
Série A	Offerte à tous les épargnants qui effectuent une souscription sans frais d'acquisition.
Série A (couverte)	Offerte aux mêmes épargnants que la série A. Toutefois, la série A (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des épargnants qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Séries T	Offertes à tous les épargnants qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries T4, T5, T6 et T8 sont conçues pour fournir aux épargnants une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 4 %, de 5 %, de 6 % et de 8 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.
Série F	Offerte aux épargnants qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais fixes ou aux autres épargnants à l'égard desquels nous n'engageons pas de frais de placement importants. Plutôt que de verser des frais d'acquisition et des commissions de suivi, les épargnants versent des frais annuels fondés sur la valeur de leurs actifs. Les titres de série F et de série F (couverte) sont assortis de frais de gestion moins élevés que les autres séries puisque nous ne versons pas de commissions de suivi à leur égard.
Série F (couverte)	Offerte aux mêmes épargnants que la série F. Toutefois, la série F (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des épargnants qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série F2	Offertes aux mêmes épargnants que la série F. Toutefois, les séries F2, F4 et F6 sont destinées aux épargnants qui souhaitent tirer un revenu mensuel régulier de leur placement dans un fonds. Les séries F2, F4 et F6 sont conçues pour fournir aux épargnants une distribution mensuelle fixe fondée sur un taux de distribution cible annualisé de 2 %, de 4 % et de 6 %, respectivement, de la valeur liquidative par titre à la fin de l'année précédente.
Série F4	
Série F6	

Titres	Caractéristiques (<i>suite</i>)
Série D	Offerte aux épargnants qui détiennent un compte de courtage réduit ou aux autres épargnants à l'égard desquels nous n'engageons pas de frais de placement importants. Nous versons une commission de suivi réduite à votre courtier à l'égard des titres de série D, ce qui fait en sorte que nous pouvons exiger des frais de gestion moins élevés à leur égard.
Série G	Offertes aux épargnants qui sont membres d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, d'un régime de participation différée aux bénéfices collectif, d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou d'un régime de retraite (un « régime collectif ») que nous offrons. Nous pouvons, en tout temps et à notre seule appréciation, offrir cette série aux épargnants qui sont membres d'autres types de régimes collectifs. Nous versons une commission de suivi réduite à votre courtier à l'égard des titres de série G, ce qui fait en sorte que nous pouvons exiger des frais de gestion moins élevés à leur égard.
Série I	Offerte dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés aux investisseurs institutionnels qui ont reçu notre autorisation préalable. Les titres de série I ne sont pas offerts au public. Un fonds ne paie aucun frais de gestion sur les titres de série I parce que les investisseurs négocient avec nous et nous versent directement les frais relatifs à la série I.
Série O	Offerte aux épargnants qui ont conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. et qui ont reçu notre consentement préalable. Les épargnants paient des frais de gestion de patrimoine directement à Société de fiducie BMO et à BMO Gestion privée de placements inc. ou directement à BMO Nesbitt Burns Inc., selon le cas. Un fonds peut ne payer aucun frais de gestion sur les titres de série O parce que les porteurs de titres de série O versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.
Série L	Offerte aux épargnants qui ont conclu une convention de gestion de placements avec ETF Capital Management. Les épargnants paient des frais de gestion de patrimoine directement à ETF Capital Management.
Série M	Offerte aux épargnants qui investissent au moins 150 000 \$ dans cette série du fonds.
Série N	Offerte aux épargnants qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Un fonds ne paie aucun frais de gestion sur les titres de série N parce que les porteurs de titres de série N versent directement des frais distincts à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de la série N sont établis par le courtier.

Titres	Caractéristiques (<i>suite</i>)
Série NBA	Offerte à tous les épargnants par l'entremise des représentants des ventes de BMO Nesbitt Burns Inc. (les « conseillers Nesbitt Burns »).
Série NBF	Offerte aux épargnants qui participent à des programmes intégrés ou de comptes assortis de frais fixes offerts par l'entremise d'un conseiller Nesbitt Burns et qui ont obtenu notre autorisation. Plutôt que de verser une commission à l'égard de chaque opération, ces épargnants versent des frais annuels fondés sur la valeur de leurs actifs. Les frais de gestion sont réduits pour ces épargnantes puisque nos frais sont réduits.
Série S	Offerte aux épargnantes qui participent à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche par l'intermédiaire d'un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Les épargnantes paient des frais de gestion de patrimoine directement à leur courtier.
Série FNB	Offerte aux épargnantes qui souscrivent ces titres à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.
Série Conseiller	Offerte à tous les épargnantes qui effectuent une souscription avec frais d'acquisition (c.-à-d. selon le mode avec frais d'acquisition, le mode avec frais reportés ou le mode avec frais reportés réduits).
Série Conseiller (couverte)	Offerte aux mêmes épargnantes que la série Conseiller. Toutefois, la série Conseiller (couverte) vise à refléter le rendement du fonds une fois couverte la quasi-totalité de l'exposition aux devises et est destinée à des épargnantes qui souhaitent obtenir une exposition aux placements étrangers, tout en éliminant l'incidence des fluctuations des devises de ces placements par rapport au dollar canadien.
Série Classique	Offerte aux épargnantes qui investissent au moins 50 000 \$ dans cette série du fonds.

Souscription de titres des fonds

Souscription de titres des séries OPC

Auprès de nous

Vous pouvez souscrire sans frais des titres de série A, de série A (couverte), de série T4 (la « série T4 sans frais d'acquisition »), de série T6 (la « série T6 sans frais d'acquisition ») et de série M des fonds souscrits selon le mode sans frais d'acquisition :

- en personne auprès de toute succursale de la Banque de Montréal;
- par téléphone, lorsque vous avez pris des dispositions pour le paiement :
 - auprès de votre succursale de la Banque de Montréal;
 - par l'entremise de BMO Centre d'investissement au 1 800 665-7700;
- par Internet (sauf pour les REEI) au www.bmo.com/fonds, lorsque vous avez pris des dispositions d'autorisation;
- par courrier. Votre ordre de souscription doit être envoyé par la poste accompagné d'un chèque certifié libellé au nom du fonds dont vous souscrivez des titres;
- automatiquement, par l'entremise d'un programme d'épargne continue, pour ce qui est des souscriptions, ou d'un programme de retrait systématique, pour ce qui est des rachats.

Si vous souscrivez des titres d'un fonds en dollars U.S. ou des titres d'un autre fonds au moyen de l'option d'achat en dollars américains, lorsque cette option est offerte, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne. Toutefois, vous ne pouvez détenir de titres de fonds achetées en dollars américains dans un régime enregistré BMO souscrit de la manière décrite précédemment.

Par l'entremise de BMO Ligne d'action

ou notre entremise dans le cas de la série D

Vous pouvez souscrire des titres de série D des fonds par l'entremise de BMO Ligne d'action, courtier exécutant de BMO Groupe financier, ou par notre entremise dans des cas où nous n'avons pas à engager de frais de placement importants.

Par notre entremise dans le cas de la série G

Vous pouvez souscrire des titres de série G des fonds par l'entremise des régimes collectifs que nous offrons.

Par l'entremise d'un autre courtier

Vous pouvez également souscrire des titres de série A, de série A (couverte), des séries T, de série M, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) et de série Classique des fonds par

l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez contacter votre courtier pour savoir comment procéder pour passer des ordres. Certains courtiers pourraient vous facturer des frais pour leurs services.

Vous pouvez souscrire des titres des séries F des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui ont conclu une convention relative aux titres de série F avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. La faculté pour un courtier de vendre des titres des séries F est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez également souscrire des titres de série D des fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers exécutants.

Vous pouvez souscrire des titres de série N et de série S des fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers inscrits si vous participez à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche offert par des courtiers qui ont conclu une convention avec nous, et ce, uniquement suivant notre autorisation préalable. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série N et de série S.

Vous pouvez souscrire des titres de série NBA et des titres de série NBF des fonds par l'intermédiaire de conseillers Nesbitt Burns. Votre conseiller Nesbitt Burns peut vous facturer des frais pour ses services. Veuillez communiquer avec votre conseiller Nesbitt Burns pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série NBA et de série NBF.

Vous pouvez souscrire des titres de série I des fonds uniquement par l'intermédiaire d'un courtier inscrit qui a conclu une convention relative aux titres de série I avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. La faculté pour un courtier de vendre des titres de série I est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série O des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série O.

Vous pouvez souscrire des titres de série L des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec ETF Capital Management.

Autres restrictions concernant la souscription

Les actions du Portefeuille de revenu Catégorie Sélect^{MD} BMO, du Portefeuille équilibré Catégorie Sélect^{MD} BMO, du Portefeuille croissance Catégorie Sélect^{MD} BMO, du Portefeuille actions de croissance Catégorie Sélect^{MD} BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB équilibré BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO, de la Catégorie mondiale de dividendes BMO, de la Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO et de la Catégorie valeur internationale BMO peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

Souscription de titres de série FNB

Par l'entremise d'une bourse dans le cas de la série FNB

Vous pouvez souscrire ou vendre des titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Vous pourriez devoir payer les courtages habituels associés à la souscription ou à la vente de titres de série FNB. Vous ne verrez aucun frais ni à nous ni à un fonds pour la souscription ou la vente de titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

Modes de souscription dans le cas des séries OPC

Votre choix de mode de souscription a une incidence sur les courtages que vous paierez ou que nous paierons à votre courtier et sur les commissions de suivi que nous paierons à votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 et la rubrique *Rémunération du courtier* à la page 385.

Mode sans frais d'acquisition

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des titres de série sans frais d'acquisition des fonds.

Mode avec frais d'acquisition

Selon le mode avec frais d'acquisition, vous verrez une commission à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. La commission est négociable entre vous et votre courtier, mais ne peut être supérieure à 5 % du montant que vous investissez. Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, la commission ne

peut être supérieure à 4 % du montant que vous investissez. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* à la page 376 pour obtenir de plus amples renseignements.

Modes avec frais reportés

Il y a deux modes avec frais reportés, le mode avec frais reportés habituels ou le mode avec frais reportés réduits. Aux termes des modes avec frais reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. Vous pourriez être tenu de nous verser des frais si vous faites racheter vos titres au cours d'un nombre d'années déterminé après votre souscription. Les frais de rachat constituent un pourcentage du coût initial des titres rachetés et diminuent aux taux indiqués dans le tableau de la rubrique *Frais et charges* à partir de la page 376. Le mode avec frais reportés habituels n'est plus offert pour les nouvelles souscriptions, bien que l'échange de titres existants acquis selon le mode avec frais reportés habituels continue d'être possible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Échange entre fonds* à la page 369.

Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels depuis le 4 juillet 2008 et après que le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rémunération du courtier* à partir de la page 385 pour plus de renseignements sur les commissions de suivi visant les titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

Vous ne pouvez pas souscrire des titres des fonds suivants aux termes du mode avec frais reportés réduits : le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés BMO et le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés BMO.

Vous ne pouvez pas souscrire des titres des fonds Étape Plus BMO aux termes du mode avec frais reportés réduits au cours des trois dernières années avant la date de dissolution cible du fonds visé.

En plus d'être offerts en dollars américains, certains des fonds libellés en dollars américains (les « fonds en dollars américains ») sont également offerts en dollars canadiens, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars canadiens
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars américains énumérés précédemment en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

En plus d'être offerts en dollars canadiens, les séries suivantes des fonds suivants libellés en dollars canadiens (les « fonds en dollars canadiens ») sont également offertes en dollars américains, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Nom du fonds	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds des marchés en développement	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds européen	Offert à l'égard de la série Conseiller
BMO Fonds de revenu à taux variable	Offert à l'égard de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial diversifié	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de dividendes	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale de dividendes	Offert à l'égard de la série T5 et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale d'actions	Offert à l'égard de la série Conseiller

Nom du fonds (suite)	Mode de souscription en dollars américains
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de ressources	Offert à l'égard de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller (mode avec frais d'acquisition et mode avec frais reportés réduits seulement)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie actions américaines	Offert à l'égard de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller

La possibilité de souscrire des titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains et des titres des fonds en dollars américains en dollars canadiens est offerte aux épargnants uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre les deux monnaies.

Comment les fonds sont-ils structurés?

Dans le présent prospectus simplifié, différents types d'OPC sont offerts, soit :

- les fonds de fiducie BMO, lesquels sont des fiducies qui émettent des titres appelés des parts;
- les fonds catégorie de société BMO, dont chacun constitue une catégorie d'actions de Catégorie de société BMO Inc., une société qui émet des titres appelés actions;
- BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, une société qui émet des titres appelés actions.

Lorsque vous investissez dans un fonds qui est constitué en fiducie, vous souscrivez des parts. Chaque fonds de fiducie BMO distribue ses gains en versant son revenu et ses gains en capital nets aux porteurs de parts. De façon générale, le revenu et les gains en capital qui vous sont distribués par une fiducie sont imposés comme si vous les aviez reçus directement. Un fonds de fiducie BMO peut

également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduiront le PBR de vos actions.

Catégorie de société BMO Inc. est une société. Son capital est divisé en séries de catégories. Chaque catégorie d'actions correspond à un fonds de placements différent ayant ses propres objectifs de placement. Lorsque vous investissez dans un fonds catégorie de société BMO, vous souscrivez des actions d'une série d'une catégorie de la société. Chaque année, Catégorie de société BMO Inc. a l'intention de verser suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires aux actionnaires de chaque série de chaque fonds catégorie de société BMO pour ne pas que la société, dans son ensemble, ait à payer d'impôt sur le revenu sur ses gains en capital nets réalisés ou ses dividendes de source canadienne. En règle générale, il ne sera pas nécessaire de verser des dividendes sur les gains en capital et des dividendes ordinaires à l'égard de chaque série d'actions de chaque fonds ou aux actionnaires de chaque fonds. Un fonds catégorie de société BMO peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduisent le PBR de vos actions.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est également une société. Son capital est divisé en séries d'actions. Lorsque vous investissez dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez des actions ordinaires d'une série donnée de la société. Chaque année, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'intention de verser suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires aux actionnaires de chaque série pour ne pas que la société ait à payer de l'impôt sur le revenu sur ses gains en capital nets réalisés ou ses dividendes de source canadienne. Il pourrait ne pas être nécessaire de verser des dividendes sur les gains en capital ou des dividendes ordinaires à l'égard de chaque série d'actions tous les ans. BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut également vous distribuer du capital. Les distributions de capital, appelées RC, ne sont pas imposables, mais réduisent le PBR de vos actions.

Nous pouvons en tout temps dissoudre ou fermer un fonds ou une série d'un fonds, selon le cas, et vous rendre la partie de la valeur liquidative de ce fonds ou de cette série qui vous revient. Nous vous donnerons un préavis concernant une telle décision. Dans le cas de la dissolution d'un fonds, nous vous ferons parvenir un préavis de 60 jours.

Sauf si vous détenez des titres de série F et de série I du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO, si vous ou votre courtier n'êtes plus admissible à détenir des titres des séries F, de série D, de série G, de série I, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L ou de série S (selon le cas), nous pouvons, à notre seule appréciation, échanger vos titres des séries F, de série D, de série G, de série I, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, série L ou de série S (selon le cas) contre des titres de série A ou de série Conseiller (selon le mode avec frais d'acquisition) du même fonds. Si nous procédons à un des échanges décrits précédemment, nous vous ferons parvenir un préavis d'au moins 30 jours. En outre, si nous échangeons vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds dans les circonstances décrites précédemment, les frais de gestion exigés de la nouvelle série de titres et la commission de suivi que nous payons aux courtiers, le cas échéant, peuvent être plus élevés que ceux qui s'appliquaient à la série de titres que vous déteniez auparavant. Ces frais sont indiqués ci-après à la rubrique *Rémunération du courtier*, à la page 385.

Sauf en ce qui concerne les titres des séries Conseiller et T5 du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO et la série FNB, dans tous les autres cas, pourvu que les conditions ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation, échanger vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds. Nous pouvons dans un tel cas échanger vos titres si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous recevez des titres de la même valeur;
- les frais de gestion et frais d'administration de la nouvelle série ne sont pas plus élevés que ceux des titres dont vous étiez auparavant propriétaire;
- l'échange est effectué sans frais pour vous;
- l'échange ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt;
- les commissions de suivi payables aux courtiers inscrits, s'il y a lieu, restent les mêmes ou diminuent.

Mode de calcul de la valeur liquidative d'un fonds

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est (« HE »), chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation est chaque jour où la TSX est ouverte ou tout autre moment que nous désignons à l'occasion comme un jour d'évaluation à l'égard d'un fonds donné. La valeur liquidative par titre des séries OPC à l'égard des titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au www.bmo.com/fonds. La valeur liquidative par titre des autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, peut être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée sur Internet au www.bmo.com/gma/ca et au www.fnb.bmo.com.

Pour chaque fonds, nous calculons la valeur liquidative de chaque titre en :

- additionnant la valeur marchande de la quote-part de l'actif du fonds attribuable à chaque série (ses placements et ses liquidités)
- soustrayant le passif du fonds (toute somme qu'il doit) attribuable à la série de titres
- divisant le résultat par le nombre de titres de la série détenus par l'ensemble des porteurs de titres de la série.

Calcul de la valeur liquidative par titre d'une série d'un fonds

$$\frac{\text{quote-part de l'actif attribuable à la série} - \text{quote-part du passif attribuable à la série}}{\text{nombre de titres de la série}} = \frac{\text{prix d'un titre}}{\text{valeur liquidative par titre}} = \text{valeur liquidative par titre}$$

Pour les fonds qui ont créé une série couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série couverte et à chaque série ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries ordinaires, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes;

- pour les séries couvertes, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :

- la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes; plus
- la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes et répartis uniquement entre ces séries.

Pour la souscription de titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains, la valeur liquidative par titre est calculée au moyen de la conversion en dollars américains de la valeur en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur.

Pour la souscription de titres des fonds en dollars américains en dollars canadiens, la valeur liquidative par titre est calculée au moyen de la conversion en dollars canadiens de la valeur en dollars américains selon les taux de change en vigueur. Pour les titres souscrits en dollars américains, les échanges seront traités en dollars américains et le produit de leur rachat sera versé en dollars américains.

Comment nous traitons votre ordre

Séries OPC

Lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des titres des séries OPC, vous le faites à la valeur liquidative du titre. Votre ordre de souscription, d'échange ou de rachat de titres doit nous être transmis par votre courtier. Si nous le recevons au plus tard à 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous le traiterons selon la valeur liquidative par titre à cette date. Si nous recevons votre ordre après 16 h (HE), nous le traiterons selon la valeur liquidative du jour d'évaluation suivant. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h (HE) un jour d'évaluation, nous pourrions avancer l'heure limite. Nous ne traitons votre ordre que s'il est complet. Le prix de souscription et le prix de rachat des titres des séries OPC d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative par titre de ce fonds déterminée immédiatement après la réception de votre ordre par le fonds.

Si vous souscrivez des titres des séries OPC, vous devez inclure le paiement avec votre ordre. Si nous ne recevons pas le paiement dans les deux (2) jours ouvrables (un (1) jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO) suivant le traitement de votre ordre de souscription, nous devons racheter vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous devez, le fonds visé conserve la différence. Si le produit est inférieur au montant que vous devez, nous verserons la différence au fonds visé en votre nom et recouvrerons ce montant ainsi que tous les frais additionnels auprès de votre courtier qui, à son tour, pourra les recouvrer auprès de vous.

Nous verserons au fonds dont vous souscrivez des parts l'intérêt gagné entre le moment où vous faites le paiement et le moment où la souscription est conclue. En général, nous n'émettons pas de certificat. Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons un avis d'exécution de votre ordre; cet avis constitue votre confirmation de l'opération. Si vous vous inscrivez à notre programme d'épargne continue ou à notre programme de retrait systématique, vous ne recevrez un avis d'exécution que pour la première opération effectuée aux termes de ce programme. Si nous refusons votre ordre, nous vous rembourserons toutes les sommes reçues, sans intérêt.

Si vous faites racheter des titres des séries OPC, nous transférerons ou vous enverrons par la poste le produit du rachat dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat, à condition d'avoir reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires. Vous recevrez le produit du rachat en dollars américains lorsque vous ferez racheter des titres qui ont été souscrits en dollars américains. Dans les autres cas, vous recevrez le produit du rachat en dollars canadiens lorsque vous ferez racheter des titres des fonds.

Titres de série FNB

Courtiers désignés

Nous avons conclu, au nom des fonds qui offrent des titres de série FNB, une convention de désignation avec un courtier désigné aux termes de laquelle le courtier désigné convient d'accomplir certaines fonctions à l'égard de ces fonds, y compris, notamment, ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la TSX; ii) la souscription de titres de série FNB sur une base continue dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du portefeuille pertinent et lorsque des titres de série FNB sont rachetés en espèces, et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la TSX. Nous pouvons, à notre appréciation et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais qu'il a engagés dans l'exercice de ces fonctions.

La convention de désignation prévoit que nous pouvons, à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger du courtier désigné qu'il souscrive en espèces des titres de série FNB d'un fonds en contrepartie d'une somme en dollars n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du fonds. Le nombre de titres de série FNB émis correspondra au montant de souscription divisé par la valeur liquidative par titre de la série FNB calculée après que nous avons remis un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les titres de série FNB, et les titres de série FNB seront émis au plus tard le deuxième jour de bourse au cours duquel a lieu une séance de la bourse ou du marché où les titres de série FNB de ce fonds sont cotés (un « jour ouvrable »), ou tout autre jour que nous déterminons, suivant la remise de l'avis de souscription.

Émission de titres de série FNB

En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB

Tous les ordres visant à acheter des titres de série FNB directement des fonds doivent être passés par les courtiers désignés ou les courtiers de FNB. Nous nous réservons le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier de FNB. Aucuns frais ne seront payables par un fonds à un courtier désigné ou à un courtier de FNB dans le cadre de l'émission de titres de série FNB. À l'émission de titres de série FNB, nous pouvons, à notre appréciation, imposer des frais d'administration à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser les frais (notamment les droits d'inscription additionnelle à la cote de la TSX) engagés dans le cadre de l'émission de titres de série FNB.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier de FNB peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) d'un fonds. S'il reçoit un ordre de souscription au plus tard à 16 h (HE) un jour de bourse (ou à une heure ultérieure d'un jour de bourse dont nous pouvons convenir avec le courtier désigné ou le courtier de FNB applicable), le fonds émettra en faveur du courtier désigné ou du courtier de FNB le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) en fonction de la valeur liquidative des titres de série FNB établie le jour de bourse suivant. S'il n'est pas reçu avant l'heure limite un jour de bourse, l'ordre de souscription sera, à notre gré, réputé reçu uniquement le jour de bourse qui suit le jour de bourse suivant. Le fonds émettra le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, à la condition qu'il ait reçu le paiement des titres de série FNB souscrits. L'expression « nombre prescrit de titres de série FNB » désigne le nombre de titres de série FNB fixé par nous aux fins des ordres de souscription, des échanges, des rachats ou à d'autres fins.

Pour chaque nombre prescrit de titres de série FNB émis, un courtier désigné ou un courtier de FNB doit remettre un paiement composé, à notre appréciation, i) d'un groupe de titres ou d'actifs représentant les titres constituants du fonds ainsi que leurs pondérations dans celui-ci (un « panier de titres ») et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, selon ce que nous déterminons, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Nous pouvons, à notre gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de titres de série FNB à l'occasion. Le nombre prescrit de titres de série FNB de chaque fonds sera indiqué sur notre site Web, au www.fnb.bmo.com.

En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de courtiers désignés dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du fonds ou de son portefeuille et lorsque les titres de série FNB sont rachetés en espèces.

En faveur des porteurs de parts à titre de distributions réinvesties

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur de porteurs de titres du fonds au moment du réinvestissement automatique de dividendes extraordinaires et d'autres distributions réinvesties.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

À l'occasion, si un fonds, les courtiers désignés et les courtiers de FNB en conviennent, les courtiers désignés et les courtiers de FNB peuvent accepter, de la part d'acheteurs éventuels, des titres constituants en guise de paiement pour les titres de série FNB.

Points particuliers devant être examinés par les porteurs de titres de série FNB

Les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières applicables ne s'appliquent pas à l'acquisition de titres de série FNB. En outre, les fonds ont obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense permettant aux porteurs de titres d'acquérir plus de 20 % des titres de série FNB de tout fonds par l'entremise de la TSX sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prescrites par les lois sur les valeurs mobilières applicables, à la condition que le porteur de titres, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers le gestionnaire à ne pas exercer les droits de vote rattachés à plus de 20 % des titres de série FNB de ce fonds à une assemblée des porteurs de titres.

Opérations à court terme

Séries OPC

Nous dissuadons les épargnants d'effectuer des opérations à court terme. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un fonds et à la valeur des placements dans un fonds d'autres épargnants puisqu'elles peuvent augmenter le courtage et les autres frais administratifs d'un fonds et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille. Ces opérations peuvent poser problème particulièrement s'il s'agit de sommes importantes. Les opérations à court terme peuvent comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou échange. Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de titres actuels et futurs. Si nous jugeons, à notre discrétion, que vous effectuez des opérations à court terme, en plus d'avoir recours aux autres moyens dont il dispose, le fonds concerné peut imputer des frais d'opérations à court terme payables directement au

fonds à même le produit du rachat et réduira par ailleurs le montant qui vous est payable au moment du rachat ou de l'échange (veuillez vous reporter à la page 384 pour de plus amples renseignements). Nous pouvons éliminer ces frais en tout temps.

Les restrictions imposées à l'égard de la négociation à court terme, y compris les frais pour négociation à court terme, ne s'appliqueront généralement pas à l'égard des rachats ou des échanges : qui visent les fonds du marché monétaire et des fonds analogues, qui sont entrepris par nous, qui sont faits suivant des circonstances spéciales ainsi que nous le décidons à notre seule appréciation, ou qui sont effectués dans le cadre de programmes facultatifs, y compris un rééquilibrage concernant les services d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et BMO Graduation^{MD} ou suivant les programmes de retrait systématique. La notice annuelle renferme une description de toutes les ententes, formelles ou informelles, avec une personne physique ou une personne morale en vue de permettre la négociation à court terme de titres des fonds.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Série FNB

À l'heure actuelle, nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer aux porteurs de titres de série FNB des restrictions sur les opérations à court terme puisque les titres de série FNB des fonds sont généralement négociés par des épargnants à une bourse de valeurs sur le marché secondaire de la même façon que le sont d'autres titres inscrits. Dans les quelques cas où les titres des fonds ne sont pas souscrits sur le marché secondaire, un courtier désigné ou un courtier de FNB participe habituellement aux souscriptions et nous pourrions leur imposer des frais de rachat visant à indemniser le fonds applicable pour les frais qu'il a engagés dans le cadre de l'opération.

Votre guide pour la souscription de titres des fonds

Le tableau suivant vous présente les montants minimaux pour ce qui est de la souscription de titres d'un fonds et pour le maintien d'un compte ou d'un placement dans un fonds. Ces montants dépendent du type de compte et de fonds ou de série que vous choisissez. Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous pouvons racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Si la valeur de vos titres de série M du Fonds du marché

monétaire BMO tombe sous le solde minimal, nous pouvons soit échanger vos titres contre des titres de série A du Fonds du marché monétaire BMO soit les racheter pour vous. Nous pouvons changer les montants minimaux à tout moment sans avis.

Les seuils minimaux concernant les titres de série I, de série N, de série O, de série L, de série S ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O sont établis par contrat. Les seuils de souscription minimaux concernant les titres des séries F sont établis par votre courtier et le solde minimal concernant les titres des séries F est de 250 \$. Nous avons le droit d'exiger un placement total minimal de 50 000 \$ pour la souscription de titres de série Classique. Ces seuils minimaux ne sont pas actuellement exigés, mais pourraient l'être à notre gré.

Les titres de série FNB ne comportent aucun montant minimal de placement initial ou additionnel.

Souscription de titres des fonds

Tous les seuils minimaux sont en dollars américains lorsque des titres des fonds sont souscrits dans cette devise.

Montant minimal que vous pouvez souscrire	Solde minimal
Votre première souscription	Chaque souscription supplémentaire

TOUS LES FONDS ET TOUTES LES SÉRIES, sauf les portefeuilles Ascension^{MC} BMO et les titres des séries F, de série I, de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L, de série S et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O

SOUSCRIPTION UNIQUE

Compte ordinaire (\$ US pour le Fonds indice-actions en dollars US BMO, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO et tout autre fonds dont les titres ont été souscrits en dollars américains)	500 \$	50 \$	500 \$
Compte FERR	5 000 \$	—	—

TITRES DE SÉRIE M

SOUSCRIPTION UNIQUE	150 000 \$	5 000 \$	150 000 \$
----------------------------	------------	----------	------------

TITRES DE SÉRIE NBA ET DE SÉRIE NBF

SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	1 000 \$	100 \$	500 \$
Compte FERR	5 000 \$	—	—

PORTEFEUILLES ASCENSION^{MC} BMO

SOUSCRIPTION UNIQUE			
Compte ordinaire	75 000 \$	50 \$	60 000 \$
Compte FERR	75 000 \$	—	—

Échange entre fonds

Un échange suppose le transfert de votre placement d'un fonds d'investissement BMO ou d'une série à un autre fonds d'investissement BMO ou à une autre série. Nous décrivons les types d'échange que vous pouvez effectuer ci-après. Lorsque nous recevrons votre ordre, nous échangerons vos titres d'un fonds d'investissement BMO ou d'une série contre des titres d'un autre fonds d'investissement BMO ou d'une autre série. Vous pourriez être tenu de payer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres rachetés lorsque vous faites un échange entre fonds d'investissement BMO. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. Le rachat des titres du fonds qui font l'objet de l'échange ou la souscription de titres du nouveau fonds ou de la nouvelle série peuvent comporter des frais selon la série de titres visée et les arrangements pris entre vous et votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* qui commence à la page 376 pour obtenir de plus amples renseignements. Au besoin, des titres pourraient être rachetés pour acquitter les frais. Nous pourrions exiger un montant minimum de 50 \$ pour les échanges, à notre seule appréciation.

Vous ne pouvez échanger des titres de fonds souscrits en dollars américains contre des titres de fonds souscrits en dollars canadiens. Vous ne pouvez faire d'échange qu'entre des titres souscrits dans la même devise.

Vous pouvez effectuer deux types d'échanges :

- **Échange entre des séries du même fonds d'investissement BMO**

Vous pouvez échanger vos titres d'une série d'un fonds d'investissement BMO contre des titres d'une autre série du même fonds si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée. Sauf dans le cas d'un échange entre des titres de catégorie couverte et de catégorie ordinaire du même fonds, il s'agit d'un changement de désignation ou d'une conversion qui ne devrait pas constituer une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. Un échange entre des titres de la catégorie couverte et des titres de la catégorie ordinaire du même fonds constitue une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de titres détenus dans un compte non enregistré, notamment un compte BMO « Fonds sur mesure »^{MD}, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB contre des titres d'autres séries du même fonds d'investissement BMO n'est pas permis.

- **Échange entre des fonds d'investissement BMO**

Vous pouvez échanger vos titres d'un fonds d'investissement BMO contre des titres de la même série ou d'une série différente d'un autre fonds d'investissement BMO si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée et que le prix des titres de cette série est libellé dans la même monnaie. Il s'agit d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. L'échange visant des titres que vous détenez dans un compte non enregistré, notamment un compte BMO « Fonds sur mesure »^{MD}, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB d'un fonds d'investissement BMO contre des titres d'une série identique ou différente d'un autre fonds d'investissement BMO n'est pas permis.

Pour obtenir des détails sur la façon dont les échanges sont imposés, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Échange aux termes des modes avec frais reportés

Si vous échangez des titres que vous avez souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels ou du mode avec frais reportés réduits d'autres titres, vous devez le faire suivant le même mode de souscription si vous souhaitez que les nouveaux titres soient assujettis au barème de frais reportés des titres contre lesquels ils ont été échangés. Ces conditions s'appliquent aux échanges de tout fonds d'investissement BMO à un autre.

Vous ne pouvez échanger vos titres aux termes du mode avec frais reportés habituels que si vous échangez des titres qui ont été souscrits selon le mode avec frais reportés habituels.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds suivants aux termes du mode avec frais reportés habituels : le Fonds d'obligations mixtes BMO, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés BMO, le Fonds zéro combustible fossile BMO, le Fonds d'actions multi-factorielles BMO, le Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique BMO, le Fonds FNB mondial de

croissance gestion tactique BMO, le Fonds leadership féminin BMO, le Fonds américain à petite capitalisation, le Portefeuille de retraite revenu BMO, le Portefeuille de retraite conservateur BMO et le Portefeuille de retraite équilibré BMO.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des Fonds Étape Plus BMO aux termes du mode avec frais reportés habituels si le délai qui reste à courir prévu dans le barème des frais reportés applicable aux titres dont vous vous déplacez au moyen de l'échange est identique, ou supérieur, au délai restant avant la date de dissolution cible du Fonds Étape Plus BMO applicable.

Échange entre modes de souscription

Les échanges entre modes de souscription peuvent comporter une modification de la rémunération versée à votre courtier et des frais de rachat. Nous ne vous recommandons pas d'effectuer un échange entre modes de souscription différents puisqu'il peut entraîner des frais supplémentaires.

Échange entre des titres de série NBA et de série NBF

Vous pouvez procédez à un échange en vue d'obtenir des titres de série NBA et de série NBF uniquement par l'entremise de votre conseiller Nesbitt Burns.

Rachat de titres des fonds

Titres des séries OPC

Pour faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez nous faire parvenir une demande à cet effet. Veuillez vous reporter à la rubrique *Comment nous traitons votre ordre* à la page 364 pour obtenir plus de renseignements.

Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat et nous pouvons exiger que vous fassiez avaliser votre signature par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

Si nous n'avons pas reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires pour régler votre demande de rachat dans les dix (10) jours ouvrables après la date de rachat des titres du fonds pertinents, nous sommes tenus, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, d'acheter le nombre équivalent de titres que vous avez demandé de faire racheter, en date de la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le prix de souscription de ces titres est inférieur au prix de rachat initial, le fonds gardera la différence. Si le montant du prix de souscription de ces titres est supérieur au prix de rachat initial, nous paierons la différence au fonds sur-le-champ et pourrions chercher à nous faire

rembourser par votre courtier, frais en sus. Votre courtier pourrait avoir le droit de recouvrer ces sommes auprès de vous.

Le rachat de titres des séries OPC que vous détenez dans un compte non enregistré, y compris un compte BMO « Fonds sur mesure »^{MD}, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Pour des détails concernant l'imposition de titres détenus dans un compte non enregistré, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Si vous demandez le rachat de parts du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO valant plus de 1 million de dollars, vous devez nous donner un préavis de 30 jours par écrit.

Rachat de titres des séries OPC souscrits aux termes des modes avec frais reportés

Vous pourriez être tenu de payer des frais de rachat sur les titres des séries OPC souscrits aux termes de l'un ou l'autre des modes avec frais reportés si vous faites racheter les titres dans un délai de sept ans après les avoir souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels ou de trois ans après les avoir souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits. Ces frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial de votre placement et baissent aux taux indiqués à la page 376 à la rubrique *Frais et charges*. Si vous faites racheter des titres qui ont fait l'objet d'un échange à partir d'un autre fonds, le taux des frais de rachat se fonde sur la date à laquelle les titres initiaux ont été souscrits dans l'autre fonds. Dans le cas des modes avec frais reportés, vos titres sont rachetés dans l'ordre où ils ont été souscrits ou sont réputés avoir été souscrits.

Montant de rachat sans frais

Au cours de chaque année civile, jusqu'à 10 % des titres des séries OPC que vous détenez aux termes du mode avec frais reportés habituels dans un fonds peuvent, au choix, i) être rachetés en contrepartie d'espèces sans frais de rachat ou ii) s'ils n'ont pas déjà été rachetés, faire l'objet d'un changement de désignation pour devenir des titres visés par le mode avec frais d'acquisition. Il s'agit du « montant de rachat sans frais » qui n'est pas cumulatif, ce qui signifie que vous ne pouvez pas reporter un montant inutilisé à l'année civile suivante. Le montant de rachat sans frais n'est pas offert à l'égard des titres souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits. Les titres souscrits selon le mode avec frais reportés habituels qui font l'objet d'un changement de désignation dans le cadre du montant de rachat sans frais seront, à partir du

moment de leur changement de désignation, assujettis aux commissions de suivi plus élevés qui s'appliquent aux titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Les commissions de suivi pour les titres souscrits aux termes du mode avec frais d'acquisition figurent aux pages 386-389.

La notice annuelle des fonds renferme des règles plus détaillées concernant le calcul des frais de rachat. Ces règles visent à assurer que vous payez généralement les frais de rachat les plus bas possibles. Les règles qui s'appliquent aux titres que vous détenez peuvent différer selon l'année au cours de laquelle vous avez souscrit vos titres. Parce que vous pouvez avoir souscrit des titres aux termes d'un des modes avec frais reportés au cours d'années différentes, possiblement lorsque différentes règles étaient en vigueur, l'ensemble de vos titres peuvent ne pas être assujettis aux mêmes frais de rachat même si vous les faites racheter au même moment.

Rachat et échange de titres de série FNB

Rachat de titres de série FNB contre une somme en espèces

Tout jour de bourse, les porteurs de titres peuvent faire racheter leurs titres de série FNB d'un fonds contre une somme en espèces à un prix de rachat par titres équivalant i) à 95 % du cours de clôture des titres de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par titre à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de titres seront généralement en mesure de vendre leurs titres de série FNB au cours alors en vigueur à la TSX par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs titres de série FNB contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion doit être remise au fonds pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure limite indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé au plus tard dans les deux jours de bourse suivant la date de prise d'effet du rachat. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

Les porteurs de titres qui exercent ce droit de rachat en espèces pendant la période qui commence un jour ouvrable avant la date de clôture des registres relative à une distribution et qui prend fin à la date de clôture des registres relative à une distribution, inclusivement, n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question à l'égard de ces titres de série FNB.

Échange de titres de série FNB contre des paniers de titres

Les porteurs de titres peuvent échanger, pendant tout jour de bourse, le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces, ou, à l'égard de certains fonds, contre une somme en espèces seulement.

Pour effectuer un échange de titres de série FNB, le porteur de titres doit présenter une demande d'échange selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion au fonds applicable à son siège social au plus tard à 9 h un jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des titres de série FNB le jour de prise d'effet de la demande d'échange, payable par la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces. Les titres de série FNB seront rachetés au moment de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces sera effectué dans les deux jours de bourse suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange. Nous sélectionnerons, à notre appréciation, les titres qui seront compris dans les paniers de titres remis au moment de l'échange.

Les porteurs de titres doivent savoir que la valeur liquidative par titre baissera à la date ex-dividende de toute distribution payable en espèces sur les titres de série FNB. Un porteur de titres qui n'est plus un porteur inscrit à la date de clôture des registres relative à une distribution applicable n'aura pas droit à cette distribution.

Si des titres constituants font l'objet à un moment donné d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de titres au moment d'un échange du

nombre prescrit de titres de série FNB pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par la loi.

Demandes d'échange et de rachat de titres de série FNB

Le porteur de titres qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé nous déclarer et déclarer au fonds ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les titres de série FNB en vue de leur échange ou de leur rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les titres de série FNB n'ont pas été prêtés ni donnés en garantie et ne font pas l'objet d'une convention de mise en pension, d'une convention de prêt de titres ni d'une convention de même nature qui pourrait empêcher leur livraison au fonds. Nous nous réservons le droit de vérifier ces déclarations, à notre appréciation. En règle générale, nous procéderons à une telle vérification à l'égard d'une demande d'échange ou de rachat si le nombre d'échanges ou de rachats ou de ventes à découvert visant le fonds pertinent est inhabituellement élevé. Si, suivant la réception d'une demande de vérification, le porteur de titres ne nous fournit pas une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée avoir été reçue en bonne et due forme et sera rejetée.

Frais associés à l'échange et au rachat de titres de série FNB

Nous pouvons, à notre appréciation, imputer aux porteurs de titres des frais d'administration pouvant atteindre 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du fonds afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB d'un fonds.

Échange et rachat de titres de série FNB par l'entremise d'adhérents de la CDS

Les droits d'échange et de rachat décrits précédemment doivent être exercés par l'entremise du courtier (l'adhérent de la CDS) par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des titres de série FNB. Les propriétaires véritables de titres de série FNB doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des titres de série FNB dans un délai suffisant avant les heures limites indiquées précédemment pour permettre aux adhérents de la CDS d'aviser la CDS et à la CDS de nous aviser avant la date limite pertinente.

Suspension de votre droit de faire racheter vos titres

Un fonds peut suspendre votre droit de demander un rachat de titres pendant la totalité ou une partie d'une période :

- où la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs ou sur un marché d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'extérieur du Canada où sont négociés des titres ou des dérivés représentant en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du fonds, et où ces titres ou dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou sur un autre marché qui représente une solution de rechange raisonnable pour le fonds; ou
- avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du fonds difficile ou qui nuit à la capacité de l'agent d'évaluation de déterminer leur valeur.

Un fonds peut retarder le paiement du produit d'un rachat pendant toute période où votre droit de rachat est suspendu pour les raisons données ci-dessus ou avec l'autorisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Un fonds n'acceptera peut-être pas d'ordres de souscription de titres pendant toute période où le rachat de ses titres est suspendu.

La suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de titres qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé à la première date d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de titres auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les fonds, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

Vous trouverez, dans la présente rubrique, des renseignements sur les programmes et les services qui sont offerts aux épargnants des fonds d'investissement BMO relativement aux titres des séries OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous aux numéros sans frais 1 800 665-7700 ou 1 800 304-7151 ou adressez-vous à votre courtier.

Programme d'épargne continue

En règle générale, vous pouvez effectuer des placements hebdomadaires, à la quinzaine, bimensuels, mensuels ou trimestriels dans les fonds en utilisant notre programme d'épargne continue. Voici son mode de fonctionnement :

- nous transférons automatiquement votre argent de votre compte bancaire pour souscrire des titres des fonds que vous choisissez
- si vous choisissez des fonds en dollars US BMO ou tout autre fonds qui seront souscrits en devises américaines, nous retirerons les sommes d'argent de votre compte bancaire canadien en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série	Montant minimal que vous pouvez souscrire	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les portefeuilles	50 \$ par mois	—
Ascension ^{MC} BMO et les titres des séries F, de série I, de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L, de série S et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O		
Titres de série M	1 500 \$ par mois	150 000 \$
Titres de série NBA et de série NBF	50 \$ par mois	5 000 \$
Portefeuilles Ascension ^{MC} BMO	50 \$ par mois	60 000 \$*

* Votre premier achat doit être d'au moins 75 000 \$.

Étalement du coût de vos placements

Le fait d'effectuer des placements réguliers au moyen de notre programme d'épargne continue peut réduire le coût de vos placements. Voici comment. Si, par exemple, vous investissez chaque mois 100 \$ dans un fonds, cet argent permet de souscrire plus de titres du fonds lorsque le prix est bas et moins de titres lorsque le prix est élevé. Après un certain temps, il se peut que vous ayez un coût par titre moyen moins élevé que si vous aviez effectué une seule souscription.

Les courtiers transmettront les derniers aperçus du fonds déposés aux participants à un programme d'épargne continue une seule fois au moment de leur souscription initiale de titres d'un fonds, sans avoir à le faire au moment des souscriptions subséquentes dans le même fonds effectuées aux termes du programme d'épargne continue, sauf si les participants en font la demande. Vous pouvez obtenir, en tout temps et sans frais, le dernier aperçu du fonds de vos fonds en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700, si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, ou le numéro sans frais 1 800 304-7151, si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, pour demander un exemplaire de l'aperçu du fonds. On trouvera également les derniers aperçus du fonds et les prospectus simplifiés des fonds sur le site Internet de SEDAR, au www.sedar.com, ou sur nos sites Internet au www.bmo.com/fonds et au www.bmo.com/gma/ca.

Les lois sur les valeurs mobilières applicables ne vous accordent aucun droit de résoudre l'engagement de souscrire des titres des fonds dans le cadre d'un programme d'épargne continue, sauf en ce qui concerne votre souscription initiale des titres concernés. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment un droit d'action si le présent prospectus simplifié ou un document qui y est intégré par renvoi renferment des informations fausses ou trompeuses (Veuillez vous reporter à la page 394 à la rubrique *Quels sont vos droits?*). Vous pouvez mettre fin en tout temps à votre participation au programme d'épargne continue en nous en avisant au moins quatre (4) jours ouvrables avant la prochaine date d'investissement prévue.

Programme de retrait systématique

Vous pouvez retirer de l'argent de vos fonds tous les mois, trimestres, semestres ou années au moyen de notre programme de retrait systématique. Voici son mode de fonctionnement :

- vous devez détenir vos titres de fonds dans un compte non enregistré
- nous rachetons suffisamment de titres pour retirer de l'argent de votre compte et vous faire des versements
- si vous détenez des titres de fonds en devise américaine, nous déposerons les paiements directement dans votre compte bancaire en dollars américains auprès d'une institution financière canadienne ou vous posterons un chèque
- vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

Série/Compte	Montant minimal que vous pouvez retirer	Solde minimal
Tous les fonds et toutes les séries, sauf les titres des séries F, de série I, de série FNB, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L et de série S	100 \$ mensuellement, trimestriellement ou semestriellement	10 000 \$
Titres de série M	1 000 \$ par mois	150 000 \$
Titres de série NBA et de série NBF	100 \$ par mois	20 000 \$
Comptes FERR, FRV et FRRI	Montant minimal requis en vertu de la Loi de l'impôt	—

Si vous retirez plus d'argent que vos titres de fonds n'en gagnent, vous réduirez votre placement initial et pourriez le réduire à néant.

Régimes enregistrés

Vous pouvez souscrire des titres des fonds destinés à des régimes enregistrés offerts par nous ou d'autres institutions, sous réserve de certaines restrictions.

Vous ne pouvez souscrire des titres des fonds suivants s'il sont destinés à un régime enregistré : le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO, le Fonds d'actions Réduction du risque BMO, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille croissance CatégorieSélect^{MD} BMO, le Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^{MD} BMO, la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO, la Catégorie Portefeuille FNB

équilibré BMO, la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO, la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO, la Catégorie mondiale de dividendes BMO, la Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO et la Catégorie valeur internationale BMO.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré particulier, dont la question de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.

Nous pouvons également établir un REER, un FERR, un des différents types de REER ou de FERR immobilisé, un REEE, un CELI ou un REEI pour vous. Pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges*. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement et aucun REEE ni REEI établi de la manière décrite précédemment ou par l'entremise d'un courtier ne peut détenir des parts des fonds en dollars US BMO et des parts des fonds souscrites en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des parts des fonds en dollars US BMO et des parts des fonds souscrites en dollars américains.

Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et Service d'investissement BMO Graduation^{MD}

Le service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} vous permet de trouver, parmi nos portefeuilles stratégiques de fonds d'investissement BMO et nos portefeuilles d'épargne, un portefeuille correspondant à vos objectifs de placement et au degré de risque que vous êtes prêt à accepter. BMO Graduation^{MD}, l'un de nos produits de REEE, vous offre un choix de plusieurs portefeuilles stratégiques et d'un portefeuille d'épargne. Vous ne payez aucun frais pour ces services. Voici leur mode de fonctionnement :

- vos cotisations seront réparties automatiquement entre les placements dans le portefeuille que vous avez choisi en tenant compte de la pondération recommandée pour chaque placement dans ce portefeuille
- si vous choisissez un portefeuille stratégique, celui-ci sera passé en revue au cours du dernier mois de chaque trimestre civil (c'est-à-dire en mars, en juin, en septembre et en décembre). Si la pondération exprimée en pourcentage d'un fonds quelconque dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible, tous les fonds dans votre

portefeuille seront automatiquement rééquilibrés au moyen d'échanges de titres entre les fonds à la fin ou vers la fin du trimestre, afin de rétablir les fourchettes cibles. Les fourchettes cibles établies pour les portefeuilles sont énumérées dans le tableau ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*

- nous avons obtenu une dispense des organismes de réglementation afin qu'ils permettent à BMOGA de revoir périodiquement la composition des portefeuilles stratégiques et celle des portefeuilles d'épargne. Aux termes de cette dispense, BMOGA exercera un pouvoir discrétionnaire limité pour apporter des modifications à votre portefeuille dans le cadre de ces révisions périodiques en changeant la pondération exprimée en pourcentage des fonds (et, dans le cas des portefeuilles d'épargne, des CPG) de chaque portefeuille, ou en y ajoutant ou en y retirant des fonds, de façon à optimiser le rendement sur vos titres en tenant compte de votre tolérance au risque. Vous ne devriez pas investir dans un portefeuille du service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service BMO Graduation^{MD} si vous ne voulez pas que BMOGA exerce ce pouvoir discrétionnaire limité sur votre portefeuille. Il n'y aura pas de frais associés à cette mesure du service BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service BMO Graduation^{MD}.

Le Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et le Service d'investissement BMO Graduation^{MD} sont offerts uniquement par l'entremise des succursales de BMO Banque de Montréal ou du BMO Centre d'investissement.

Fourchettes de rééquilibrage pour le service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et le service d'investissement BMO Graduation^{MD}

Tel qu'il est indiqué précédemment, l'un des principaux avantages que comportent les placements dans un portefeuille stratégique du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} ou du service d'investissement BMO Graduation^{MD} réside dans le rééquilibrage automatique de votre portefeuille pour faire en sorte que votre portefeuille continue de vous rapporter le meilleur rendement possible compte tenu du degré de risque que vous êtes prêt à accepter. Toutefois, votre portefeuille ne sera rééquilibré automatiquement que si la pondération exprimée en pourcentage d'au moins un des fonds dans votre portefeuille varie au-delà de sa fourchette cible établie. Les fourchettes cibles pour les fonds détenus dans chaque portefeuille stratégique sont énumérées dans le tableau ci-après.

Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD}

	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille « Fonds sur mesure » ^{MD} axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %
	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuilles stratégiques du service d'investissement BMO Graduation ^{MD}	Fourchette cible établie pour le rééquilibrage
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur le revenu	Plus ou moins 2,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur l'équilibre	Plus ou moins 3,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur la croissance	Plus ou moins 4,0 %
Portefeuille REEE BMO Graduation ^{MD} axé sur les actions de croissance	Plus ou moins 4,5 %

Pour de plus amples renseignements sur notre service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »^{MD} et notre service d'investissement BMO Graduation^{MD}, y compris des précisions sur les fonds détenus dans les divers portefeuilles stratégiques, consultez notre site Internet au www.bmo.com/fonds ou appelez-nous au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou encore, rendez-vous à votre succursale de la Banque de Montréal.

Programme d'achats périodiques des fonds d'investissement BMO

Ce programme offert uniquement par l'entremise de courtiers vous permet de faire effectuer des transferts périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) d'un montant forfaitaire tiré d'un placement dans le Fonds du marché monétaire BMO ou dans le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO dans un maximum de cinq autres fonds de votre choix. La mise de fonds initiale est d'au moins 5 000 \$ et le montant de transfert minimum dans n'importe lequel de ces cinq fonds, d'au moins 50 \$ chaque fois.

Programme de transfert des distributions des fonds d'investissement BMO

Aux termes de ce programme, qui est offert uniquement par l'entremise de courtiers, vous pouvez faire réinvestir automatiquement les distributions versées par un fonds dans un autre ou d'autres fonds de la même série et devise. Le réinvestissement sera exécuté et daté à la même date d'évaluation. Ce service n'est pas offert aux épargnants qui détiennent leurs parts dans un régime enregistré.

Régime de réinvestissement de la série FNB

Si vous êtes un porteur de titres de série FNB (un « participant au régime »), vous pouvez choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces qui vous sont versées sur les titres de série FNB que vous détenez dans des titres de série FNB supplémentaires (les « titres du régime ») conformément aux modalités du régime de réinvestissement (dont il est possible d'obtenir un exemplaire auprès de votre courtier) et à la convention relative à l'agent chargé du réinvestissement des distributions intervenue entre le gestionnaire, agissant pour le compte de la série FNB, et l'agent aux fins du régime, telle qu'elle peut être modifiée. Les principales modalités du régime de réinvestissement sont décrites ci-après.

Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous ne pouvez pas participer au régime de réinvestissement. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vous devrez mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement. Aucune série FNB ne sera tenue de souscrire des titres du régime s'il était illégal qu'elle en souscrive.

Si vous souhaitez vous inscrire au régime de réinvestissement à une date de référence relative à une distribution particulière, vous devez en aviser l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel vous détenez vos titres de série FNB suffisamment à l'avance pour que l'adhérent de la CDS puisse en aviser la CDS au plus tard à 16 h à la date de référence relative à une distribution.

Les distributions que vous devez recevoir seront affectées à la souscription de titres du régime pour votre compte sur le marché. Aucune fraction de titre du régime ne sera distribuée aux termes du régime de réinvestissement. Le solde des fonds non investis vous sera crédité par l'intermédiaire de votre adhérent de la CDS plutôt que vous receviez des fractions de titres du régime.

Le réinvestissement automatique des distributions aux termes du régime de réinvestissement ne vous soustraira pas à votre obligation de payer l'impôt sur le revenu applicable à cette distribution.

Vous pouvez volontairement mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement à une date de référence relative à une distribution particulière en avisant votre adhérent de la CDS suffisamment à l'avance. Vous devriez communiquer avec votre adhérent de la CDS pour obtenir des renseignements détaillés sur les procédures de résiliation de votre adhésion au régime de

réinvestissement. À compter de la première date de versement des distributions après la réception d'un tel avis de votre part et son acceptation par un adhérent de la CDS, les distributions qui vous sont versées seront versées en espèces. Vous serez responsable des frais associés à la préparation et à la remise d'un tel avis pour exercer votre droit de mettre fin à votre participation au régime de réinvestissement. Le gestionnaire pourra résilier le régime de réinvestissement, à son seul gré, moyennant l'envoi d'un préavis d'au moins 30 jours i) aux participants inscrits au régime de réinvestissement, ii) aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB, iii) à l'agent aux fins du régime et iv) s'il y a lieu, à la TSX.

Le gestionnaire peut modifier ou suspendre le régime de réinvestissement à tout moment, à son seul gré, pourvu qu'il obtienne d'abord l'approbation des modifications par la TSX et qu'il en avise i) les participants inscrits au régime de réinvestissement, ii) les adhérents de la CDS par l'entremise desquels les participants au régime détiennent leurs titres de série FNB et iii) l'agent aux fins du régime.

Frais et charges

Le tableau suivant indique les frais payables par les fonds et les frais que vous pourriez devoir payer directement si vous investissez dans les fonds. Les frais sont payés par les fonds avant qu'ils calculent leur prix par titre. Ces frais réduisent indirectement la valeur de votre placement.

En règle générale, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés aux titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou imputés directement aux porteurs de titres de séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série sans frais d'acquisition ou de ses porteurs de titres, ou si de nouveaux frais devant être imputés aux titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou imputés directement aux porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries sans frais d'acquisition du

fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais imputés aux séries sans frais d'acquisition ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries sans frais d'acquisition par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés à toute autre série d'un fonds autre qu'une série sans frais d'acquisition risque d'entraîner une augmentation des frais des séries ou des porteurs de titres de ces séries, ou si des frais devant être imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, nous aviserons les porteurs de titres de ces séries par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de celle-ci.

Frais et charges payables par les fonds

Frais de gestion	<p>Chaque fonds nous paie des frais pour nos services de gestion. En échange de ces frais de gestion, divers services sont offerts aux fonds, notamment des services de conseils et de gestion de placements, le paiement de courtages et de commissions de suivi aux courtiers inscrits lorsque des titres des fonds sont placés et d'autres services qui comprennent les services de publicité et de promotion, les frais indirects liés aux activités du gestionnaire et tous les autres services nécessaires ou souhaitables pour exercer les activités des fonds de façon efficace.</p> <p>Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de la série et varient selon le fonds et la série. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables. Vous trouverez les frais de gestion que nous pourrions facturer pour les séries de titres de chaque fonds dans la section <i>Détails du fonds</i>.</p> <p>Les titres des séries F, NBF, L et S comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous ne payons aucune commission de suivi sur les titres des séries F, NBF, L et S. Les titres de série D comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous versons des commissions de suivi réduites au courtier exécutant à l'égard des titres de série D. Les titres de série G comportent des frais de gestion inférieurs à ceux des titres des autres séries, puisque nous payons à votre courtier des commissions de suivi réduites sur les titres de série G.</p>
-------------------------	---

Lorsqu'un fonds détient des titres d'un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent paie des frais en plus des frais que paie le fonds. Un fonds ne paie aucun frais de gestion ni aucune prime d'incitation qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service. Le fonds ne paie aucun frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres du fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un épargnant qui fait des placements dans le fonds. En outre, sauf dans les cas où nous avons obtenu une dispense, un fonds ne paie aucun frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres d'un fonds sous-jacent si celui-ci est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information complémentaire* afin d'obtenir plus de détails à ce sujet.

Frais et charges payables par les fonds (*suite*)

Frais de gestion (suite)	<p>Dans le cas des titres de série I, des frais distincts sont négociés et payés par chaque porteur de titres de série I. Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas le taux imputé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, 2,50 %.</p> <p>Dans le cas des titres de série FNB, nous ne versons aucune commission de suivi. Cependant, les titres de série FNB d'un fonds comportent des frais de gestion plus élevés que les titres de série F de ce fonds, puisque nous sommes responsables du paiement des sommes liées aux frais d'administration et autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-après.</p> <p>Dans le cas des titres de série N, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Cette partie ne peut dépasser le taux des frais de gestion exigés de la série F du fonds pertinent. Ces frais sont établis par le courtier.</p> <p>Dans le cas des titres de série O, les porteurs de titres versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée puisque nous agissons à titre de gestionnaire. Ces frais sont établis par le courtier.</p> <p>Dans le cas de chaque série, nous pouvons, à notre gré et à quelque moment que ce soit, renoncer à une partie ou à la totalité du montant des frais de gestion pouvant être exigés.</p> <p>Compte tenu de divers facteurs, nous pouvons réduire les frais de gestion payables par certains épargnants d'un fonds ou leur consentir une remise sur la totalité ou une partie des frais de gestion. Ainsi, la valeur d'un placement dans le fonds et la nature d'un placement, par exemple les placements importants des investisseurs institutionnels, peuvent entrer en ligne de compte. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais et charges</i> dans la notice annuelle des fonds.</p>
Frais d'exploitation	<p>Tous les fonds, sauf le Fonds d'investissement BMO à frais variables</p> <p>Sauf à l'égard des fonds indiqués ci-après à la rubrique <i>Fonds d'investissement BMO à frais variables</i> et aux sous-rubriques <i>Série I</i> et <i>Série FNB</i>, le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chacun des fonds. Parmi ces frais, on compte les frais et les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, les frais de garde et d'agence de transfert, les coûts attribuables à l'émission, au rachat et à l'échange de titres, dont ceux se rapportant au système de tenue des registres des porteurs de titres, les frais engagés pour la rédaction et la distribution des prospectus, des rapports financiers et autres types de rapports, de relevés et de communications s'adressant aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation des fonds, les droits de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration peuvent varier en fonction du fonds et correspondent à un pourcentage annuel fixe de l'actif net moyen du fonds. Les frais d'administration qu'un fonds verse au gestionnaire à l'égard d'une série pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation payés par le gestionnaire pour cette série du fonds. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables.</p>

Frais et charges payables par les fonds (*suite*)

Frais d'exploitation (<i>suite</i>)	Série I Dans le cas des titres de série I des fonds, des ententes distinctes relativement aux frais sont négociées avec chaque porteur de titres de série I. Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas le taux imputé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, ne dépassera 2,50 %.
	Série FNB Dans le cas des titres de série FNB des fonds, aucun frais d'administration fixes ne sont payés. Comme il est décrit précédemment à la rubrique <i>Frais de gestion</i> , nous sommes responsables du paiement des frais d'administration et autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, à l'exception des frais du fonds indiqués ci-après. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais d'administration</i> figurant dans le tableau <i>Détails du fonds</i> de chaque fonds.
	Chaque fonds paie également certains frais d'exploitation directement (les « frais du fonds »), y compris les frais engagés pour la rédaction et la distribution des aperçus du fonds et des aperçus du FNB, les intérêts et les autres frais d'emprunt, tous les coûts et les frais raisonnables engagés pour le respect du Règlement 81 107, notamment les frais et la rémunération payables aux membres du CEI et à tout conseiller juridique ou autre conseiller indépendant dont les services ont été retenus par le CEI, les frais liés à l'initiation et à la formation continue des membres du CEI et les frais et charges liés à la tenue des réunions du CEI, les taxes ou impôts de toute sorte auxquels le fonds est ou peut être assujetti et les coûts associés au respect de toute exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après le 1 ^{er} décembre 2007 (ou après le 4 mai 2018, à l'égard des frais qui touchent la série FNB). Les fonds qui offrent plus d'une série de titres répartissent les frais du fonds en proportion entre les séries. Les frais du fonds qui sont particuliers à une série sont attribués à cette série. Certains frais du fonds sont assujettis aux taxes applicables. Les frais d'administration fixes (le cas échéant) et les frais du fonds sont compris dans les ratios des frais de gestion des fonds.

Frais et charges payables par les fonds (*suite*)

Frais d'exploitation (<i>suite</i>)	Fonds d'investissement BMO à frais variables
	<p>Le texte qui suit s'applique aux fonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BMO Fonds d'obligations mixtes • BMO Fonds de revenu à taux variable • BMO Fonds mondial diversifié • BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles • BMO Fonds de croissance et de revenu • BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée • BMO Fonds de revenu mensuel élevé II • BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu • BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation • BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries NBA et NBF seulement) • BMO Fonds concentré d'actions mondiales • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés • BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés • BMO Fonds zéro combustible fossile • BMO Fonds mondial de croissance et de revenu • BMO Fonds d'actions multi-factorielles • BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique • BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique • BMO Fonds leadership féminin • BMO Fonds mondial à petite capitalisation • BMO Fonds américain à petite capitalisation • BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MD} (série NBA seulement) • BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MD} (série NBA seulement) • BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^{MD} (série NBA seulement) <p>(collectivement, les « fonds d'investissement BMO à frais variables »).</p> <p>Sauf dans la mesure décrite ci-après aux sous-rubriques <i>Série I</i>, <i>Série FNB</i> et <i>Série NBA et série NBF</i>, chacun des fonds d'investissement BMO à frais variables paie tous ses frais d'exploitation directement. Ces frais d'exploitation comprennent les frais d'administration et les frais du fonds. Les fonds d'investissement BMO à frais variables répartissent ces frais d'exploitation en proportion entre leurs séries. Les frais d'exploitation propres à une série sont attribués à cette série. En ce qui concerne chaque série d'un fonds d'investissement BMO à frais variables, nous pouvons, à notre gré, prendre en charge la totalité ou une partie de ces frais d'exploitation en tout temps.</p>

Frais et charges payables par les fonds (*suite*)

Frais d'exploitation (*suite*)

Série I

Dans le cas des titres de série I des fonds d'investissement BMO à frais variables, des ententes distinctes relativement aux frais sont négociées avec chaque porteur de titres de série I.

Série FNB

Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration et autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB des fonds d'investissement BMO à frais variables, à l'exception des frais du fonds.

Série NBA et série NBF

Les frais d'exploitation (à l'exclusion des commissions relatives au portefeuille) des séries NBA et NBF des fonds d'investissement BMO à frais variables énumérés dans le tableau qui suit ont été plafonnés aux taux indiqués ci-après, et ces plafonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation du fonds et du gestionnaire et sur préavis écrit de 60 jours aux porteurs de parts de la série concernée.

Fonds	Série	Plafond des frais d'exploitation
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	NBA et NBF	0,50 %
BMO Portefeuille équilibré FondSélect ^{MD}	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille croissance FondSélect ^{MD}	NBA	les charges engagées
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect ^{MD}	NBA	les charges engagées

Certains frais d'exploitation sont assujettis aux taxes applicables. Les frais d'exploitation payés par les fonds d'investissement BMO à frais variables sont inclus dans les ratios des frais de gestion des fonds.

Frais et charges du CEI

Chaque membre du CEI reçoit une rémunération pour les fonctions qu'il remplit à titre de membre du CEI. La provision annuelle versée à chaque membre du CEI (mis à part la présidente) à l'égard de tous les fonds d'investissement BMO est de 44 140 \$, alors que la provision annuelle versée à sa présidente est de 63 451 \$. En outre, chaque membre du CEI a droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI.

Le gestionnaire ne remboursera pas aux fonds les frais engagés pour le respect du Règlement 81-107.

Frais et charges payables directement par vous

Pour ce qui est des frais et des charges payables directement par vous, les taux applicables de la TPS, de la TVH ou de la TVQ, selon le cas, seront déterminés en fonction de votre province ou territoire de résidence.

Frais d'acquisition	Titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition :	
	0 à 5 % du montant du placement, dans le cas de tous les fonds autres que les fonds du marché monétaire et les titres de série NBA	
	0 à 2 % du montant du placement, dans le cas des fonds du marché monétaire	
	0 à 4 % du montant du placement, dans le cas des titres de série NBA	
	Titres souscrits selon les modes avec frais reportés : Aucuns	
Frais d'échange	0 à 2 % du montant de l'échange	
Frais de rachat	Titres souscrits selon le mode avec frais d'acquisition : Aucuns	
	Titres souscrits selon les modes avec frais reportés :	
	Vous payez des frais de rachat aux taux suivants si vous faites racheter vos titres au cours des périodes indiquées. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial des titres que vous faites racheter.	
Barème des frais reportés habituels	Au cours des périodes suivantes après la souscription	Taux des frais de rachat
	Première année	6,0 %
	Deuxième année	5,5 %
	Troisième année	5,0 %
	Quatrième année	4,5 %
	Cinquième année	4,0 %
	Sixième année	3,0 %
	Septième année	2,0 %
	Par la suite	Néant
Barème des frais reportés réduits	Au cours des périodes suivantes après la souscription	Taux des frais de rachat
	Première année	3,0 %
	Deuxième année	2,0 %
	Troisième année	1,0 %
	Par la suite	Néant
Frais de la série I	Dans le cas des titres de série I, des arrangements particuliers au sujet des frais sont pris et payés par chaque porteur de titres de série I.	
Frais de la série N ou de la série O	Les porteurs de titres de série N ou de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Ces frais sont établis par le courtier.	

Frais et charges payables directement par vous (*suite*)

Frais d'opérations à court terme	Les opérations à court terme effectuées par les épargnants peuvent nuire à tous les épargnants du fonds. Pour vous dissuader d'effectuer des opérations à court terme, un fonds peut, à notre appréciation, vous imputer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous souscrivez ou échangez, puis faites racheter ou échangez des titres du fonds dans les 30 jours suivant leur souscription ou leur échange. Ces frais seront payés directement au fonds. Bien que ces frais soient en général payés sur le produit de rachat du fonds en question, nous avons le droit de racheter les titres des autres fonds dans votre compte sans devoir vous prévenir de payer ces frais. Nous pouvons, à notre appréciation, décider quels titres seront rachetés et la façon dont ils le seront. Vous serez responsable de tous les frais et de toutes les conséquences fiscales découlant de la perception de ces frais. Nous pouvons éliminer ces frais à tout moment. Le gestionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire de restreindre les opérations à court terme sur la série FNB à ce moment puisque ces séries se négocient surtout sur le marché secondaire. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Opérations à court terme</i> à la page 367.
Frais payables par les CD/Courtier de FNB	Un montant peut être imposé à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser certains frais d'opérations et d'autres frais associés à une inscription, à une émission, à un échange et/ou à un rachat de titres de série FNB d'un fonds. Ces frais, payables au fonds applicable, ne s'appliquent pas aux porteurs de titres qui souscrivent et vendent leurs titres de série FNB par l'intermédiaire de la TSX ou d'une autre bourse ou d'un autre marché.
Frais d'administration du FNB	Le gestionnaire peut imposer, à son gré, aux porteurs de titres des frais d'administration d'au plus 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat des titres de série FNB d'un fonds afin de compenser certains frais d'opération associés à l'échange ou au rachat de titres de série FNB du fonds.
Courtages du FNB	Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds pertinents émettent des titres de série FNB directement aux courtiers désignés et aux courtiers de FNB.
Frais liés aux régimes enregistrés	Des frais administratifs annuels de 10 \$ (majorés des taxes applicables) sont exigés pour chaque compte de REER et de REEE. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous. Des frais de 50 \$ (majorés des taxes applicables) peuvent être imputés à un compte de régime enregistré au moment où vous le transférez, en totalité ou en partie, à une autre institution. Ces frais pourraient varier si vous investissez par l'entremise d'un courtier autre que nous.
Autres frais	Programme d'épargne continue – aucun Programme de retrait systématique – aucun Service d'investissement BMO « Fonds sur mesure » ^{MD} – aucun Service d'investissement BMO Graduation ^{MD} – aucun Programme BMO de transfert des distributions – aucun Votre courtier peut exiger des frais pour des services semblables Frais pour paiement refusé – 25 \$ (majorés des taxes applicables)

Incidences des frais

Certaines séries des fonds, y compris les séries sans frais d'acquisition, sont des séries sans frais d'acquisition. Ainsi, vous ne versez aucun frais d'acquisition ou de rachat sur ces opérations.

Le tableau suivant fait état du montant maximum des frais que vous aurez à payer si vous avez fait un placement de 1 000 \$ dans des titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds sur une période de un an, de trois, de cinq ou de dix ans, et si le rachat a lieu avant la fin de cette période.

Le tableau suivant fait également état du montant maximum des frais que vous auriez à payer aux termes des différents modes de souscription qui vous sont offerts si vous faites un placement de 1 000 \$ dans des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) ou de série Classique d'un fonds sur une période de un an, de trois, de cinq ou de dix ans, et si le rachat a lieu avant la fin de cette période. Les frais aux termes du mode avec frais d'acquisition sont négociables avec votre courtier.

	Au moment de la souscription	Après un an	Après trois ans	Après cinq ans	Après dix ans
Mode sans frais d'acquisition ¹⁾	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns	aucuns
Mode avec frais d'acquisition ²⁾ (sauf les titres de série NBA)	50,00 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mode avec frais d'acquisition ²⁾ (titres de série NBA)	40,00 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mode avec frais reportés habituels ³⁾	s.o.	60,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	s.o.
Mode avec frais reportés réduits ³⁾	s.o.	30,00 \$	10,00 \$	s.o.	s.o.

¹⁾ Applicables aux titres de séries sans frais d'acquisition.

²⁾ Les titres de série NBA et de série Classique sont offerts uniquement aux termes du mode avec frais d'acquisition.

³⁾ Des frais de rachat peuvent s'appliquer si vous faites racheter vos titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8 ou de série Conseiller dans un délai de sept ans de la souscription aux termes du mode avec frais reportés habituels ou dans un délai de trois ans de la souscription aux termes du mode avec frais reportés réduits, ainsi qu'il est indiqué à la rubrique *Frais et charges* précédente. Les frais de rachat se fondent sur le coût initial de votre placement. Aux fins du tableau, on suppose que les distributions de revenu ou de gains en capital n'ont pas été réinvesties. Jusqu'à 10 % de votre placement peut faire l'objet d'un rachat ou d'un changement de désignation pour devenir des titres visés par le mode avec frais d'acquisition au cours de chaque année civile sans frais de rachat, sauf dans le cas des titres souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits. Ce montant de rachat sans frais n'est pas pris en compte dans les montants indiqués précédemment. Veuillez vous reporter à la page 370 pour un complément d'information sur le *Montant de rachat sans frais*.

Courtages

Si vous souscrivez des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) ou de série Classique aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous payez à votre courtier un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 5 % du montant que vous investissez dans des fonds autres que des fonds du marché monétaire et de 2 % du montant que vous investissez dans des fonds du marché monétaire. Le courtage est négociable entre vous et votre courtier.

Si vous souscrivez des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série Conseiller ou de série Conseiller (couverte) aux termes du mode avec frais reportés habituels, nous payons à votre courtier un courtage de 5 % du montant que vous investissez. Si vous souscrivez des titres de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8 ou de série Conseiller aux termes du mode avec frais reportés réduits, nous versons à votre courtier un courtage de 2 % du montant que vous investissez. Les courtages que nous versons à votre courtier pour les titres souscrits aux termes des modes avec frais reportés ne sont pas négociables.

Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, vous payez à votre conseiller Nesbitt Burns un courtage au moment de la souscription. Le montant maximal du courtage est de 4 % du montant que vous investissez. Le courtage est négociable entre vous et votre conseiller Nesbitt Burns.

Les courtages ne sont pas payés lorsque vous effectuez un échange entre des fonds, mais votre courtier peut vous facturer des frais d'échange de 2 %. Vous et votre courtier pouvez négocier ces frais. Aucun courtage n'est payé lorsque vous recevez des titres à la suite d'un réinvestissement de distributions.

Commissions de suivi

Pour certaines séries des fonds, nous versons à votre courtier inscrit (y compris aux courtiers exécutants relativement aux titres que vous souscrivez par l'intermédiaire de votre compte de courtage réduit), à partir des frais de gestion que nous recevons, des commissions de suivi calculées tous les jours et versés tous les mois ou chaque trimestre, au gré du courtier. Les commissions de suivi correspondent à un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des titres que vous détenez. Les commissions de suivi varient d'un fonds à l'autre et selon le mode de souscription. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les titres de série FNB, de série F, de série I, de série L, de série N, de série NBF, de série O ou de série S. Le tableau suivant résume le maximum des commissions de suivi annuelles que nous versons à votre courtier sur les titres de série A, de série D, de série G, des séries T, de série NBA, de série Conseiller, de série Classique et de série M.

Nous pouvons également payer des commissions de suivi à la Banque de Montréal pour couvrir les frais engagés pour le placement des titres vendus par l'intermédiaire de son réseau de succursales.

Fonds	Maximum des commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)							
	Mode sans frais d'acquisition			Mode avec frais d'acquisition			Modes avec frais reportés* (les titres de série Conseiller, de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	
	Série D	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition, série M et série FNB	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels*	Mode avec frais reportés réduits
BMO Fonds du marché monétaire	0,05	—	0,20	—	0,20	—	0,20	0,20
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations	0,15	—	0,60	—	0,60	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations de base	0,15	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations de base Plus	0,15	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations mixtes	0,15	—	0,50	—	0,50	—	—	0,50
BMO Portefeuille diversifié de revenu	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,75
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe	0,15	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds de revenu à taux variable	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds mondial diversifié	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	0,25	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	0,15	—	0,50	—	0,50	—	—	0,50
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds de croissance et de revenu	0,25	—	—	—	1,00	0,25	0,50	1,00
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées	0,15	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	0,25	—	—	—	1,00	0,25	0,50	1,00
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de revenu mensuel	0,25	0,35	0,60	—	—	—	—	—
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	0,15	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,25
BMO Fonds d'actions privilégiées	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	0,15	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,25	0,50
BMO Fonds universel d'obligations	0,15	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	0,15	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions canadiennes	0,25	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	0,25	—	1,00	1,00	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	0,10	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	0,10	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	0,10	—	1,00	—	1,00	—	—	—

Fonds (suite)	Maximum des commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)							
	Mode sans frais d'acquisition			Mode avec frais d'acquisition		Modes avec frais reportés*		
	Série D	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition, série M et série FNB	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition, de série T8, de série NBA et de série Classique sont offerts suivant le mode avec frais d'acquisition)	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels*	Mode avec frais reportés réduits
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	0,10	—	1,00	—	1,00	—	—	—
BMO Fonds de dividendes	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds européen	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds zéro combustible fossile	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds mondial équilibré	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial de dividendes	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial d'actions	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'occasions de croissance	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB d'actions internationales	0,15	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions internationales	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds valeur international	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds japonais	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds de dividendes nord-américains	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds de dividendes américains	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds FNB d'actions américaines	0,15	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds d'actions américaines	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds d'actions américaines Plus	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds leadership féminin	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds des marchés en développement	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de métaux précieux	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de ressources	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds américain à petite capitalisation	0,25	—	—	1,00	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	0,15	0,25	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Portefeuille FNB de revenu	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB conservateur	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB équilibré	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille FNB croissance	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00

Fonds (suite)	Maximum des commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)							
	Mode sans frais d'acquisition			Mode avec frais d'acquisition		Modes avec frais reportés*		
	Série D	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition, série M et série FNB	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels*	Mode avec frais reportés réduits
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	0,25	0,35	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds équilibré en dollars US	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds de dividendes en dollars US	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds indice-actions en dollars US	0,15	—	0,50	—	—	—	—	—
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	0,05	—	0,20	—	0,20	—	0,20	0,20
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	0,50
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	0,25	—	—	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie actions canadiennes	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	0,50
BMO Catégorie dividendes	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale de dividendes	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale énergie	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie mondiale d'actions	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Chine élargie	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie valeur internationale	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie actions américaines	0,25	—	—	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect ^{MD}	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,375	0,75
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Fonds Étape Plus 2022	0,15	—	0,60	—	0,60	—	0,00	0,00
BMO Fonds Étape Plus 2025	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,35	0,35
BMO Fonds Étape Plus 2026	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,35	0,35
BMO Fonds Étape Plus 2030	0,15	—	0,60	—	0,60	—	0,00	0,00
BMO Portefeuille de revenu FondSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré FondSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille croissance FondSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	1,00	—	—	—	—
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect ^{MD}	0,15	—	0,50	—	0,50	—	0,25	0,50
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect ^{MD}	0,20	—	0,75	—	0,75	—	0,375	0,75
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect ^{MD}	0,25	—	1,00	—	1,00	—	0,50	1,00

Fonds (suite)	Maximum des commissions de suivi annuelles (%) (le cas échéant)							
	Mode sans frais d'acquisition			Mode avec frais d'acquisition		Modes avec frais reportés*		
	Série D	Série G	Série A, série T4 sans frais d'acquisition, série T6 sans frais d'acquisition, série M et série FNB	Série NBA	Série Conseiller, série T4 avec frais d'acquisition, série T5, série T6 avec frais d'acquisition et série T8	Série Classique	Mode avec frais reportés habituels*	Mode avec frais reportés réduits
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	0,10	—	0,20	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	0,15	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	0,15	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	0,15	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	0,15	—	0,60	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille de retraite revenu	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille de retraite conservateur	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Portefeuille de retraite équilibré	0,25	—	1,00	—	1,00	—	—	1,00
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	—	—	—	—	0,50	—	—	—
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	—	—	—	—	1,00	—	—	—
BMO Portefeuille de revenu Ascension ^{MC}	—	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille conservateur Ascension ^{MC}	—	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille équilibré Ascension ^{MC}	—	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille croissance Ascension ^{MC}	—	—	0,75	—	—	—	—	—
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension ^{MC}	—	—	0,75	—	—	—	—	—

* Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels le 4 juillet 2008 ou après cette date et si le barème des frais de rachat qui leur sont applicables est échu, le taux des commissions de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre à celui applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition.

Autres incitations à la vente

Nous prenons en charge les frais de tout nouveau programme de rémunération que nous pouvons offrir, ainsi qu'une partie des frais des programmes éducatifs et de mise en marché; aucun des programmes de rémunération n'est pris en charge par les fonds ou leurs porteurs de titres.

Programmes d'incitation à la vente

Nous payons les frais des documents de commercialisation que nous donnons aux courtiers pour appuyer leurs efforts de vente. Nous pouvons aussi partager avec les courtiers jusqu'à 50 % de leurs frais de commercialisation des fonds.

Nous pouvons payer jusqu'à 10 % des frais de certains courtiers pour organiser à l'intention de leurs représentants des séances d'information ou des conférences sur la situation dans le secteur des OPC, sur la planification financière ou sur de nouveaux produits financiers. Le courtier décide de la date et de l'endroit de la conférence et des personnes qui peuvent y assister.

Nous pouvons organiser des séances d'information à l'intention des représentants des courtiers pour les tenir au courant des nouveautés au niveau de nos fonds d'investissement, de nos produits et services et des questions se rapportant au secteur des OPC. Nous invitons les courtiers à faire participer leurs représentants à nos séances d'information, mais nous ne prenons aucune décision quant aux personnes autorisées à y assister. Les représentants doivent payer leurs propres frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que leurs frais personnels engagés dans le cadre de leur participation à ces séances.

Participations

Bank of Montreal Holding Inc. est propriétaire de la totalité des actions émises du gestionnaire. Bank of Montreal Holding Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Ligne d'action Inc., des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque de Montréal, peuvent vendre des titres des fonds.

Ces ventes sont faites selon les mêmes modalités que celles des autres courtiers, sans aucune rémunération préférentielle.

Achat et vente de titres de série FNB

Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des titres de série FNB par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Les fonds émettent des titres de série FNB directement à des courtiers désignés et à des courtiers de FNB.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Au cours de l'exercice du gestionnaire clos le 31 octobre 2017, nous avons versé aux courtiers inscrits et à la Banque de Montréal environ 53,61 % de la totalité des frais de gestion que nous avons reçus sous forme de courtages et de frais de service pour la vente de titres des fonds d'investissement BMO.

Incidences fiscales pour les épargnants

Le présent sommaire est fondé sur les règles fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à vous en tant qu'épargnant qui investit dans les fonds. Le présent sommaire suppose que vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie) qui détient des titres des fonds directement en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré. Le présent sommaire ne constitue pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. De plus amples renseignements se trouvent dans la notice annuelle des fonds.

Nous nous sommes efforcés de rendre le présent sommaire facile à comprendre. Par conséquent, nous ne pouvons être précis en termes techniques ni couvrir toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des détails concernant votre situation.

Comment les fonds génèrent de l'argent

Les OPC génèrent de l'argent d'un certain nombre de façons, y compris les suivantes :

- ils produisent un revenu sous forme d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenu d'une fiducie, de gains et de pertes en capital provenant de certains dérivés et d'autres types de rendements d'un placement
- ils réalisent des gains en capital au moment de la vente d'un placement à un prix supérieur au PBR.
- Les OPC peuvent également subir une perte en capital s'ils vendent un placement à un prix inférieur au PBR.

Un OPC est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens. En conséquence, si un OPC vend un titre libellé dans une devise ou si le titre en question vient à échéance, l'OPC peut réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital en raison de la fluctuation de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO peut réaliser et distribuer un gain en capital en raison de la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Les fonds considèrent les gains réalisés et les pertes subies dans le cadre de contrats à terme standardisés, de contrats à terme de gré à gré, d'options et d'autres dérivés comme un revenu ou une perte ordinaire ou comme un gain en capital ou une perte en capital, selon le cas. Les fonds considèrent les gains et les pertes réalisés à la disposition de produits de base, comme des métaux précieux, d'autres métaux et des minéraux, comme du revenu ordinaire et des pertes plutôt que comme des gains en capital ou des pertes en capital. Chaque fonds Étape Plus BMO doit inclure dans le calcul de son revenu tout montant qu'il reçoit de la Banque de Montréal aux termes de la convention de sous-conseils afin de couvrir une insuffisance (terme défini à la rubrique *Risque propre au montant garanti à l'échéance*).

Une perte en capital peut ne pas être prise en compte ou être annulée et, par conséquent, ne pourrait servir à mettre les gains en capital à l'abri de l'impôt dans certains cas. Par exemple, une perte en capital peut être annulée si elle est subie à la disposition d'un placement et qu'un placement identique est acquis durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte et se termine 30 jours après celle-ci. Une telle situation est plus susceptible de se produire dans le cas d'un fonds

qui fait partie de Catégorie de société BMO Inc. ou d'un fonds qui investit dans des fonds sous-jacents. D'autres règles concernant la restriction de pertes peuvent empêcher un fonds de déduire des pertes.

Si vous détenez des parts – Chaque année, chacun des fonds de fiducie BMO distribuera un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour que le fonds ne soit pas assujetti à l'impôt sur le revenu normal. Les épargnants sont généralement imposés sur leur part de ce revenu comme s'ils l'avaient gagné directement.

Si vous détenez des actions – BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et Catégorie de société BMO Inc. verseront toutes deux, en général, suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital pour que la société n'ait pas à payer l'impôt prévu à la Partie IV sur ses dividendes de source canadienne ni d'impôt sur le revenu normal sur ses gains en capital nets réalisés. En général, BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et chacun des fonds catégorie de société BMO distribuent leur revenu de dividendes de source canadienne aux épargnants sous forme de dividendes ordinaires et leurs gains en capital nets réalisés sous forme de dividendes sur les gains en capital. Les épargnants sont imposés sur les dividendes sur les gains en capital de la même manière que s'il s'agissait de gains en capital.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et Catégorie de société BMO Inc. paieront de l'impôt sur les autres types de revenu si ce revenu est supérieur aux frais déductibles de la société et à ses pertes sur placement. Les autres types de revenu englobent les intérêts, les dividendes de source étrangère, les distributions de revenu d'une fiducie et les gains de revenu découlant de ventes à découvert et de certains dérivés.

Nous faisons le suivi des actifs et des passifs de chacun des fonds catégorie de société BMO séparément, mais, aux fins de l'impôt, Catégorie de société BMO Inc. doit calculer son revenu net, ses gains en capital nets réalisés, ses crédits d'impôt, ses remboursements d'impôt et son obligation fiscale comme ceux d'une même société. Par conséquent, les dividendes ordinaires et les dividendes sur les gains en capital qui vous sont versés sur vos titres d'un fonds catégorie de société BMO peuvent être différents du montant que vous auriez reçu si le fonds un fonds unique. Cette différence s'explique par le fait que si les frais ou les pertes de placement d'un fonds catégorie de

société BMO au cours d'une année dépassent son revenu pour cette année, il peut être nécessaire de déduire ces frais du revenu ou des gains en capital d'un autre fonds catégorie de société BMO. De cette façon, les frais ou les pertes d'un fonds peuvent réduire le revenu ou les gains en capital d'un autre fonds, diminuant ainsi l'obligation fiscale qui serait par ailleurs attribuée à cet autre fonds ou réduisant les dividendes sur les gains en capital que l'autre fonds devrait verser pour éliminer son obligation fiscale. De plus, le montant total des dividendes sur les gains en capital que Catégorie de société BMO Inc. devrait payer pour éliminer son obligation fiscale sur l'ensemble de ses gains en capital nets réalisés sera touché par un certain nombre d'éléments, y compris l'ampleur des rachats de l'ensemble des titres de tous les fonds catégorie de société BMO, les gains en capital nets accumulés sur les actifs de tous les fonds catégorie de société BMO et la constatation de gains et de pertes accumulés sur l'actif des fonds catégorie de société BMO en raison d'échanges entre les fonds catégorie de société BMO.

Taux de rotation des titres en portefeuille

En général, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé, plus la chance qu'il réalise des gains en capital et que vous receviez une distribution ou un dividende sur les gains en capital est grande. Les gains en capital réalisés seraient réduits par les pertes en capital subies sur les opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Comment votre placement est imposé

Votre placement dans les fonds est imposé différemment selon que vous détenez les titres d'un fonds dans votre régime enregistré ou dans votre compte non enregistré.

Régimes enregistrés

Les titres du Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et du Fonds d'actions Réduction du risque BMO ne peuvent pas être souscrits s'ils sont destinés à des régimes enregistrés puisqu'ils ne devraient pas être un placement admissible pour les régimes enregistrés.

Les titres de chaque fonds (autre que le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et le Fonds d'actions Réduction du risque BMO) constituent des placements admissibles pour les régimes

enregistrés. En général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions versées sur ces titres ni sur les gains en capital réalisés lorsque ces titres sont rachetés ou échangés. Cependant, même si les titres d'un fonds sont des placements admissibles pour votre régime enregistré, vous pouvez être assujetti à l'impôt si un titre détenu dans votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI est un « placement interdit » pour ce régime enregistré.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou Catégorie de société BMO Inc., le cas échéant, et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou de Catégorie de société BMO Inc. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « bien exclu ». **Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré en particulier, dont la question de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.**

Comptes non enregistrés

Si vos titres sont détenus dans votre compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu au cours d'une année d'imposition la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais de gestion) ou de tous les dividende qui vous sont payés ou payables par un fonds au cours de l'année, que ces distributions ou dividendes vous soient versés en espèces ou soient investis dans des titres additionnels. Les distributions en dollars américains doivent être converties en dollars canadiens. Le montant des distributions ou des dividendes réinvestis est ajouté au PBR de vos titres. Ainsi, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le même montant à une date ultérieure.

Les distributions versées par un fonds de fiducie BMO peuvent être composées de gains en capital, de dividendes, de revenu de source étrangère, d'autre revenu et/ou de RC.

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et un fonds catégorie de société BMO peuvent verser des dividendes ordinaires, des dividendes sur les gains en capital ou des RC ou les trois.

La moitié d'une distribution sur les gains en capital provenant d'un fonds de fiducie BMO ou d'un dividende sur les gains en capital provenant de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO est un « gain en capital imposable » et est incluse dans votre revenu. Vous pouvez être admissible à des crédits pour impôts étrangers relativement aux impôts étrangers payés par un fonds de fiducie BMO. Les dividendes de sociétés canadiennes et les dividendes ordinaires reçus de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO seront admissibles au crédit d'impôt pour dividendes.

Le RC n'est pas immédiatement imposable pour vous mais il réduira le PBR des parts sur lesquelles il a été versé. Par conséquent, le montant d'un gain en capital que vous réalisez au rachat de vos titres sera supérieur (ou la perte en capital sera inférieure), à moins que le RC ne soit réinvesti dans des titres additionnels. Si le PBR de vos titres est réduit pour s'établir à moins de zéro alors que vous détenez toujours ces titres, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre PBR sera augmenté pour s'établir à zéro. Les distributions mensuelles sur les titres de série T4, de série T5, de série T6, de série T8, de série F2, de série F4 et de série F6 devraient comprendre un RC.

Vous devez inclure dans votre revenu toute remise sur les frais de gestion que vous recevez relativement à votre placement dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou dans un fonds catégorie de société BMO, que vous receviez cette remise en espèces ou qu'elle soit réinvestie dans des titres additionnels.

Les frais de gestion que vous payez directement ne sont généralement pas déductibles dans le calcul de votre revenu. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin d'obtenir de l'information sur le traitement fiscal des frais que vous nous versez directement ou que vous versez directement à votre courtier ou de tous les autres frais payables directement par vous.

Achat de titres avant une date de distribution

Vous devez inclure dans votre revenu la partie imposable d'une distribution reçue d'un fonds, même si le fonds a gagné le revenu ou réalisé les gains en capital qui ont donné lieu à la distribution avant le moment où vous devenez propriétaire des titres. Si vous investissez dans un fonds vers la fin de l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année au complet.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition payés au moment de la souscription de titres ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais ils sont ajoutés au PBR de vos titres.

Échange de vos titres

Si vous échangez vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds (sauf s'il s'agit d'un échange de titres d'une catégorie couverte contre des titres d'une catégorie ordinaire, ou l'inverse) l'échange constitue soit un changement de désignation soit une conversion de vos titres, selon le cas. En d'autres mots, l'échange devrait être réalisé avec report d'impôt de sorte que vous ne réaliserez pas de gain en capital ni ne subirez de perte en capital sur les titres échangés. Le prix de vos nouveaux titres correspondra généralement au PBR des titres échangés. Dans le cadre d'un échange avec report d'impôt, certains titres peuvent être rachetés afin de payer les frais connexes.

Tout autre type d'échange comporte le rachat de vos titres. Il s'agit alors d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu.

Rachat de vos titres

Vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital au moment du rachat ou de toute autre disposition de vos titres. Le gain en capital (ou la perte en capital) sera la différence entre le produit de disposition et le PBR total du titre, et tous frais de disposition raisonnables. Si vous souscrivez ou faites racheter des titres en dollars américains, les frais et le produit de disposition doivent être convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date de la souscription ou du rachat, le cas échéant.

En général, vous devez inclure la moitié d'un gain en capital (« gain en capital imposable ») dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt et vous devez déduire la moitié d'une perte en capital (« perte en capital déductible ») pour contrebalancer vos gains en capital imposables. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Nous vous fournirons les détails sur le produit du rachat. Cependant, pour calculer votre gain ou votre perte, vous devrez connaître le PBR de vos titres à la date du rachat.

Calcul du PBR

Dans la plupart des cas, voici comment le PBR total de vos titres d'une série d'un fonds en particulier est calculé. Si vous souscrivez vos titres en dollars américains, vous devez convertir le prix de souscription en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la souscription, y compris le réinvestissement des distributions dans des parts supplémentaires.

- Prenez d'abord le coût de votre placement initial, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le coût de tout placement supplémentaire, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- Ajoutez le montant des distributions qui ont été réinvesties (y compris le RC et les distributions sur les frais de gestion).
- Soustrayez le montant des RC.
- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour obtenir des titres de la série, ajoutez le PBR des titres échangés.

- Dans le cas d'un échange avec report d'impôt pour vous départir des titres de la série, soustrayez le PBR des titres échangés.
- Soustrayez le PBR des titres rachetés auparavant.

Le PBR d'un titre donné correspond à la moyenne du PBR de tous les titres identiques.

Relevés d'impôt

Nous vous enverrons tous les ans un relevé d'impôt contenant des renseignements détaillés sur les distributions qui vous ont été versées sur les titres détenus dans un compte non enregistré. Pour calculer votre PBR, vous devrez garder dans vos dossiers les renseignements sur le coût de toutes les souscriptions et le montant de toutes les distributions qui vous ont été versées, ainsi que les taux de change, s'il y a lieu.

Échange de renseignements fiscaux

En conséquence de l'adoption d'obligations de contrôle diligent et de déclaration dans la Loi de l'impôt, il pourrait être demandé aux porteurs de titres de fournir à leur courtier des renseignements sur leur citoyenneté et leur résidence fiscale. Si un porteur de titres est considéré comme un citoyen des États-Unis (notamment un citoyen américain habitant au Canada) ou comme un résident étranger aux fins de l'impôt, les renseignements sur le porteur de titres et ses placements dans les fonds seront transmis à l'Agence de revenu du Canada, à moins que les parts des fonds ne soient détenus dans un régime enregistré. L'Agence de revenu du Canada devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes si le pays étranger concerné a signé une entente d'échange de renseignements avec le Canada.

Quels sont vos droits?

Séries OPC

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds,
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription, ou
- de demander la nullité de votre contrat de souscription et un remboursement si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le fonds. Vous pouvez également avoir le droit d'obtenir un remboursement ou de présenter une demande en dommages-intérêts si vous avez subi une perte.

Le délai pour exercer ces droits dépend de la législation en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Série FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres de FNB qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres de FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou la modification contient de l'information fausse ou trompeuse ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reporterà aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

Nous avons obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus aux termes d'une décision rendue en application de l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de titres de série FNB ne pourra pas se prévaloir d'une attestation d'un preneur ferme jointe au prospectus ou à toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre avocat.

Information complémentaire

Le gestionnaire des fonds a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense visant à permettre aux fonds gérés par un courtier, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des fonds, de se porter acquéreur de titres de capitaux propres d'un émetteur assujetti au cours de la période de placement (le « placement ») des titres de cet émetteur aux termes d'un placement privé et pendant une période de 60 jours suivant la fin de ce placement, même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec celui-ci agit ou a agi à titre de preneur ferme dans le cadre de ce placement.

Le gestionnaire a également obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense visant à permettre aux fonds, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des fonds, d'acheter ou de vendre sur le marché secondaire des titres de créance à un membre du groupe du gestionnaire ou à une personne qui a des liens avec celui-ci qui est un courtier principal sur les marchés des titres de créance canadiens et qui agit pour son propre compte.

Sous réserve de certaines conditions imposées par les autorités en valeurs mobilières, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des fonds, les fonds peuvent :

- investir ou continuer d'investir dans des titres de la Banque de Montréal ou d'un autre émetteur apparenté;
- investir dans des titres de capitaux propres et/ou des titres de créance privés d'un émetteur assujetti au cours du placement des titres de cet émetteur et pendant une période de 60 jours suivant la fin de ce placement, même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec celui-ci agit ou a agi à titre de preneur ferme dans le cadre de ce placement.

Nous et tous les fonds d'investissement BMO avons également obtenu une dispense qui, sous réserve de certaines conditions, permet aux fonds d'investissement BMO :

1. d'investir dans des titres de créance de la Banque de Montréal sur le marché secondaire et d'investir dans des titres de créance de la Banque de Montréal, autres que du papier commercial adossé à des créances, ayant une durée à l'échéance de 365 jours ou plus dans le cadre d'un placement initial;
2. d'acheter des créances hypothécaires à certains membres du groupe du gestionnaire ou à certaines personnes qui ont des liens avec celui-ci ou de leur vendre de telles créances;
3. d'acheter des titres de fonds négociés en bourse gérés par nous, l'un des membres de notre groupe ou une société ayant des liens avec nous et de verser les courtages applicables découlant de tels achats sur le marché secondaire;
4. d'investir dans des titres de certains fonds négociés en bourse gérés par nous qui ne sont pas considérés comme des « parts indicielles » au sens du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions;
5. d'investir dans des titres de créance d'un émetteur pendant le placement ou pendant les 60 jours suivant le placement, même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou toute personne avec laquelle il a un lien agit ou a agi comme preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres et même si les titres de créance n'ont pas obtenu une notation désignée d'une agence de notation désignée comme le prévoit l'article 4.1(4)(b) du Règlement 81-102;

6. d'investir dans des swaps compensés;
7. de souscrire et de détenir des titres de certains fonds négociés en bourse de Hong Kong et du Royaume-Uni gérés par des membres de notre groupe.

Nous, et les fonds d'investissement BMO applicables, avons également obtenu une dispense relativement au placement de titres de série FNB aux fins suivantes :

1. accorder au fonds d'investissement BMO une dispense de l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ordinaire détaillé relativement aux titres de série FNB en conformité avec le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus selon la forme prescrite par l'Annexe 41-101A2 – *Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que le fonds d'investissement BMO dépose un prospectus à l'égard des titres de série FNB conformément aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les obligations relatives au dépôt d'un document d'aperçu du fonds;
2. permettre au fonds d'investissement BMO de se soustraire à l'obligation selon laquelle un placement par prospectus de titres de série FNB doit contenir une attestation des preneurs fermes;
3. permettre à une personne physique ou morale souscrivant des titres de série FNB dans le cours normal des affaires par l'intermédiaire des services de la TSX ou d'une autre bourse de se soustraire aux exigences relatives aux offres publiques d'achat des lois sur les valeurs mobilières du Canada;
4. permettre au fonds d'investissement BMO d'emprunter des fonds auprès du dépositaire du fonds d'investissement BMO et, si ce dernier l'exige, d'accorder une garantie grevant ses actifs en portefeuille comme mesure temporaire en vue de financer la tranche des distributions payable aux épargnants qui correspond, dans l'ensemble, à des sommes que le fonds d'investissement BMO doit recevoir mais qu'il n'a pas encore reçues;
5. traiter la série FNB et les séries OPC du fonds d'investissement BMO comme si ces séries étaient deux fonds distincts en ce qui a trait à leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

En lien avec ce qui précède, nous, ainsi que tous les fonds d'investissement BMO (y compris les OPC négociés en bourse), avons obtenu une dispense, sous réserve de certaines conditions, afin de permettre aux fonds d'investissement BMO (appelés ci-après les « Fonds dominants ») :

1. d'acquérir un titre de série FNB d'un fonds d'investissement BMO ou d'effectuer une opération sur des dérivés visés à l'égard d'un fonds d'investissement BMO, dont les titres de série FNB ne sont pas considérés comme des « parts indicielles » au sens du Règlement 81-102, même si, immédiatement suivant l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds dominant est investi, directement ou indirectement, dans des titres de série FNB du fonds d'investissement BMO;
2. d'acquérir un titre de série FNB d'un fonds d'investissement BMO, dont les titres de série FNB ne sont pas considérés comme des « parts indicielles » au sens du Règlement 81-102, dans le cas où, par suite de l'acquisition, le Fonds dominant détiendrait des titres de série FNB représentant plus de 10 % :
 - i. des droits de vote se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation du fonds d'investissement BMO; ou
 - ii. des titres de capitaux propres en circulation du fonds d'investissement BMO;
3. de payer des courtages relativement aux titres de série FNB qu'il achète ou vend à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

Pour plus de détails sur ces dispenses, reportez-vous à la notice annuelle des fonds.

Avant de chercher à obtenir l'approbation du CEI, le gestionnaire doit, s'il y a lieu, soumettre à celui-ci ses politiques et procédures écrites qui se rapportent aux placements mentionnés précédemment pour les fonds afin que le CEI les passe en revue. Les politiques et procédures sont rédigées de façon à s'assurer, entre autres, que chaque opération i) est conforme aux objectifs de placement des fonds ou est nécessaire pour atteindre ceux-ci; ii) est libre de toute influence de la part du gestionnaire, de tout membre de son groupe ou de toute personne qui a des liens avec celui-ci et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à tout membre de son groupe ou à toute personne qui a des liens avec celui-ci; iii) correspond à l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire sans influence de considérations autres que l'intérêt des fonds; et

iv) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Si un placement pour un fonds est effectué sans que ne soient respectées les conditions imposées par les autorités en valeurs mobilières et/ou le CEI, le gestionnaire doit en aviser le CEI et celui-ci doit, dès que possible, en aviser les autorités en valeurs mobilières. Cette information doit également figurer dans le rapport annuel à l'intention des porteurs de titres préparé par le CEI.

Des renseignements supplémentaires concernant les dispenses obtenues par les fonds ainsi que le mandat et les responsabilités du CEI sont exposés dans la notice annuelle des fonds.

Inscription et transfert par l'intermédiaire de la CDS

L'inscription des participations dans les titres de série FNB et les transferts de ces titres ne seront effectués que par l'intermédiaire de la CDS. Les titres de série FNB doivent être achetés, transférés et remis aux fins d'échange ou de rachat uniquement par l'entremise d'un adhérent de la CDS. La CDS ou l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des titres de série FNB doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les droits d'un propriétaire de titres de série FNB. À l'achat d'un titre de série FNB, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel puisqu'aucun certificat physique attestant la propriété ne sera délivré. Lorsque, dans le présent prospectus simplifié, il est fait mention d'un porteur de titres de série FNB, on désigne, à moins que le contexte n'exige un sens différent, le propriétaire véritable des titres de série FNB.

Les fonds et nous ne sommes pas responsables :
 i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les titres de série FNB ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ou iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents de la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de titres de série FNB de donner en garantie ces titres de série FNB ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur ceux-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent de la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat format papier.

Les fonds ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des titres de série FNB au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces titres de série FNB à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc.

Offrant des titres des séries A, A (couverte), T4, T5, T6, T8, F, F (couverte), F2, F4, F6, D, G, I, FNB, O, L, M, N, NBA, NBF, S, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O, FNB, Conseiller, Conseiller (couverte) et/ou Classique, si cela est indiqué.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans leurs notice annuelle, aperçus du fonds ou aperçus du FNB, rapports de la direction sur le rendement du fonds et états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, composez le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de ces documents et avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, communiquez avec nous au numéro sans frais 1 800 304-7151, écrivez à BMO Investissements Inc. au 250 Yonge Street, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse **servicealaclientele.fonds@bmo.com** ou **bmo.etfs@bmo.com**.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents. Vous pouvez vous procurer ces documents et d'autres informations sur les fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet **www.bmo.com/fonds**, **www.bmo.com/gma/ca**, **www.fnb.bmo.com** ou **www.sedar.com**.

MD/MC Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire
(séries A, F, D, I, M et Conseiller)

Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré
(séries A, T6, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de base
(séries A, F, D, G, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de base Plus
(séries A, F, D, G, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Portefeuille diversifié de revenu
(séries A, T5, T6, T8, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe
(séries A, T6, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de revenu à taux variable
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial diversifié
(séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)
BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, D et T6)
BMO Fonds d'obligations mondiales multisetctorielles
(séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques
(séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)
BMO Fonds de croissance et de revenu
(séries T5, T8, F, D, Conseiller et Classique)
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée[®]
(séries F, D, Conseiller et Classique)
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II
(séries A, T5, T8, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, D, G et I)
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, D, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, D, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds universel d'obligations
(séries A, F, D, I et Conseiller)

Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif
(séries A, T5, F, D, G, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, F, D et I)
BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F, D et I)
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation
(séries A, T5, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées
(séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)
BMO Fonds concentré d'actions mondiales
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes
(séries A, T5, F, F6, D, G, I et Conseiller)
BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)
BMO Fonds zéro combustible fossile
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial équilibré (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de dividendes
(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial d'actions

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu
(séries A, T5, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'occasions de croissance
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, D et I)
BMO Fonds d'actions internationales
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds valeur internationale
(séries A, F, D, I, N et Conseiller)
BMO Fonds japonais (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds d'actions multi-sectorielles
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes nord-américains
(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
(séries A, F, D, I, L et Conseiller)
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
(séries A, T6, F, F6, D, G, I, L et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
(séries A, T6, F, F6, D, I, S et Conseiller)
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
(séries A, F, D, I, L et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes américains
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, D et I)
BMO Fonds d'actions américaines (séries A, A (couverte), F, F (couverte), D, I, N, Conseiller et Conseiller (couverte))
BMO Fonds d'actions américaines Plus
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds leadership féminin
(séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

Fonds axés sur les actions de croissance BMO

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds des marchés en développement
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds mondial à petite capitalisation
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de métaux précieux (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de ressources (séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds américain à petite capitalisation
(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles FNB

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
(séries A, T6, F, F2, D, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB de revenu
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB conservateur
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB équilibré
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB croissance
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)
BMO Portefeuille FNB actions de croissance
(séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

Fonds en dollars US BMO

BMO Fonds équilibré en dollars US
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds de dividendes en dollars US
(séries A, F, D, I et Conseiller)
BMO Fonds indice-actions en dollars US (séries A, D et I)
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A, D, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et Conseiller)
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
(séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

Fonds catégorie de société BMO[±]

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu
(séries F, D et Conseiller)
BMO Catégorie actions canadiennes
(séries A, F, D et Conseiller)
BMO Catégorie dividendes (séries A, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie mondiale de dividendes

(séries A, T5, F, D, I et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F, D et Conseiller)
BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie valeur internationale

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Catégorie actions américaines (séries F, D et Conseiller)

BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré

(séries A, T6, F, F2, D et Conseiller)

BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance

(séries A, T6, F, D et Conseiller)

Fonds Étape Plus BMO

BMO Fonds Étape Plus 2022 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2025 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2026 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2030 (séries A, D et Conseiller)

Portefeuilles FondSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille de revenu FondSélect^{MD} (série A et D)

BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MD} (séries A, D et NBA)

BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MD} (séries A, D et NBA)

(séries A, D et NBA)

Portefeuilles FiducieSélect^{MD} BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}

(séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect^{MD}

(séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et D)

BMO Portefeuilles de retraite

BMO Portefeuille de retraite revenu

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite conservateur

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite équilibré

(séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

(séries F, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions Réduction du risque

(séries F, I et Conseiller)

BMO Portefeuilles Ascension^{MC}

BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC} (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}

(séries A, T6 et F)

COMMENT
NOUS
JOINDRE

BMO Investments Inc.,
250 Yonge Street, 7^e étage,
Toronto (Ontario) M5B 2M8



Fonds d'investissement

* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

† Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.